

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES QUÉBÉCOISES

PAR
ISABELLE DUPUIS

MÉMOIRE COMMUNE, MÉMOIRE COLLECTIVE : LE CAS DE LA GRÈVE
DE LOUISEVILLE 1952-1953

AVRIL 2001

2002

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

RÉSUMÉ

Cette recherche propose d'éclairer le rapport entre les concepts de mémoire commune et de mémoire collective, relativement à une grève survenue dans une usine de textile à Louiseville en 1952-1953. L'analyse des faits et des témoignages oraux permet de rendre compte de la dynamique à la base de la formation des représentations.

Le mouvement ouvrier des années 1940-1950 au Québec est marqué par d'importants arrêts de travail. En effet, de nombreuses grèves ont jalonné cette période : Asbestos (1949), Lachute (1947), Dupuis et Frères (1952), etc. Ces grèves se sont inscrites dans la mémoire collective québécoise. Cependant, le cas de Louiseville diffère. Le conflit des travailleurs de l'Associated Textiles of Canada (10 mars 1952-9 février 1953) demeure méconnu, presque oublié par l'historiographie québécoise et même par la population de la ville. Cet événement constitue une défaite totale du point de vue ouvrier aussi bien que syndical.

Le conflit, en raison de sa durée, de la répression dont il a été l'objet et de son dénouement, a affecté une partie de la population. Les témoins directement impliqués (grévistes, personnel cadre et employés de bureau) et indirectement impliqués (personnes œuvrant ailleurs qu'à l'usine) conservent une mémoire commune de l'événement. Cinquante ans plus tard, ils gardent encore un souvenir pénible et douloureux des faits survenus. Ils expriment en outre un fort sentiment de dépossession en regard de leur expérience de grève, ainsi qu'une ferme volonté d'oublier. Conséquemment, l'inscription de cet événement, comme référent identitaire, devient impossible, entraînant de fait, l'inexistence d'une mémoire collective.

REMERCIEMENTS

Une telle recherche ne serait possible sans l'apport de plusieurs personnes. Je tiens d'abord à remercier messieurs Pierre Lanthier et Normand Brouillette, respectivement directeur et codirecteur de ce mémoire. Leurs conseils, appuis et commentaires au cours de l'élaboration de ce travail ont été appréciés.

Je tiens également à souligner l'aide de M. Jean-Jacques Plante de la Société d'histoire de Louiseville, celle des responsables des archives de la CSN de Montréal et de l'hôtel de ville de Louiseville, ainsi que tous les individus ayant accepté de livrer leur témoignage.

Je remercie également ma famille : mon père, Yvon et ma mère, Margo sans lesquels la poursuite de ces études aurait été plus qu'incertaine et, plus spécifiquement Louise, pour son aide très précieuse. Ils sont pour moi un modèle de courage et de persévérance. Leur encouragement financier et moral a été plus qu'apprécié. Je suis particulièrement reconnaissante à Benjamin, Roxanne, Chantal et Michel, mes premiers lecteurs, qui, par leurs appuis constants, m'ont grandement motivée.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	ii
REMERCIEMENTS	iii
TABLE DES MATIÈRES	iv
TABLEAU	vi
LISTE DES ABRÉVIATIONS	vii
INTRODUCTION	8

CHAPITRE 1 : LA GRÈVE DE LOUISEVILLE ; UNE LONGUE MARCHE VERS LA DÉFAITE

1.1 Contexte du syndicalisme au Canada et au Québec dans les années 1940-1950	22
1.2 Le déclenchement de l'arrêt de travail	29
1.3 Le déroulement	34
1.4 Le dénouement du conflit	74

CHAPITRE 2 : RÉACTIONS, INTERPRÉTATIONS ET MÉMOIRE

2.1 La grève : un événement médiatique dans la presse écrite	82
2.1.1 La grève dans la presse locale	83
2.1.2 La grève dans la presse régionale	87
2.1.3 La grève dans la presse nationale	88
2.2 Le conflit dans l'historiographie du mouvement syndical	93

2.3 La mémoire commune et la mémoire collective	96
---	----

CHAPITRE 3 : MÉMOIRE ET REPRÉSENTATIONS COLLECTIVES DES TÉMOINS DE LA GRÈVE DE LOUISEVILLE

3.1 Premiers constats	101
-----------------------------	-----

3.2 La mémoire commune et ses constituantes	106
---	-----

3.3 Différenciation des représentations	118
---	-----

CONCLUSION	132
-------------------------	-----

BIBLIOGRAPHIE	139
----------------------------	-----

ANNEXES

I FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	148
---	-----

II QUESTIONNAIRE DU GROUPE DES GRÉVISTES	150
---	-----

III QUESTIONNAIRE DU GROUPE DES NON-GRÉVISTES	155
--	-----

TABLEAU

- I Statistiques des grèves au Québec, 1946-1959..... 25

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFL : American Federation of Labour.

API : Association professionnelle des industriels.

ATC : Associated Textiles of Canada.

CIO : Congress of Industrial Organisations.

CSN : Confédération des syndicats nationaux.

CTCC : Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

FPTQ : Fédération provinciale du travail du Québec.

FUIQ : Fédération des unions industrielles du Québec.

JOC : Jeunesse ouvrière catholique

INTRODUCTION

Pourquoi se souvenir ? La question renvoie à un grand nombre de constats. Elle interpelle principalement l'importance accordée aux réminiscences, de même que le sens attribué aux événements du passé. Elle suppose également une réflexion, voire une introspection entre l'homme et son vécu. Pour Elie Wiesel : « Se souvenir, c'est permettre à l'homme d'affirmer que le temps laisse des traces et des cicatrices sur la surface de l'histoire, que tous les événements sont liés les uns aux autres¹. » Cette recherche fait une place, dans une large mesure, aux souvenirs, à l'expérience irremplaçable des témoins, à ceux qui ont vécu l'événement.

Notre travail se situe à la jonction de deux champs de recherche : soit celui de l'histoire des travailleurs et celui de la mémoire et des représentations collectives. En effet, notre recherche propose l'analyse d'une grève survenue en 1952-1953 à l'usine Associated Textiles of Canada (ATC), une entreprise de soie et rayonne, sise à Louiseville. En plus d'une reconstitution des événements, elle met l'accent sur la mémoire de deux groupes spécifiques ayant vécu le conflit : le premier, celui des témoins directement impliqués, est composé d'anciens grévistes et de travailleurs de l'usine. Le second, celui des témoins indirectement impliqués, regroupe des habitants de la ville œuvrant ailleurs qu'à l'ATC au moment du conflit. Notre recherche lie donc deux domaines que l'historiographie québécoise n'a pas tendance à associer.

Originaire de la ville de Louiseville, nous avons été sensibilisées à cette grève par un membre de notre famille. Les souvenirs familiaux racontés en rapport avec l'événement étaient parcellaires. En revanche, le récit de la grève, par sa force et

¹ Elie Wiesel, dans Académie Universelle des Cultures, *Pourquoi se souvenir ?*, Paris, Grasset, 1999, p. 10.

l'émotion qu'il laissait filtrer, a nourri chez nous une curiosité certaine. Les représentations de notre père, alors âgé de 12 ans, nous apprenaient comment son père (notre grand-père, travailleur à l'ATC) avait vécu la grève. L'image conservée des policiers provinciaux armés sur le toit de l'usine ATC, aperçus par les fenêtres de l'école avait puissamment frappé l'imaginaire. Il nous était conté comment les agents interrogeaient même des adolescents se rendant à l'école. Nous avions spécialement été saisie par le rappel des événements de la journée de l'Acte d'émeute, où notre grand-père avait dû se sauver à travers une patinoire (lors d'un dégel important) en rampant et courant, tandis que des balles sifflaient de chaque côté, dans l'eau. Le seul énoncé de ces souvenirs démontrait donc l'importance de l'événement vécu.

D'abord mue par le désir de jeter un éclairage sur les faits survenus, nous avons entrepris cette recherche sans trop savoir ce que nous allions découvrir. Nous n'avions pas imaginé que la ville de Louiseville était aussi marquée par ces événements. Il faut noter qu'en dehors de la famille, nous n'avions pas entendu parler de la grève. Or, assez rapidement, nous avons été confrontée au souvenir douloureux d'un événement pour tous les témoins ayant vécu la grève. La survivance des souvenirs chez une partie de la population louisevilloise indique bien la présence d'une mémoire commune.

En revanche, depuis, un silence entoure les faits relatifs à la grève. À Louiseville même, aucun rappel, aucune commémoration publique ne rend compte de l'événement. L'historiographie se montre tout aussi silencieuse. La grève de Louiseville ne s'est pas inscrite dans la mémoire collective, ni dans la littérature, ni dans la ville. Il importe donc de questionner les facteurs qui sous-tendent ce silence. Comment l'expliquer dans le cas de Louiseville alors qu'ailleurs dans la même période d'autres conflits ont été abondamment publicisés ? À cet effet, l'oubli ne peut être évoqué, car en dépit de l'inexistence d'une mémoire collective, le souvenir, lui, demeure présent chez une partie

de la population. Afin de trouver des explications, nous allons d'abord considérer ce qui caractérise l'historiographie des deux domaines concernant notre travail.

L'histoire des travailleurs au Québec bénéficie d'un intérêt plus poussé de la part des chercheurs depuis le début des années 1970². Les premières recherches sont le fruit du travail de sociologues et de spécialistes en relations industrielles. Fernand Harvey avance que le peu d'études effectuées avant cette date trouve une explication dans les représentations et les structures sociales au Québec. Ainsi, entre 1950 et 1970, l'idéologie de modernisation est fortement marquée par le thème du "ratrappage", dans lequel la classe ouvrière ne trouve que peu ou pas de place. Aussi, selon Harvey, la venue tardive de la classe ouvrière au Québec, vers 1850, est un des éléments susceptible d'expliquer son silence dans l'historiographie³.

La période préindustrielle, de même que celle s'étendant jusqu'à l'aube de la Première Guerre mondiale, ont fait l'objet des premières enquêtes. Depuis, des travaux ont conduit à une meilleure connaissance du mouvement ouvrier au XXe siècle. Ce faisant, divers champs de spécialisation ont vu le jour, notamment celui relatif au travail des femmes⁴. Deux approches permettent d'appréhender l'histoire des travailleurs. D'une

² Fernand Harvey, « L'histoire des travailleurs québécois : les variantes de la conjoncture et de l'historiographie », dans *Le mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1980, p. 16.

³ *Ibid.*, p. 9-48.

⁴ Entre autres, les volumes de Francine Barry, *Le travail de la femme au Québec, l'évolution de 1940-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1977, 80 p., Alain Vinet, *La condition féminine en milieu ouvrier*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1977, 222 p., ainsi que Nadia Fahmy-Eid et Lucie Piché, *Si le travail m'était conté... autrement, les travailleuses de la CTCC-CSN : Quelques fragments d'histoire 1921-1976*, Montréal, CSN, 1987, 112 p.

part, nous retrouvons les études consacrées aux conditions de vie et de travail,⁵ et d'autre part, celles portant sur le mouvement ouvrier en tant que tel⁶.

À travers l'historiographie du mouvement ouvrier, nombre de grèves ont fait l'objet d'études spécifiques⁷. À cause de sa médiatisation, le conflit des mineurs de l'amiante en 1949 se démarque par la production d'une littérature considérable.⁸

Souvent, nous retrouvons les traces de conflits ouvriers à l'intérieur d'ouvrages dédiés à l'histoire régionale. Dans *Histoire des Laurentides*, Serge Laurin se penche sur la grève survenue à la Ayers de Lachute, en avril 1947⁹. Également, le dernier chapitre du volume de José E. Igartua, *Arvida au Saguenay. Naissance d'une ville industrielle*, relate les événements d'une grève s'étant produite en 1941¹⁰. L'auteur examine les causes de son déclenchement, en plus de reconstituer le déroulement des faits. Sa démonstration comprend une étude des différents acteurs et de leurs prises de position.

⁵ Voir notamment, Bettina Bradbury, *Familles ouvrières à Montréal, âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*, Montréal, Boréal, 1995, 368 p., James D. Thwaites, *Travail et syndicalisme : naissance et évolution d'une action sociale*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, 405 p., Jocelyn St-Pierre et Paul Bernier, *Les travailleurs québécois 1940-1971 chronologie*, Québec, Institut supérieur des sciences humaines, 1974, 190 p. et Terry Copp, *Classe ouvrière et pauvreté : les conditions de vie des travailleurs montréalais 1897-1929*, Montréal, Boréal Express, 1978, 213 p.

⁶ Voir Charles Lipton, *Histoire du syndicalisme au Canada et au Québec 1827-1959*, Collection « Aspects » no 32, Montréal, Parti Pris, 1976, 500 p. et plus récemment Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, Montréal, Boréal, 1989, 535 p.

⁷ Par exemple, Pierre-Louis Lapointe, *Buckingham ville occupée*, Hull, Éditions Asticou, 1983, 165 p. David Jay Bercuson, *Confrontation at Winnipeg : labour, industrial relations, and the general strike*, Montréal, Mc Gill-Queen's University Press, 1974, 227 p.

⁸ Entre autres, Pierre-Elliott Trudeau, (dir.), *La grève de l'amiante*, Montréal, Cité Libre, 1956, 430 p., Jacques Cousineau, *Réflexions en marge de la grève de l'amiante : contribution critique à une recherche*, Montréal, Institut social populaire, 1958, 79 p. et Hélène David « La grève et le bon Dieu », *Sociologie et sociétés*, 7, 2, (novembre 1975) :33-69.

⁹ Serge Laurin, *Histoire des Laurentides*, Collection Les Régions du Québec, 3, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989, p. 637-693.

¹⁰ José E. Igartua, *Arvida au Saguenay. Naissance d'une ville industrielle*, Montréal et Kingston, Mc Gill-Queen's University Press, 1996, p. 196 à 223.

En revanche, des travaux offrant une perspective d'ensemble du mouvement gréviste se révèlent peu nombreux. L'apport d'Hélène David pour la période 1945-1967¹¹ et d'Évelyn Dumas pour celle comprise entre 1934 et 1944¹² se distinguent.

La majorité des conflits importants (ceux se démarquant, entre autres, par le nombre de travailleurs impliqués, le nombre de journées perdues et par la mobilisation des différents acteurs sociaux) sont rapportés dans des ouvrages portant sur le syndicalisme ou à l'intérieur de synthèses sur les centrales syndicales impliquées dans les arrêts de travail¹³. Notamment, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), ancienne Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), alloue, à l'intérieur de volumes consacrés à son histoire, un espace variable aux grandes grèves qu'elle a menées¹⁴.

L'approche adoptée dans ces études est relativement linéaire. Elle fait ressortir la dureté des luttes, le militantisme du syndicat, ainsi que les retombées de la grève sur le mouvement ouvrier. L'image projetée des actions syndicales, même dans des conflits aux incidences mitigées, demeure généralement positive. L'accent est davantage mis sur la fermeté du syndicat face aux représentants de la partie patronale et aux opposants au mouvement syndical. En effet, le syndicat devait combattre, d'une part, l'antisyndicalisme de l'époque duplessiste et, d'autre part, les intérêts du capitalisme

¹¹ Hélène David, « L'état des rapports de classe au Québec de 1945 à 1967 » dans *Le mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1980, p : 229 à 261.

¹² Evelyn Dumas, *Dans le sommeil de nos os : Quelques grèves au Québec de 1934-1944*, Montréal, Leméac, 1971, 170 p.

¹³ Entre autres, Yves Bélanger et Robert Comeau, *La CSN, 75 ans d'histoire politique et sociales*. Sainte-Foy, Presse de l'Université du Québec, 1998, 339 p. ou encore Fédération des travailleurs du Québec, *La Fédération des travailleurs du Québec : des milliers d'histoires qui façonnent l'Histoire*, Montréal, FTQ, 1988, 384 p.

¹⁴ Entre autres, Confédération des syndicats nationaux, *Histoire du mouvement ouvrier au Québec 1825-1976, 150 ans de luttes*, Québec, Centrale de l'enseignement du Québec, 1979, 235 p. et Guy Ferland, *Album-souvenir : 1921-1996 :CSN*, Montréal, Confédération des Syndicats Nationaux, 1996, 109 p.

industriel (principalement anglo-américain). Plusieurs exemples illustrent cette situation. Les deux cas les plus célèbres : la grève des cinq mille mineurs de l'amiante en 1949, ainsi que celle des travailleurs de la Gaspé Cooper, une filiale de la Noranda, à Murdochville en 1957.

Ces conflits ont acquis un caractère héroïque, autant dans la littérature sur le mouvement ouvrier que dans la mémoire collective. Bien que leur analyse révèle souvent un échec à court terme pour les divers syndicats impliqués et pour les travailleurs, elles sont présentées comme des étapes majeures dans l'histoire du syndicalisme québécois.

Toutefois, l'historiographie du mouvement ouvrier comporte des lacunes importantes. En effet, d'autres conflits majeurs se sont déroulés dans la province de Québec à cette époque. Des conflits dont le déroulement et la finalité ont eu des incidences sur le mouvement syndical québécois. Cependant, l'historiographie reste à toutes fins utiles muette sur ces derniers.

C'est le cas de la grève à l'Associated Textiles of Canada de Louiseville en 1952-1953. La plupart des études négligent la grève menée par les ouvriers de l'ATC de Louiseville¹⁵. Le même constat s'applique pour les travaux commandés par la centrale directement impliquée dans le conflit. Dans ces ouvrages, la place accordée au conflit de Louiseville ne dépasse généralement pas quelques lignes ou paragraphes. Les auteurs se limitent à conclure que ce fut un conflit difficile et une défaite pour le syndicat et les travailleurs. Par contre, ils reconnaissent la nécessité et l'importance d'entreprendre une étude exhaustive de cette dernière.

¹⁵ Voir entre autres Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, Montréal, Boréal Express, p. 275, Germain Lesage, *Histoire de Louiseville 1665-1960*, Louiseville, Presbytère de Louiseville, 1961, 450 p. Seul Jean-Paul Lefebvre, « Louiseville 1952 » dans *En grève ! : l'histoire de la CSN et des luttes menées par ses militants de 1937 à 1963*, Montréal, Éditions du Jour, 1963, p. 129-177 suggère des éléments

Grève importante quant à sa durée (première au Québec pour la période 1950-1959, deuxième au Canada), elle a également donné lieu à de brutales oppositions. Déclenchée le 10 mars 1952, elle s'étend jusqu'au 9 février 1953. Les sept cent cinquante ouvriers de l'usine, regroupés à l'intérieur du Syndicat national du textile catholique, affilié à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, entrent dans une grève légale, après presque un an de négociation. La grève se déroule dans un ordre relatif, jusqu'à la réouverture de l'usine aux briseurs de grève, en juillet 1952. Par la suite, divers incidents violents surviennent, culminant avec la lecture de l'Acte d'émeute en décembre de la même année. Malgré de nombreux pourparlers entre les parties syndicale et patronale, un règlement s'avère impossible. Au début de février 1953, le Syndicat bat en retraite, laissant l'entièvre liberté à ses membres de retourner au travail. En raison de l'engagement de centaines de briseurs de grève (non-syndiqués), l'accréditation syndicale est retirée aux ouvriers, peu après la grève.

L'analyse des faits relatifs à l'arrêt de travail nous amène à conclure que ce conflit a eu des incidences importantes sur l'ensemble de la population de Louiseville. Il ne faudra pas l'oublier lorsque nous chercherons à déterminer les causes expliquant le silence sur les événements de la grève.

Pour ce faire, nous avons favorisé l'approche par la mémoire, un domaine relativement nouveau de l'histoire sociale, en provenance notamment de la France¹⁶ et de la Grande-Bretagne et constituant probablement une des meilleures façons de cerner les représentations.

d'analyse. Cependant, selon nous, son propos qui est marqué par une partialité manifeste comporte un nombre important de longues citations.

¹⁶ Voir les travaux de Jacques Le Goff, en particuliers l'incontournable *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1988, 406 p. et ceux de Pierre Nora, (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997, Collection Quarto, 3 volumes.

Au Québec, depuis une dizaine d'années, le concept de mémoire occupe une place grandissante dans l'historiographie. Les ouvrages de Fernand Dumont¹⁷ et de Jacques Mathieu¹⁸, entre autres, méritent d'être signalés. La popularité de la notion s'explique notamment par une meilleure acceptation du témoignage oral comme source historique.

Le concept de mémoire a considérablement évolué depuis les tentatives de définitions élaborées par le sociologue Maurice Halbwachs qui, le premier, posa les jalons de "la mémoire sociale"¹⁹. Halbwachs proposait de cerner la dynamique du rapport entre mémoire individuelle et mémoire collective. Il postulait qu'un individu participe de plusieurs groupes. Par conséquent, une des spécificités de la mémoire serait la multitude de combinaisons entre les mémoires des différents groupes auxquels prend part chaque individu. Ses théories se sont imposées au fil des années.

Dans cette optique, les premiers travaux produits dans le domaine ont donné priorité à la vision des groupes "exclus" (femmes, immigrés, minorités, etc.). En agissant ainsi, ils ont voulu faire contrepoids à une historiographie dite dominante, correspondant à l'histoire des "dominants".

Dans les années 1970, les travaux d'Halbwachs ont fait l'objet de critiques, notamment par Roger Bastide. Le principal reproche adressé à sa théorie est que « l'explication du fonctionnement de la mémoire collective chez Halbwachs renvoie (...)

¹⁷ Entre autres, Fernand Dumont, *L'avenir de la mémoire*, Québec, Nuit blanche, 1995, 96 p. et *Raison commune*, Montréal, Boréal, 1995, 255 p.

¹⁸ Voir *Étude de la construction de la mémoire collective des québécois au XXe siècle, Approches multidisciplinaires*, Cahiers du Célat no 5, Québec, novembre 1986, 320 p. et *Les mémoires québécoises* (en collaboration avec Jacques Lacoursière), Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1991, 326 p.

¹⁹ Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Les Presses Universitaires de France, 1952, 296 p. et *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 2^e édition, 1997, 295 p.

constamment au groupe, mais finalement, le groupe n'explique rien puisqu'il demeure lui-même à expliquer²⁰. »

Depuis les années 1980, (et jusqu'à aujourd'hui) selon Jocelyne Daklia, les recherches sur la mémoire accordent la primauté à l'oubli et non aux formes positives du souvenir²¹. L'auteure affirme que cette situation ne peut être que le résultat d'un rapport déçu entre l'historien et la mémoire. Elle conclut en mentionnant que :

Jamais la notion de mémoire collective n'a recelé des enjeux aussi fortement éthiques. Désormais, les historiens ne sont plus seulement responsables devant l'histoire mais devant la mémoire, et si les premiers travaux d'histoire orale définissaient la mémoire comme une source pour l'écriture de l'histoire, on voit à l'inverse apparaître aujourd'hui l'idée que l'historien doit pouvoir suppléer aux défaillances de la mémoire et protéger le groupe contre son propre oubli²².

Dans notre travail, nous avons tenu compte de ces divers points de vue. Ainsi, nous avons accordé davantage d'importance aux souvenirs retenus par la mémoire car, selon nous, beaucoup plus intéressante est la façon dont est rapportée cette mémoire, que la somme des faits oubliés.

Globalement, nous entendons par «mémoire», la présence consciente du souvenir ou tout ce qui continue de vivre en nous. Toutefois, cette définition simple ne tient pas compte des nuances nécessaires à apporter au concept.

Jocelyn Létourneau s'est intéressé à la question. Il définit la mémoire comme un

ensemble flou, instable mais relativement organisé de schèmes téléologiques, de clichés, d'images, de configurations d'idées, de stéréotypes, d'objets symboliques, de représentations partielles, de préconstruits culturels, de fragments d'énoncés, de personnages réifiés et de situations contextuelles idéalisées, à travers lesquels le présent, le passé et le futur sont non seulement déchiffrés, mais également assimilés et anticipés²³.

²⁰ *Ibid.*, p. 116.

²¹ Jocelyne Daklia, « L'historien pris au piège de la mémoire », dans Bogumil Jewsiewicki et Jocelyn Létourneau, (dir.), *Constructions identitaires : questionnement théoriques et études de cas*, Québec, Collection Actes du Célat, no 6, mai 1992, p. 73-80.

²² *Ibid.*, p. 79.

²³ Jocelyn Létourneau, « Historiens, sociogrammes et histoire : l'interaction complexe entre mémoire collective, mémoire individuelle, passé construit et passé vécu », dans Jacques Mathieu, (dir.), *op. cit.*, p. 99

La définition de Létourneau offre une quantité de notions. Nous avons regroupé ces dernières afin de présenter une vue précise du concept.

Dans un premier temps, la mémoire procède à des aménagements. Ce constat suggère qu'elle opère une sélection parmi les éléments constituant le passé. D'ailleurs, dès ses premiers travaux, Maurice Halbwachs rejettait la mémoire comme réceptacle intégral du passé. Jacques Mathieu va dans le même sens lorsqu'il soutient que la mémoire sélectionne autant par choix que par obligation²⁴. Elle conserve ce qui lui convient, ce qui l'a touchée. Elle n'est donc pas la vérité dans sa totalité. Pour Henry Rousso : « La mémoire est aussi différente du passé "tel qu'il a été", que le pas est différent de la trace qu'il a laissé sur le sol²⁵. »

La sélection à laquelle procède la mémoire s'effectue dans un rapport passé-présent. Elle est donc dynamique. Sa capacité d'harmonisation l'amène à tolérer la cohabitation de représentations paradoxales et de contradictions.

Ainsi, la mémoire n'est pas livrée de façon linéaire dans le discours. Elle fonctionne par association d'idées. Pour Jacques Mathieu et Jacques Lacoursière, une telle approche « ne saurait dissocier le cœur de la raison. L'un et l'autre nourrissent le souvenir et façonnent une expérience constituée de savoirs et de sensibilités qui orientent les décisions et l'action²⁶. » Les sensibilités sont importantes dans l'élaboration de la mémoire, car elles donnent relief et couleur aux faits, et témoignent de la manière dont l'objet est perçu. Selon Yves Lequin et Jean Métral : « Beaucoup plus intéressant est le mode de redécouverte progressive, qui doit plus au sentiment, à l'impression, qu'à une

²⁴ Jacques Mathieu et Jacques Lacoursière, *Les mémoires québécoises*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1991, p. 21.

²⁵ Henry Rousso, *La hantise du passé*, Éditions Textuel, Paris, 1998, p. 16.

²⁶ Jacques Mathieu et Jacques Lacoursière, *op. cit.*, p. 10.

quelconque rationalité²⁷. » Selon eux, la plupart des déclics de la mémoire sont émotionnels. Il importe donc de ne pas négliger l'influence des émotions dans le processus de formation du discours.

Nous nous proposons donc d'approfondir l'étude du mouvement gréviste à travers celle du conflit à Louiseville. Généralement, la position des divers intervenants politiques, religieux et syndicaux est présentée à l'intérieur des différentes sources. Ce faisant, elles sont assez bien connues. Il est selon nous, indispensable de cerner également le point de vue des ouvriers et habitants de la ville qui demeurent les principaux acteurs de la grève. L'étude de leur représentation nous permettra de définir le rapport entre les concepts de mémoire commune et de mémoire collective.

Brièvement, nous entendons par mémoire commune, la présence de souvenirs partagés par un groupe spécifique ou une partie précise de la population. De son côté, la mémoire collective fait référence à la mémoire d'une collectivité dans un sens plus large, soit une mémoire qui accède davantage à la sphère publique. Ces définitions, sommaires, seront approfondies à l'intérieur du deuxième chapitre.

En éclairant le rapport entre les deux concepts, nous comptons démontrer la présence d'une mémoire commune autour de l'événement pour ensuite, nous intéresser aux facteurs expliquant la non-transformation en mémoire collective. Des questions principales guideront notre recherche. La mémoire étant constituée de continuités et de ruptures, quelles sont celles que nous pouvons dégager ? Comment chacun des groupes de témoins s'est-il approprié le conflit ? Des différences vont se manifester entre les groupes, à quel ordre appartiennent-elles ? De quelle manière s'actualisent-elles ? À quelles dynamiques répondent-elles ? Aussi, nous serons particulièrement attentive aux

²⁷ Yves Lequin et Jean Métral, « À la recherche d'une mémoire collective : les métallurgistes retraités de Givors », *AESC*, 35, 1, 1980, p. 154.

rapports sociaux dans la ville. À travers l'élaboration des représentations, nous voulons principalement circonscrire les conséquences de la grève sur la population. Nous proposons de déterminer comment Louiseville vit les conséquences du conflit à l'usine et dans la ville. Bref, nous voulons évaluer la marque laissée par la grève, cinquante ans plus tard.

Notre mémoire comporte trois parties. Le premier chapitre établit une monographie de la grève survenue à Louiseville. Ce chapitre occupe une place considérable dans le travail car, pour la première fois, la trame des faits entourant ce conflit est reconstituée, comblant une lacune importante de l'histoire régionale. Ce chapitre sert également de base dans la compréhension des discours des témoins en permettant la confrontation entre la réalité vécue et la réalité perçue. À travers l'évolution des négociations, nous avons circonscrit l'action des acteurs sociaux gravitant autour de l'arrêt de travail et définit leurs positions et actions.

Le deuxième chapitre est consacré à l'analyse des interprétations du conflit. Dans un premier temps, nous verrons ce qui caractérise la presse écrite tant locale, régionale et nationale autant francophone qu'anglophone. Suit une présentation des divers schémas interprétatifs présents dans la littérature concernant l'histoire des travailleurs. Finalement, nous proposons une définition des concepts de mémoire commune et de mémoire collective et déterminons ce qui distingue ces deux notions afin de les rendre opérationnelles dans le cadre de notre recherche.

Quant à lui, le dernier chapitre fait place à l'analyse des représentations dans les discours des deux groupes témoins directement et indirectement impliqués. L'étude de ces discours permet de cerner la mémoire commune et ses constituantes. Nous exposons alors ce qui explique la perception des faits et des acteurs sociaux par les deux groupes de témoins, de même que la formation des discours.

Différentes sources ont été consultées pour mener à bien cette recherche. Dans un premier temps, nous avons procédé au dépouillement de différents journaux soit *L'Echo de Louiseville*, *Le Nouvelliste*, *The St-Maurice Valley Chronicle* et *Le Devoir*, de même que la revue *Cité Libre*. Nous les avons couverts pour les dates comprises entre juillet 1951 et mai 1953. Nous avons aussi retenu *The Gazette* pour les moments forts de la grève. D'autres journaux ont également été examinés de façon plus ponctuelle : *The Globe and Mail*, *Le Front ouvrier*, *Le Travail*, *Samedi-Dimanche*, et *L'Action Catholique*. De même, nous avons utilisé divers documents (projets de recherche, correspondance, etc.) provenant du fonds des Archives de la Confédération des syndicats nationaux. Des sources telles que les procès verbaux du conseil de ville de Louiseville, de même que des recensements fédéraux ont également été consultés.

Par ailleurs, nous avons eu recours à l'enquête orale, à la fois pour compléter la narration des événements, et surtout pour l'examen de la mémoire. Comme nous voulons analyser le point de vue d'une génération, nous avons favorisé la méthode de l'échantillonnage. Nous avons constitué un corpus de onze témoins. À cette fin, nous avons utilisé le mode d'accès indirect²⁸. Nous avons privilégié la méthode dite de "proche en proche", qui propose de former un échantillon avec l'aide et l'entremise de tiers, et celle des informateurs-relais²⁹. L'entretien a été structuré d'après une série de thèmes à aborder et organisé de manière à permettre aux individus de s'exprimer à l'intérieur d'un cadre semi-directif. Il s'est déroulé au domicile des personnes, individuellement ou par groupe de deux. La durée des entretiens variait entre trente-cinq minutes et une heure trente.

²⁸ Ce mode est généralement adopté lorsque l'on veut atteindre une population spécifique. Alain Blanchet et Anne Gotman, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan, 1992, p. 57.

²⁹ Complément à la méthode précédente. Ce moyen consiste à interroger des personnes intégrées dans des groupes plus vastes pour en identifier certains susceptibles de correspondre à la recherche. *Ibid.*, p. 59.

L'analyse du contenu des entrevues à laquelle nous avons procédé est de deux ordres. Dans un premier temps, nous avons effectué l'analyse entretien par entretien afin de cerner les différents thèmes abordés par chaque individu. Nous avons aussi utilisé l'analyse thématique, c'est-à-dire un découpage transversal par thèmes. Notre démarche a oscillé entre ces deux formes. Toutefois, nous avons davantage favorisé l'analyse thématique qui, en ignorant la singularité des discours, propose de déterminer les similitudes entre les entretiens

CHAPITRE 1

LA GRÈVE DE LOUISEVILLE : UNE LONGUE MARCHE VERS LA DÉFAITE

1.1 Contexte du syndicalisme au Canada et au Québec dans les années 1940-1950.

La compréhension de l'évolution du syndicalisme canadien et plus particulièrement québécois, pour les années d'après-guerre, est liée à la prise en compte du contexte nord-américain.

Au Canada, l'expansion économique se poursuit après la guerre¹. Dans les années 1940-début 1950, l'économie est caractérisée par une augmentation des investissements, de même que par l'élévation du niveau de vie de la population. Cette situation est possible notamment en raison de la hausse des salaires, d'une inflation contrôlée et des luttes menées par diverses organisations syndicales. À la privation de la crise économique et des années de guerre, succède la société de consommation.

Au Québec, il survient, en corollaire de l'augmentation du nombre de travailleurs, une hausse du taux de syndicalisation. Ainsi, en 1946, 259 700 travailleurs sont syndiqués contre 352 500 en 1956². Malgré la persistance d'inégalités, les conditions de travail s'améliorent graduellement. Cependant, les risques d'accidents dans certains domaines, la déficience des compensations financières, de même que la chaleur, l'humidité et le bruit excessifs dans les lieux de production continuent d'être dénoncés.

¹ Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, Montréal, Boréal, 1989, p. 199.

² *Ibid.*, p. 201.

La fin des années 1940 est propice, pour les organisations syndicales, à la dénonciation des conditions de travail engendrant les maladies professionnelles. Des exemples tels que la silicone à Saint-Rémi en 1948³ et l'amiantose à Asbestos en 1949⁴ en attestent.

La prospérité économique confère aux syndicats un pouvoir de négociation important. Syndicats internationaux, regroupés à l'intérieur de la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) et de la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ), et syndicats catholiques, affiliés principalement à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), se disputent toujours la palme auprès des travailleurs québécois. En 1951, les syndicats internationaux regroupent 40,7% de l'ensemble des syndicats, contre 39% pour la CTCC⁵.

Au Canada, l'économie demeure fortement dépendante des investissements étrangers. Au Québec, de 1945 à 1959, le premier ministre, Maurice Duplessis, poursuit une politique accordant aux entreprises étrangères (surtout américaines) des conditions exceptionnelles. En effet, bon nombre de multinationales trouvent dans la province une terre accueillante, offrant d'avantageuses conditions d'implantation et d'exploitation notamment dans l'industrie manufacturière, de même que dans l'exploitation des ressources naturelles⁶.

La période est aussi caractérisée par une offensive antisyndicale tant aux États-Unis qu'au Canada. Gouvernement et travailleurs auront de nombreuses occasions de s'opposer, car généralement une période de prospérité économique entraîne une plus

³ Serge Laurin, *Histoire des Laurentides*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, Collection Les Régions du Québec 3, 1989, p. 659-661.

⁴ Pierre Elliott Trudeau, « Histoire des négociations », dans Pierre Elliott Trudeau, (dir.), *La grève de l'amiante*, Montréal, Cité Libre, 1956, p. 214-238.

⁵ Jacques Rouillard, *op. cit.*, p. 210.

⁶Voir notamment, la Confédération des syndicats nationaux, *Histoire du mouvement ouvrier au Québec 1825-1976, 150 ans de luttes*, Québec, Centrale de l'enseignement du Québec, 1979, p. 167-168.

grande activité sur le front des négociations. Le Québec de la fin des années quarante et du début des années cinquante ne fait pas exception à cette règle. Cette situation semble favorisée par la présence au pouvoir du premier ministre Duplessis. De fait, plusieurs lois ou projets de lois, souvent sous le couvert de la lutte au communisme, tentent de limiter le pouvoir des organisations syndicales, de même que celui des travailleurs. À cet égard, il suffit de mentionner la Loi du cadenas⁷, le projet de loi 5⁸, les Lois 19 et 20⁹. De plus, «au cours d'importantes grèves qui ponctuent son mandat à la tête de la province, Duplessis se porte d'abord vers la partie patronale. Tendant à voir les grèves comme un acte d'insubordination et un facteur de désordre, et à en attribuer la responsabilité aux excès de certains leaders syndicaux qui fomentent les grèves et manipulent les ouvriers¹⁰. » En outre, la Commission des relations ouvrières est mandatée pour l'application de ces lois. Elle sera la cible de critiques de la part des organisations syndicales ; son impartialité étant remise en doute. Des cinq membres qui la composent (nommés par le gouvernement), deux représentent les organisations syndicales sans être nommés par ces dernières.

⁷ En 1937, loi interdisant la publication et la distribution de documents « communistes ». Elle permet également au gouvernement de fermer un établissement consacré à la propagande communiste. Confédération des syndicats nationaux, *Histoire du mouvement ouvrier au Québec 1825-1976, 150 ans de luttes*, Québec, Centrale de l'enseignement du Québec, 1979, p. 143.

⁸ En 1949, le projet de loi propose certaines dispositions rendant illégales l'atelier fermé et la sécurité syndicale (excepté le précompte volontaire). Ce projet de loi permettait la révocation des accréditations aux syndicats quelque peu militants. Il attaquait les priviléges syndicaux tels que le vote de grève, la régie interne. Il avait également pour objectif de faire lutte au communisme. Le projet de loi a échoué en raison de la forte opposition des diverses centrales syndicales. Jacques Rouillard, *op. cit.* p. 199.

⁹ En 1953, est adopté un amendement à la loi des relations ouvrières qui, entre autre, désaccrédite les syndicats des services publics et des corporations municipales et scolaires qui feraient la grève. Jacques Rouillard, *op. cit.*, p. 261.

¹⁰ Jacques Rouillard, *op. cit.*, p. 262.

TABLEAU 1
Statistiques des grèves au Québec, 1946-1959

<i>Année</i>	<i>Nombre total des grèves</i>	<i>Effectifs impliqués</i>	<i>Journées de travail perdues</i>
1946	42	15 913	430 267
1947	51	20 070	236 733
1948	31	8 652	233 316
1949	23	8 306	531 857
1950	32	8 185	97 309
1951	39	7 806	196 686
1952	40	17 514	853 936
1953	20	10 482	377 385
1954	34	14 275	383 599
1955	30	7 483	186 225
1956	46	19 190	334 365
1957	40	14 047	725 401
1958	28	8 834	200 170
1959	38	8 191	210 080

Source : Charles Lipton, *Histoire du syndicalisme au Canada et au Québec 1827-1959*, collection "Aspects" no 32, Montréal, Parti Pris, 1976, p. 481-482

Le tableau 1 indique le nombre de grèves par année, les effectifs impliqués, de même que le nombre de journées de travail perdues. Le Québec vit alors les prémisses de ce qui allait être la Révolution tranquille. L'opposition s'organise de plus en plus autour d'intellectuels réformistes tels que Pierre Elliott Trudeau¹¹, Gérard Pelletier, éditorialiste au journal *Le Devoir*, Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC de 1947 à 1961, qui en assurera la présidence de 1961 à 1965, et des membres du clergé qualifiés de progressistes.

¹¹ Journaliste, Trudeau dénonça la situation des mineurs lors de la grève de l'amiante en 1949. Il fonde également avec Gérard Pelletier la revue *Cité Libre* en 1950.

Par ailleurs, l'organisation syndicale se transforme. Elle devient plus militante et affiche une certaine agressivité, notamment au sein des syndicats catholiques. Ce phénomène est visible lors de la grève d'Asbestos. En dépit du fait que des grèves importantes surviennent bien avant cette année, 1949 est souvent considérée comme le début d'un syndicalisme de combat. À cette époque, la solidarité entre les organisations syndicales de toutes allégeances est plus manifeste, ce qui renforce sensiblement leur pouvoir¹².

Les années d'après-guerre marquent un renouveau au sein de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Les effectifs de la CTCC croissent peu avant la fin des années quarante. Le nombre de syndiqués augmente considérablement les années suivantes : en 1946, la CTCC rassemble 62 960 membres (24,2% des syndiqués québécois), contre 97 176 en 1955 (30,2%)¹³.

Abandonnant le corporatisme¹⁴ vers 1948, la CTCC adopte l'idée de réforme de l'entreprise basée sur les principes de cogestion. Cette idéologie soutient que le droit de propriété de l'employeur sur l'entreprise n'est pas absolu, qu'il existe des restrictions au droit de gérance des patrons. Selon Jacques Rouillard, ce changement est un des signes les plus visibles des transformations que vit la centrale. Conséquemment, pour Louis-Marie Tremblay, nous assistons à une radicalisation du discours: «Une conception conflictuelle des rapports avec le patronat succède à la conception précédente de type paternaliste¹⁵. » Cette vision est fondamentale dans la compréhension du syndicalisme québécois, car quelques grèves survenues à l'époque vont s'en inspirer. Notamment, il

¹² Pierre Elliott Trudeau, « Épilogue » dans Pierre Elliott Trudeau, (dir.), op. cit., p. 393.

¹³ Jacques Rouillard, *op cit.*, p. 216.

¹⁴ Idéologie prônant le regroupement de travailleurs et d'employeurs à l'intérieur de corporations oeuvrant par secteurs industriels. En instaurant une collaboration entre ouvriers et patrons, le corporatisme social voulait faire diminuer les abus du capitalisme.

¹⁵ Louis-Marie Tremblay, *Le syndicalisme québécois: Idéologies de la CSN et de la FTQ 1940-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1972, p. 53.

s'agit d'un des points qui posent problème lors de la grève d'Asbestos. L'abandon de cette idéologie deviendra nécessaire en raison de la trop grande résistance dont elle fait l'objet par la partie patronale.

À la suite de ces événements, la CTCC procède à un réalignement idéologique et se tourne vers l'humanisme libéral. Affirmant l'égalité de tous les êtres humains, cette idéologie met en évidence les valeurs de liberté et de démocratie. Elle propose d'orienter «la production des biens, d'abord et avant tout, vers la satisfaction des besoins humains (...). En réalité, c'est moins le capitalisme lui-même que ses abus qui doivent être corrigés, en intégrant la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise et en faisant appel à l'État pour surveiller l'activité économique¹⁶. » En adhérant à cette doctrine, la CTCC veut humaniser l'économie en plaçant la valeur travail avant le capital. Cette conception demeurera en place du début des années cinquante et ce jusqu'en 1965, soit au moment du changement d'orientation de la centrale, qui devient la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

C'est donc en 1949, lors de la célèbre grève des mineurs d'Asbestos, que la dynamique des rapports de force est révélée entre les différents acteurs sociaux de la société canadienne-française. Cette grève, parce qu'elle a saisi l'imaginaire québécois, s'est inscrite dans la mémoire collective. Cependant, un conflit déclenché au cours de cette période demeure méconnu. Il s'agit de la grève des travailleurs de l'ATC de Louiseville.

Petite ville de 4 088 habitants, en 1951, Louiseville est située à 30 kilomètres à l'ouest de Trois-Rivières¹⁷. Dans les années 1940-1950, elle joue d'abord le rôle de ville

¹⁶ Jacques Rouillard, *op cit.*, p. 221.

¹⁷ Louiseville comprend deux entités, la ville et la paroisse Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup. Celle-ci rassemble 2 160 habitants pour un total de 6 248 citoyens. Recensement Canada 1951.

de service pour les municipalités environnantes. S'y greffe une fonction industrielle relativement importante avec la présence de deux entreprises d'envergure : l'Empire Shirt et l'ATC. En 1951, la population active de la ville se chiffre à 1629 personnes¹⁸.

L'Associated Textiles, une filiale d'une entreprise new-yorkaise, The United Merchants, est installée à Louiseville depuis 1929. En 1952, elle constitue le principal employeur de la ville en procurant du travail à quelque 850 individus. L'usine de fabrication de soie et rayonne emploie un pourcentage assez élevé de personnel féminin¹⁹. À cette époque, le salaire moyen à l'ATC est de 73 cents et demi l'heure²⁰. Selon les estimations du Service d'éducation de la CTCC, les ouvriers de Louiseville sont payés à un niveau inférieur au salaire moyen de 97 cents l'heure dans l'industrie du textile au Québec²¹. Le président de l'usine, Paul-Émile Collette et le gérant local, Oscar Marc-Aurèle assurent la direction de l'ATC.

L'Associated Textiles of Canada participe activement, par diverses implications, à la vie sociale de Louiseville. Par exemple, au début des années 1940, elle fait don de 5 000\$ pour la construction d'une garderie pour les enfants de ses ouvriers. Elle possède également un club social qui offre divers services (restauration, activités, etc.).

En 1948, l'usine procède à un agrandissement et construit un entrepôt moderne de 10 mille pieds carrés de surface²². L'année suivante, elle loue de la ville, pour quinze ans, le filtre municipal qui sert presque exclusivement à son usage. L'ATC connut quelques grèves avant celle de 1952-1953. Ainsi, en 1933-1934, trois grèves de courte durée ont été déclarées relativement au salaire, de même qu'une autre en 1937 pour des motifs

¹⁸ Recensement Canada 1951.

¹⁹ Selon un témoin interrogé, faisant partie du personnel cadre de l'Associated Textiles of Canada, le pourcentage du personnel féminin serait de 60% contre 40 % masculin.

²⁰ Archives CSN, Services d'éducation de la CTCC, (projet de brochure) *La grève de Louiseville*, p. 6.

²¹ *Ibid.*, p. 6.

²² *L'Écho de Louiseville*, 27 août 1948, p. 1.

comparables²³. Le Syndicat national catholique du textile de Louiseville, qui regroupe les travailleurs de l'ATC, est accrédité en 1947²⁴.

Au cours des meilleures années de l'industrie du textile, l'ATC a employé jusqu'à 1 000 individus²⁵. Cependant, avec le déclin de cette industrie, elle diminue graduellement sa production. Elle ferme ses portes en 1976.

1.2 Le déclenchement de l'arrêt de travail

Il est 15h30, le 10 mars 1952, quand de brefs coups de sifflet ponctuent le déclenchement de la grève des 750 employés syndiqués de l'Associated Textiles of Canada Ltd de Louiseville. Les cordons de piquetage sont immédiatement formés aux différentes entrées de l'usine. Dès lors, le personnel administratif, les employés de bureau, les contremaîtres et les gardiens sont expulsés de la bâtisse. La nouvelle, vite répandue dans la ville, n'est pas sans créer un émoi. Malgré les rumeurs, la possibilité du recours à un arrêt de travail avait été niée quelques jours auparavant, notamment dans l'édition du 6 mars 1952 du journal local, *L'Écho de Louiseville*, qui prédisait « [qu'] aux dernières informations, il n'y aurait heureusement pas de grève à Louiseville. À moins d'imprévus graves, le travail régulier se poursuivra²⁶. » Pourtant, les employés de l'ATC avaient, depuis avril 1951 (date d'expiration de leur convention collective) épousé tous les moyens afin d'en arriver à une entente avec l'employeur.

²³ Pierre Lanthier et Alain Gamelin, *L'industrialisation de la Mauricie : dossier statistique et chronologique 1870-1975*, Publication\Groupe de recherche sur la Mauricie, UQTR, Cahier no : 6, 1981, p. 442.

²⁴ Correspondance de Jean Bruchési, sous secrétaire de la province à R. J. Lemire, agent d'affaires du Syndicat, 8 janvier 1947.

²⁵ L'industrie textile connut des années prospères particulièrement après la Deuxième Guerre mondiale jusqu'au milieu des années cinquante. A. B. McCullough, *L'industrie textile primaire au Canada, Histoire et patrimoine*, Ottawa, Services et parcs, Environnement Canada, 1992, p. 155.

²⁶ *L'Écho de Louiseville*, 6 mars 1952, p. 1.

À cette date, les ouvriers représentés par le Syndicat national catholique du textile, affilié à la Fédération nationale du textile et à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), demandent principalement une augmentation de 20 cents l'heure, plus un ajustement de 5 cents l'heure pour certains employés (le dernier contrat n'ayant comporté aucune augmentation de salaire), des congés supplémentaires payés, de même qu'une augmentation de 5 à 15 % des primes de nuit.

Lors d'une rencontre le 4 avril 1951, la Compagnie ATC avait fait part de sa proposition d'augmenter le salaire de 8 cents et demi l'heure. Cette dernière est rejetée par le Syndicat qui demande la conciliation gouvernementale (acceptée le 8 avril 1951)²⁷. Conséquemment, une autre série de négociations se poursuit avec Léo-Paul Roger de la Commission des relations ouvrières. Tous ne peuvent que constater l'impossibilité de s'entendre, et donc, par le même fait, l'échec de la conciliation. Les deux parties réclament l'arbitrage. Les séances se déroulent du 22 au 26 juillet 1951 à Trois-Rivières, sous la présidence du juge Hermann Barrette. La question salariale empêche un règlement. Comme il n'y a pas d'entente, le rapport final d'arbitrage est rendu à la fin de novembre 1951. Ce dernier propose une augmentation de 8 cents et demi l'heure, ce qui représente l'offre de la Compagnie, mais se montre moins généreux que celle-ci quant à la rétroactivité (accordée à partir de septembre 1951). De même, la sentence rejette les demandes des ouvriers sur les vacances et la préférence syndicale. Devant ces faits, les syndiqués récusent (464 contre 11) le rapport, lors d'une réunion spéciale le 2 décembre²⁸. Des rumeurs de grève circulent depuis quelques jours, par suite de l'envoi

²⁷ La conciliation est une procédure qui se situe entre les négociations directes et l'arbitrage et se fait sous la présidence d'un officier conciliateur.

²⁸ *L'Écho de Louiseville*, 6 décembre 1951, p.1.

d'un télégramme par le Syndicat au ministre du Travail, Antonio Barrette, qui réclame une intervention juste dans le but d'éviter un conflit.

À la suite de ces démarches, les deux parties tiennent des séances post-arbitrales au début de 1952, auxquelles prennent également part Me Germain Caron, député provincial unioniste du comté de Maskinongé, et l'honorable Antonio Barrette. L'entente est loin d'être conclue. La Compagnie retrace, se déclarant incapable de payer la rétroactivité et plus de 8 cents et demi l'heure. Elle justifie son changement de position par une crise mondiale qui sévit dans le textile²⁹. Devant l'insuccès de ces mesures, les ouvriers, en assemblée générale le 27 janvier 1952, approuvent un vote de grève, en cas d'échec des négociations.

Au milieu du mois de février, la Compagnie consent à donner la pleine rétroactivité (à partir d'avril au lieu de septembre)³⁰ et ajoute 2 cents et demi l'heure aux 8 cents et demi, portant l'augmentation à 11 cents l'heure. En résumé, la Compagnie propose une augmentation de huit cents et demi du 4 avril 1951 au 4 avril 1952 et de deux cents et demi du 4 avril 1952 au 4 avril 1953.

Toutefois, les négociations se polarisent du côté de la reconnaissance syndicale. En effet, la Compagnie réclame du Syndicat la suppression de la perception des cotisations syndicales et de l'atelier fermé³¹. Elle demande également la liberté complète pour les changements de tâches et pour l'établissement des heures de travail en fonction de la production. Le président de la Compagnie mentionne que l'offre est valable

²⁹ Au début des années cinquante, une crise mondiale dans le textile entraîne une difficulté pour quelques compagnies à écouter leurs biens. Le déclenchement de la grève à l'Associated Textiles permet donc, dans une certaine mesure, d'alléger les stocks. En dépit de cette crise, selon des témoins interviewés, la Compagnie, à cause de son pouvoir financier et de ses profits antérieurs, n'est pas en difficulté financière en 1952. Elle peut donc invoquer la crise dans le textile pour tenter de contrôler les négociations, sans subir de pertes significatives la mettant en péril.

³⁰ Sur ce point, le syndicat a négocié avec fermeté, le rapport d'arbitrage prévoyait la rétroactivité à partir de septembre et la Compagnie l'offrait en juillet.

³¹ L'atelier fermé implique que seul un membre du syndicat peut être embauché.

jusqu'au 18 février 1952. L'ATC fait afficher cet ultimatum dans l'usine, qui signale que «si cette offre n'est pas acceptée à cette date, toute offre sera retirée et la Compagnie ne signera aucune entente avec l'union³²». Cette offre améliore les conditions salariales des employés, mais retire la plupart de leurs priviléges syndicaux. Les membres du Syndicat se voient contraints de la récuser à l'unanimité. Les négociations sont officiellement rompues.

Dans un ultime effort, le Syndicat se déclare prêt, fin février, à accepter l'offre de salaire de la Compagnie. Toutefois, il désire ajouter une clause pour la réouverture des négociations sur le salaire, advenant une augmentation de cinq points à l'indice actuel du coût de la vie. En plus, il rejette deux clauses relatives à l'ancienneté et aux heures de travail. Quant aux clauses de non-reconnaissance syndicale revendiquées par la Compagnie, le Syndicat maintient son point de vue. Dans un télégramme au ministre Barrette, celui-ci fixe, comme date limite à la Compagnie, le samedi 1^{er} mars 1952. Faute d'acceptation, il considérera les négociations rompues définitivement et prendra les moyens appropriés aux circonstances.

De leur côté, les directeurs de la Compagnie Associated Textiles estiment que l'indexation du salaire avec le coût de la vie se révèle une formule inacceptable dans l'industrie du textile, où les prix des marchandises sont établis des mois d'avance. La Compagnie maintient donc son offre. Pour le Syndicat, il ne pourrait être question de céder sur des points aussi essentiels.

Ainsi, le 10 mars 1952, après presque un an de négociations, les ouvriers de l'ATC, malgré leur situation précaire, puisque certains connaissent depuis des mois un

³² *Le Travail*, 22 février 1952, p.1.

chômage partiel³³, déclarent la grève afin de forcer la Compagnie à modifier son attitude. Le respect des démarches prévues par la loi confère à la grève un caractère de légalité. Dorénavant, il est clair que ce n'est plus tant l'indexation du salaire au coût de la vie qui sera en cause, mais la sécurité syndicale.

Peu de temps après le déclenchement de la grève, les ouvriers tiennent leur première assemblée, au sous-sol de l'église. Le gérant de la caisse populaire annonce que des prêts garantis par hypothèque et des prêts sur billet pourront être alloués aux travailleurs en grève. Les autorités gouvernementales se positionnent en faveur des grévistes et leur blâme va du côté patronal. Le député provincial unioniste du comté de Maskinongé, Me Germain Caron, donne son appui aux grévistes et s'engage dans la lutte à leur côté : « Je suis avec les ouvriers de Louiseville dans ce conflit et j'y serai jusqu'au bout³⁴. » Caron constate les efforts sincères du Syndicat et déplore les nombreuses et belles promesses de la Compagnie. Caron explique aux ouvriers : « J'ai été témoin de vos négociations. J'ai pu me rendre compte que le syndicat désirait l'entente. La Compagnie, elle, faisait des promesses mais quand nous nous trouvions sur le point de régler, elle faisait à chaque fois un pas en arrière. C'est une attitude que je ne comprends pas et que je n'admet pas³⁵. »

Par la même occasion, le député fait lecture d'une lettre que le ministre Barrette a adressée le 7 mars dernier au gérant de l'ATC. Dans cette missive, le ministre du Travail accuse l'ATC de l'avoir fait mentir et d'être revenue sur les offres qu'elle avait faites. Il reproche également à la Compagnie d'avoir reculé lorsque le Syndicat s'est montré prêt à s'entendre. Il déclare :

³³ En effet, une centaine de travailleurs avaient été mis à pied en février 1952. D'autres selon les départements travaillent de 2 à 3 jours par semaine.

³⁴ *Le Nouvelliste*, 11 mars, 1952, p. 1.

³⁵ *Le Devoir*, 13 mars 1952, p. 3.

Pour obtenir l'acceptation par le syndicat des dernières offres que vous aviez faites au sujet des salaires, je me suis prévalu de ce que vous m'aviez dit que "lorsqu'il ne resterait plus que la question des retenues syndicales pour en arriver à une entente", cette entente sera faite. (...) Or, vous retirez maintenant votre offre, ce qui laisse, vous l'admettrez, dans l'esprit des officiers du syndicat, un doute considérable sur la valeur de mes déclarations³⁶.

Dès lors, le clergé local s'implique en faveur des travailleurs, dans le sillage des chefs syndicaux. L'aumônier du syndicat, l'abbé Albert Desjarlais, assiste les grévistes et prend part aux actions à leurs côtés. Il entrevoit la misère et les sacrifices auxquels ils devront consentir.

Déjà, pour les chefs syndicaux locaux, pour ceux de la Fédération nationale du textile et pour ceux de la CTCC, les enjeux sont clairs : la grève de Louiseville dépasse le cadre de la ville. Selon Gaston Ledoux, président de la Fédération canadienne du textile de Granby et vice-président de la CTCC :

Le vrai problème est soulevé par une question de principes, une question de reconnaissance d'organisation syndicale. C'est une bataille qui sera dure, mais qui concernera l'avenir du syndicalisme ouvrier dans notre province. Le problème qui se pose à vous en ce moment s'étend plus loin que les limites de votre ville. C'est une question de vie ou de mort pour tous les syndicats de tisserands. (...) Je comprends qu'il sera dur pour vous de tenir durant cette grève, car depuis un an, vous avez travaillé deux ou trois jours par semaine³⁷.

Lors d'une assemblée le 12 mars, Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC déclare : « La grève de Louiseville est le cas le plus pitoyable que j'ai rencontré dans la province depuis que je m'occupe activement d'organisation syndicale³⁸. »

1.3 Le déroulement

Dès la première semaine du conflit, la mobilisation de la population se traduit par des dons en argent (provenant tant de particuliers que de commerçants), par des prêts de

³⁶ *Le Devoir*, 13 mars 1952, p. 3.

³⁷ *Le Nouvelliste*, 11 mars, 1952, p. 1.

³⁸ *Le Nouvelliste*, 13 mars 1952, p. 1.

ressources matérielles et par des contributions alimentaires. Le curé de la ville, Donat Baril, apporte sa sympathie lors du prône dominical. De plus, il fait don d'une somme substantielle au fonds des grévistes. Il en profite également pour recommander le calme aux ouvriers, de même qu'à la population. Le député fédéral de Berthier-Maskinongé, Joseph Langlois, la Jeune Chambre de Commerce, de même que le Conseil de ville de Louiseville (qui veut contribuer au fonds des grévistes, tout en engageant quelques-uns de ces derniers pour divers travaux), tous se rangent du côté des grévistes.

Les premiers mois se déroulent dans l'ordre et le calme. Afin de limiter la circulation des directeurs de la Compagnie, les dirigeants du Syndicat installent des chaînes et des cadenas aux barrières de l'usine. La Compagnie réclame des ouvriers qu'ils assurent la protection de celle-ci.

La poursuite de la grève nécessite une organisation importante. Dès le début, plusieurs comités sont mis sur pied. D'abord, il y a un comité de prière (composé surtout de jeunes filles) chargé de se rendre à l'église chaque après-midi afin de demander un règlement prochain. Pour sa part, le comité de quête et finance a pour but de solliciter, recueillir et distribuer les dons d'argent et vivres en provenance de différentes localités de la province. Il a notamment pour tâche de veiller à nourrir plusieurs familles³⁹. De son côté, le comité des piqueteurs est chargé de la planification des différents postes de piquetage. Il doit également veiller au relais des grévistes. Un comité de la salle du Syndicat (ouverte 24 heures par jour) se charge des repas offerts aux piqueteurs. À cet endroit, règne une activité fébrile. Les grévistes s'y rencontrent afin de jouer aux cartes, discuter, se renseigner. Le tout est chapeauté par un comité de la grève dirigé par Gaston Bourbonnière, de Granby (directeur de la grève), assisté par l'agent d'affaires du

³⁹ Parmi les vivres distribués aux grévistes, patates, pâtes alimentaires, thé, café, graisse, coupons pour le pain et le lait, conserves diverses constituent la base.

Syndicat local, Raymond Gagnon. Quant à Jean Marchand, il agit à titre de représentant des ouvriers.

Des cabanes, dont une avec électricité, sont transportées près de l'usine pour les piqueteurs. Malgré l'enthousiasme manifeste qui émane du slogan des grévistes, "Les affaires sont bonnes", le journal local ne peut s'empêcher de voir que «dans tous les foyers ouvriers, règne visiblement la tristesse⁴⁰. »

La grève est marquée par une multitude de procédures judiciaires. Le 15 mars, une injonction intérimaire de la Cour supérieure est accordée par le juge Émile Ferron. Cette injonction ne surprend pas le Syndicat : « L'inévitable injonction que tous les employeurs prennent contre tous les grévistes à chaque fois qu'il y a une grève, est maintenant arrivée⁴¹. » L'ordonnance interdit aux ouvriers de pénétrer et de disposer des biens de la Compagnie, d'user de menace ou d'intimidation.

Les assemblées syndicales réunissent chaque fois quelque six cents personnes, grévistes et sympathisants. Elles sont marquées par l'enthousiasme, la joie et l'espoir. Les chefs syndicaux multiplient les appels à l'encouragement, à la solidarité. Généralement, elles se terminent par une parade dans les rues de la ville. Le 29, un camion de vivres, rempli de dons en provenance de différents centres, circule devant les demeures des patrons.

Le 25 mars, prétextant l'inaction du Conseil de ville, les procureurs de la Compagnie ATC demandent par lettre au maire de la ville, Raoul St-Jean, de mettre à leur disposition un détachement de policiers. La Compagnie juge que «par son refus d'agir et sa négligence d'assurer le maintien de l'ordre et de la paix public, [le conseil a] encouragé ou autrement favorisé les fauteurs de désordre, dans leurs agissements

⁴⁰ *L'Écho de Louiseville*, 13 mars 1952, p. 1.

⁴¹ *Le Travail*, 21 mars 1952, p. 7.

illégaux⁴². » La Compagnie Associated Textiles allègue que l'usine aurait subi des dommages considérables, notamment en raison du fait que les bâtisses auraient cessé d'être chauffées le 18 mars, les chauffeurs de bouilloires ayant été forcés de quitter les lieux. Les directeurs de la Compagnie exigent de pouvoir accéder à l'usine, car lorsqu'ils s'y sont présentés ils ont été refoulés par des groupes de piqueteurs.

Afin d'étudier la requête de la Compagnie, le Conseil de ville tient une assemblée spéciale, le samedi 5 avril au Palais de justice de Louiseville. Il se rend à la demande de la Compagnie et réclame :

Que la force constabulaire de la Ville de Louiseville soit mise à la disposition de l'Associated Textiles (...) [et] que demande soit faite au Solliciteur Général de la Province de Québec, l'Honorable Antoine Rivard, d'envoyer à Louiseville un détachement de la police provinciale en nombre suffisant pour maintenir la paix et le bon ordre dans les limites de la Ville de Louiseville, tout en assurant à la Compagnie Associated Textiles, la protection de ses biens et le plein exercice de son droit de propriété⁴³.

Le conseil juge qu'en agissant ainsi, il évite à la ville un procès coûteux avec l'ATC. Par le même fait, il reconnaît que la police locale n'est pas en nombre suffisant pour répondre aux attentes de la Compagnie. L'échevin Victor-Alfred Héroux, également vice-président du syndicat local, tente une contre-proposition selon laquelle seule la police municipale pourrait répondre au double objectif poursuivi par la Compagnie, soit la protection de ses biens et le respect de la paix et du bon ordre ; personne ne le seconde. La première proposition est donc enregistrée avec dissidence.

La semaine suivante, les cadenas et chaînes qui bloquent l'accès aux entrées de l'usine sont enlevés. Après négociations, les officiers du Syndicat acceptent que les dirigeants de la Compagnie entrent dans l'usine. Les grévistes en sont informés lors d'une assemblée, le 9 avril. Cependant, quelques jours plus tard (12 avril), deux employés supérieurs, Lucien Mandeville et Charles Hanson, le gérant de la ville, d'Arcy

⁴² *Le Nouvelliste*, 2 avril 1952, p. 1.

⁴³ Ville de Louiseville, *Procès verbal*, 5 avril 1952.

St-Pierre, et le chef de police de la ville tentent, une autre fois, d'entrer dans l'usine. Ils sont refoulés à la porte par un groupe de piqueteurs. Ces derniers seront accusés de désobéissance à une ordonnance de la Cour et condamnés, tout comme le Syndicat, pour mépris de cour⁴⁴. En raison de cet autre refus d'accès à l'usine, l'Associated Textiles fait publier un communiqué. Elle «tient à informer le public dès maintenant d'un état de choses déplorable et anarchique dont les tribunaux sont actuellement saisis⁴⁵. » Elle accuse le Syndicat de s'être emparé de l'usine en l'occupant dès la déclaration de la grève, d'avoir cadenassé les entrées au mépris de toutes les lois. Elle allègue qu'à maintes reprises ses officiers se sont vu refuser l'accès.

Le 25 avril marque le début des actes de vandalisme reliés à la grève. Il se produit du saccage dans la maison d'Oscar Marc-Aurèle, gérant à l'ATC. Sa correspondance officielle concernant le conflit est volée. La police ne procède à aucune arrestation.

Pendant ce temps, l'appui aux syndiqués continue de se manifester. Après le Conseil central des syndicats des ouvriers nationaux catholiques de Trois-Rivières, les trente-cinq syndicats du textile de la province assurent les grévistes de leur soutien financier et moral. L'entrée de camions de vivres est une scène de plus en plus familière dans la ville. L'American Federation of Labor (AFL), qui représente les ouvriers en grève de la Dominion Textile de Montréal et Valleyfield, offre au Syndicat de créer un front de grève uni. La CTCC refuse.

Après quelques semaines, les effets néfastes de la grève commencent à se faire sentir dans la petite localité. Le prolongement du conflit affecte plusieurs familles, de même que le commerce. De la sorte, le pouvoir d'achat se trouve relativement réduit.

⁴⁴ Le Syndicat doit débourser 500\$, tandis que chacun des grévistes récolte une amende de 50\$. À défaut de débourser cette dernière, ils sont passibles de quelques jours de prison.

⁴⁵ *Le Devoir*, 16 avril 1952, p. 5.

Deux initiatives locales ont pour objectif d'améliorer la situation. D'abord, l'Association des marchands détaillants fait signer une requête pour un rapprochement entre ouvriers et patrons. Puis, le Conseil de ville adopte le 26 mai 1952, une résolution demandant l'intervention du ministre Barrette dans la grève de Louiseville⁴⁶.

Des ouvriers travaillent temporairement, à Sorel ou ailleurs. La Compagnie multiplie les injonctions contre les grévistes. Quelques condamnations pour mépris de cour leur sont adressées ainsi qu'au Syndicat et aux grévistes, en vertu de l'injonction de mars. En mai, un gréviste déclare en cour ne respecter que les ordres du 10 mars, lorsque lui et d'autres ont refusé l'entrée aux directeurs de l'usine. Nous ne pouvons établir s'il s'agit d'un ordre formel du Syndicat adressé aux grévistes ou d'une interprétation de ces derniers. Ainsi, le travailleur en grève soutient ne pas être au courant de l'injonction du 15 mars qui permet aux directeurs de l'usine de disposer de leur propriété. Dans son jugement, le juge Paul-Émile Ferron déclare tenir compte de la pénible situation dans laquelle se trouvent les intimés grévistes et piqueteurs. Selon lui, il y a un «motif d'ordre bien humain à toute leur conduite⁴⁷. » Tout en ne trouvant aucune justification ou excuse aux agissements de ces derniers, le juge pense que malgré les reproches qui leur sont adressés : « Il naît en nous un sentiment de grande pitié inspiré par les affirmations de certains d'entre eux à l'effet qu'à titre de grévistes et de piqueteurs ils doivent observer les ordres de leurs supérieurs s'ils veulent qu'eux-mêmes et leur famille puissent manger aujourd'hui et demain⁴⁸. »

Le 13 mai, la Police provinciale fait son arrivée à Louiseville avec un détachement de 30 à 50 policiers dirigé par le Sergent Jean Gauthier de Trois-Rivières.

⁴⁶ Ville de Louiseville, *Procès verbal*, 26 mai 1952.

⁴⁷ *Le Nouvelliste*, 28 mai 1952, p. 5.

⁴⁸ *Le Nouvelliste*, 28 mai 1952, p. 5.

Les policiers escortent dans l'usine Messieurs Oscar Marc-Aurèle, Charles Hanson et Malcom Greene, gérants à la filature. Un relevé des dommages aux machineries, aux bureaux et à l'usine elle-même est entrepris. Au même moment, la sirène de la caserne de pompiers, voisine du local du Syndicat, retentit dans tout Louiseville signalant une heure grave et enjoignant les piqueteurs à se rendre au quartier général de la grève. Ces derniers se dirigent à l'usine pour attendre la sortie des gérants. Vers 7h45, les véhicules de ceux-ci sont accueillis par une pluie de pierres. Quelques minutes plus tard, le groupe de grévistes endommage le véhicule de Marc-Aurèle, stationné devant le Château Louise.

Au cours de la journée, Hilaire Beauregard, directeur de la Sûreté provinciale, rencontre les grévistes pour les informer du droit des patrons d'entrer à l'usine. Cette mise au point permet aux grévistes de s'entendre avec la Police provinciale quant aux conditions d'entrée à l'usine. Un arrangement à l'amiable est conclu entre les officiers négociateurs de la Compagnie et ceux du Syndicat. Le 15 mai, devant une foule de quelque deux cents personnes, des piqueteurs sont admis dans l'usine avec des membres du personnel pour surveiller le déroulement de l'inventaire.

Le député Germain Caron tente à nouveau de régler le conflit. Le 6 juin, il s'envole pour New York, au siège social de la Compagnie afin de négocier directement avec les dirigeants. Le premier contact avec ces derniers s'avère difficile. La United Merchants, dont l'ATC est une filiale, ne veut rien entamer avant le mois d'octobre ; il serait présentement trop tard pour entreprendre la production d'automne. D'après Caron, la United Merchants constitue un "joli trust", en raison du fait qu'elle possède trente usines comme celle de Louiseville, cent cinquante magasins de détails et une banque. Elle emploie vingt mille ouvriers, dont mille dans son seul bureau de New York. Face à l'intransigeance de la Compagnie, Caron déclare : « Avec tous les ménagements possibles (...) que si l'industrie [sic] fait des profits depuis 20 ans à Louiseville, elle

pourrait avoir certains égards pour la population de la ville qui lui a permis de faire ces profits⁴⁹. » Caron aura eu trois entrevues avec les directeurs. Le 11 juin, de retour de voyage, il fait état des négociations aux grévistes. Il revient avec un gain de un cent l'heure de plus aux 11 cents déjà consentis. Selon Caron : « La seule concession que la compagnie est prête à faire, c'est une augmentation de douze cents l'heure. Un point, c'est tout⁵⁰. » Il rappelle les démarches accomplies depuis le déclenchement de l'arrêt de travail et déplore que certaines personnes mêlent politique et question ouvrière (la tenue d'élection provinciale en juillet a été annoncée dernièrement). En conclusion, malgré la récente proposition, il n'y a pas d'entente sans la sécurité syndicale.

La période estivale est marquée par quelques pèlerinages des grévistes au Sanctuaire à Cap-de-la-Madeleine. De telles pratiques sont l'expression de la dimension religieuse encore très présente dans l'organisation syndicale. L'un de ces pèlerinages, le 12 juin, rassemble quatre cents grévistes, sympathisants et officiers du Syndicat. Dans le but de demander une solution prochaine à leur conflit, ces hommes et femmes (parfois âgés) parcourent à pied les vingt-six milles les séparant de leur destination. Parti de Louiseville dès 4 h du matin, sous le vent et la pluie, le groupe arrive à Trois-Rivières vers 14 h 15. Véritable procession, le cortège se déplace en chantant des chants religieux et en récitant le chapelet. À l'heure du dîner, ils sont accueillis par le maire de la ville, J-A Mongrain (candidat libéral à l'élection provinciale) qui déclare : « Je suis heureux de vous accueillir ici aux Trois-Rivières parce que vous êtes un exemple pour toute la région⁵¹. » À Cap-de-la-Madeleine, ils assistent à une messe célébrée par l'abbé Albert Desjarlais, aumônier du Syndicat, qui, comme le rapporte le journal *Le Nouvelliste*, «a

⁴⁹ *Le Nouvelliste*, 10 juin 1952, p. 13.

⁵⁰ *Le Devoir*, 11 juin 1952, p. 5.

⁵¹ *Le Nouvelliste*, 12 juin 1952, p. 15.

chanté l'office, d'une voix brisée par l'émotion. On pouvait voir dans la foule les larmes couler sur plusieurs visages⁵². » Le directeur de la maison de retraite fermée à Cap-de-la-Madeleine, le révérend père Charles Sauvé, o.m.i., s'adresse aux grévistes en ces termes : « Mes chers amis (...) ce n'est pas d'hier que les ouvriers sont exploités (...). Si vous n'aviez pas eu la foi, comment auriez-vous pu tenir le coup à Louiseville, depuis 3 mois ?⁵³ »

Le 20 juin, le Syndicat intente à son tour une injonction intérimaire qui interdit à la Compagnie ATC, « de faire ou de faire faire des manœuvres ou des démarches, de tenir ou de faire tenir des propos de nature à intimider ou menacer de quelque manière les membres du syndicat (...) de refuser d'employer les membres du syndicat et d'entraver les activités légitimes du dit syndicat⁵⁴. » Dans sa poursuite, le Syndicat allègue que la Compagnie cherche par toutes sortes de moyens illégaux (par intimidation, menace de refus de travail ou tout autres moyens) à convaincre les membres et officiers du Syndicat de cesser d'exercer leurs fonctions et cherche à entraver les activités syndicales. Ainsi, toujours selon le Syndicat, vers la fin février ou le début mars, la Compagnie aurait fait savoir aux membres que s'ils adhéraient à une association locale ou de boutique, sans aucune affiliation avec des associations syndicales de l'extérieur, il y aurait alors eu une entente possible sur les conditions de travail exigées. Toutes ces manœuvres antisyndicales, en contrevenant à la liberté d'association, causent au Syndicat dans son prestige, sa réputation et ses biens, un dommage estimé à 49 000 \$.

Le mois de juillet est marqué par plusieurs événements se déroulant avec l'élection provinciale comme toile de fond. En raison des dispositions prévues dans sa

⁵² *Le Nouvelliste*, 12 juin 1952, p. 15.

⁵³ *Le Nouvelliste*, 12 juin 1952, p. 15.

⁵⁴ *Le Nouvelliste*, 20 juin 1952, p. 1.

charte, la CTCC ne peut s'affilier à aucun parti politique⁵⁵. Or, en 1952, les organisateurs syndicaux franchissent un pas dans la sphère politique afin de protester contre le gouvernement provincial. En effet, le comité d'orientation politique de la CTCC reçoit du Bureau confédéral le mandat d'analyser les programmes des partis politiques et de se prononcer sur la valeur des candidats. Par conséquent, au cours de la campagne, la centrale dénonce officiellement quatre candidats de l'Union nationale. Gaston Bourbonnière explique cette prise de position en plein cœur de la grève, de la façon suivante :

Avant la lutte électorale, nous avions décidé de nous tenir éloignés de la politique, nous avons fait l'impossible pour le faire. (...) Les dispositions prises ce soir ne sont pas pour aider un candidat plus que l'autre ; mais pour gagner notre grève (...). Vu les circonstances actuelles, vu les accusations portées contre nos chefs ouvriers, vu qu'on cherche la désunion entre nos ouvriers, nous prenons la décision formelle de nous ranger avec ceux qui nous respectent, contre ceux qui n'ont rien fait, alors qu'ils l'auraient pu⁵⁶.

René Gosselin, secrétaire général de la Fédération du textile abonde dans le même sens en mentionnant : « Nous nous sommes rendus compte que nos ennemis étaient sur le terrain politique ; c'est là que nous les combattrons⁵⁷. » Craignant que l'élection ne divise les ouvriers, il lance un appel à l'unité : « Je vous demande une chose : restons unis. C'est difficile de s'affranchir de l'esprit de parti, mais c'est à vos familles, à votre grève qu'il faut penser, avant la couleur rouge ou bleue. Que la seule étiquette qui nous unisse soit le Syndicat Catholique⁵⁸. » À partir de cette période, le ton se durcit dans les allocutions du gouvernement et du patronat.

Le 9 juillet, des incidents surviennent lors de la mise en nomination du candidat unioniste. Plusieurs centaines de personnes (comprenant quelques grévistes) assistent

⁵⁵ Cependant, en 1949, elle s'implique de plus en plus dans la politique avec la formation d'un comité d'action politique responsable de l'éducation politique des travailleurs.

⁵⁶ *L'Écho de Louiseville*, 10 juillet 1952, p. 12.

⁵⁷ *L'Écho de Louiseville*, 10 juillet 1952, p. 12.

⁵⁸ *L'Écho de Louiseville*, 10 juillet 1952, p. 12.

dans la cour du Collège St-Louis au discours de Germain Caron, venu solliciter un autre mandat de la population du comté. Il en profite pour faire un bilan. Le problème ouvrier occupe une place de choix dans son allocution. Caron spécifie avoir toujours été favorable au syndicalisme «et je serai avec le syndicat local si on essaie de le détruire. Mais, je fustige les étrangers qui se sont introduits à Louiseville pour diviser nos ouvriers. Si nous avons la grève actuellement, c'est uniquement pour satisfaire des ambitions politiques⁵⁹. » En effet, le député avance l'hypothèse que certains chefs syndicaux extérieurs persistent dans le non-règlement de la grève afin de lui nuire. Voici comment il présente la situation :

J'attire votre attention sur le fait qu'en 1951, on n'a pas demandé d'augmentation de salaire. Est-ce qu'on n'attendait pas l'année des élections pour déclencher une grève à Louiseville ? Je me le demande. (...) Le syndicat s'est fait rouler par un organisateur politique. Pendant que je travaillais de tout mon cœur pour les ouvriers de Louiseville, on m'insultait. Rocque, Picard, Girard [des officiers du syndicat] sont venus tour à tour déblatérer contre moi ici à Louiseville. (...) J'ai enduré ces humiliations parce que je savais que les ouvriers de Louiseville n'étaient pas au courant de la situation. (...) Eh bien, moi, je vous dis que Ledoux vous a trahi au moment où vous aviez le plus besoin de lui. Celui qui restera à vos côtés, c'est Germain Caron, qui ne vous a jamais abandonnés. J'accuse Dalcourt [le candidat libéral] d'être le grand responsable de la misère de nos ouvriers. C'est chez-lui [sic] que les chefs ouvriers prennent leurs directives. C'est chez lui qu'a commencé la misère de notre population. (...) On a instauré à Louiseville un régime de terreur. On a distribué de la propagande libérale au bureau du syndicat. (...) Je vous le demande, ouvriers de Louiseville, débarrassez-vous de ceux qui divisent votre syndicat à Louiseville. Débarrassez-vous des étrangers qui travaillent contre votre intérêt dans le seul but de satisfaire leur ambition politique⁶⁰.

Le gouvernement tablera grandement sur cet énoncé d'une grève politique menée par des étrangers. De ce fait, le gouvernement justifie son incapacité à la conduire à un règlement. En bref, la grève permet un affrontement entre les acteurs en position de pouvoir, sans apporter concrètement une solution aux grévistes.

Peu après les discours, deux grévistes, qui assistent à l'assemblée, sont attaqués par un groupe d'inconnus qui les poursuivent jusqu'à l'édifice du Syndicat, rue Saint-Antoine. Comme le groupe des poursuivants veut envahir la salle, l'agent d'affaires du

⁵⁹ *Le Nouvelliste*, 10 juillet 1952, p. 1.

⁶⁰ *Le Nouvelliste*, 10 juillet 1952, p. 4.

Syndicat, Raymond Gagnon, tire un coup de revolver. Caron y voit un coup monté par l'adversaire.

Ces événements n'empêchent pas le premier ministre Duplessis de tenir une assemblée, à Louiseville, devant une foule importante, le 14 juillet. Le maire de la ville, Raoul St-Jean préside. Cette assemblée marque la fin de la campagne électorale de 1952, fortement teintée par le thème de la grève à l'Associated Textiles. Le premier ministre réitère sa confiance que les ouvriers voteront pour leur sécurité. De son côté, le député Caron continue ses attaques violentes contre les directeurs de la grève. Le ministre du Travail confirme ces allégations et mentionne que Louiseville est la première grève qu'il ne réussit pas à régler en huit ans. Par contre, tous s'engagent publiquement à mettre fin à l'arrêt de travail au lendemain de l'élection.

L'Union nationale est reportée au pouvoir dans la province avec 51,5% du vote, le 16 juillet⁶¹. Dans le comté, Germain Caron est réélu. Cependant, en isolant le vote de la ville de Louiseville, nous constatons que le libéral Avélin Dalcourt obtient une majorité de cent soixante-seize voix sur Caron (1121 contre 945). En tenant compte de la paroisse Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup, le candidat libéral conserve toujours la majorité⁶². La réélection de Caron est attribuable au fait que la majorité du libéral fut annulée par la prépondérance du vote rural dans le comté de Maskinongé. Il serait difficile d'évaluer l'influence de la grève sur de tels résultats, l'écart étant faible. Cependant, il est permis de croire que la population louisevilloise était divisée.

Quelques jours plus tard, soit le dimanche 20 juillet, la Compagnie ATC annonce la réouverture de l'usine sur les ondes de CHLN et dans les rues de la ville. Elle offre une augmentation de salaire de 12 cents l'heure à quiconque se présentera au travail lundi

⁶¹ Linteau, Paul-André et al., *Histoire du Québec contemporain*, tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 368.

⁶² *L'Écho de Louiseville*, 24 juillet 1952, p. 1.

matin. Selon la Compagnie, la réouverture de l'usine (l'embauche des briseurs de grève) répare une injustice. Lors d'une assemblée, tenue dans la salle paroissiale à 20h30, la majorité des membres du Syndicat des tisserands refusent d'entrer à l'usine. Cet événement sera sans doute un de ceux qui divisera la communauté.

Dorénavant, les piqueteurs auront à faire face à deux nouveaux acteurs sur les lignes de piquetage : les briseurs de grève, ainsi qu'un nouveau détachement de la Police provinciale, mandaté sur les lieux la journée même, pour assurer la protection des premiers. Devant cette réalité, un appel au calme est lancé. Raymond Gagnon, du Syndicat local, déclare : « Nous n'irons pas nous battre contre deux cents policiers, mais nous allons y aller en assez grand nombre pour les gêner dans leur besogne. Ils vont avoir honte de leur geste⁶³. » Il ne fait pas de doute que l'arrivée des briseurs de grève, dont un certain nombre d'ouvriers grévistes, attise les passions, dérange les grévistes. Pour les chefs syndicaux, il ne faut pas dévier du but à poursuivre. Le discours de Gaston Bourbonnière donne le ton :

Nous voulons tous gagner notre grève. (...) Votre exécutif est là pour vous aider à solutionner vos problèmes. (...) Nous voulons nous rendre jusqu'au bout. Je demande à tous les grévistes de rester calmes et de tuer toutes ces rumeurs que la Compagnie lance à travers la ville. Peu importe ce que la Compagnie pourrait nous offrir, nous savons que nous perdrons tous ces avantages si nous perdons notre sécurité syndicale. Notre problème actuel est celui de la survie de notre syndicat. Tant que ce problème ne sera pas résolu, nous ne pouvons céder⁶⁴.

Le clergé qui est peu intervenu avant juillet, fait preuve d'un militantisme affirmé devant la réouverture de l'usine. Au cours de la soirée, le curé Donat Baril déclare avec vigueur aux grévistes : « Soyez très calmes quoi qu'il arrive ; je tiens personnellement à ce que les ouvriers fassent tout leur possible pour maintenir leur syndicat debout⁶⁵. » Quelques jours plus tard, il confiera, en parlant des officiers de la

⁶³ *Le Nouvelliste*, 21 juillet 1952, p. 1.

⁶⁴ *Le Nouvelliste*, 21 juillet 1952, p. 1.

⁶⁵ *L'Écho de Louiseville*, 24 juillet 1952, p. 1.

Compagnie : « Ils ne devraient pas essayer de faire revenir les ouvriers les uns après les autres. Cela va engendrer de la haine. Ils devraient plutôt s'asseoir à la table de négociation et essayer d'en arriver à un compromis. Je crois bien qu'ils essayent de tuer le syndicat. Je leur ai dit que je n'approuvais pas cela⁶⁶. » Le chanoine Henri Pichette, aumônier général à la CTCC, avait déclaré précédemment aux ouvriers de Louiseville qu'ils donnaient un exemple à tous les autres syndicats, plus précisément à ceux du textile. Selon lui : « On se repose sur une législation imparfaite⁶⁷. » Par conséquent, il lance aux grévistes : « Restez debout ! »

Le lendemain matin, tous se rencontrent au local du Syndicat, où Raymond Gagnon annonce : « Nous allons assister "au show" de la police provinciale et des scabs⁶⁸. » Ils sont trois cents à se donner rendez-vous à l'usine pour suivre l'arrivée d'une quarantaine de briseurs de grève. Ces derniers sont accompagnés d'un nombre important d'employés de bureau. Tous sont escortés par quelque cinquante policiers venus disperser les rangs des grévistes, assurant ainsi la protection des employés. L'entrée des briseurs de grève se déroule sans incident, sous les applaudissements ironiques des manifestants. Certains, voyant leurs confrères retourner à l'usine, quittent le piquet de grève pour en faire autant.

À la lumière de ces développements, tous se demandent quelle tournure prendra la grève. La prise en considération de l'ouverture de l'usine est primordiale dans la compréhension de l'évolution du conflit. Cette réouverture générera, du côté syndical et ouvrier, des effets délétères sur le déroulement de la grève. Les chefs syndicaux et les grévistes voient leur pouvoir considérablement réduit. Alors, les enjeux de la grève se

⁶⁶ *Le Devoir*, 22 juillet 1952, p. 1.

⁶⁷ *L'Écho de Louiseville*, 10 avril 1953, p. 4.

⁶⁸ *Le Nouvelliste*, 21 juillet 1952, p. 1.

déplacent. De juillet 1952 à février 1953, le Syndicat local et la CTCC lutteront conjointement pour le réengagement de tous les travailleurs. Ils tenteront de limiter les effets négatifs de la grève, alors que les revendications du début deviennent quasi occultées.

Aussi, le Syndicat voit-il dans l'arrivée de la Police provinciale, un effort de démoralisation, de même qu'une tentative de provocation à l'endroit des grévistes. Cependant, ceux-ci reçoivent un appui de taille par l'entremise de Roger Mc Innis, du journal *Le Travail* qui assure la CTCC de l'intervention du cartel ouvrier, en cas de besoin, ce qui représente de cinq cent mille à six cent mille ouvriers syndiqués.

En dépit du fait que le ton change et que la mobilisation soit plus grande, une chose demeure : la misère et la situation économique critique dans laquelle se trouvent les ouvriers grévistes. La majorité de ceux-ci continue à tenir le coup sur les piquets de grève. D'autres (une minorité) ont trouvé des emplois temporaires, ou ont repris leur fonction à l'ATC. Cependant, certaines familles ont quitté la ville, faute de revenus suffisants. De sorte, en date du mois de juillet, il reste quelque quatre cent cinquante grévistes sur qui la pression et le doute commencent à se manifester grandement.

Néanmoins, les démonstrations de solidarité permettent de maintenir l'espoir d'un règlement prochain. Lors d'une réunion de grévistes tenue au sous-sol de l'église de Louiseville le 24 juillet, le chanoine Pichette, aumônier de la CTCC, apporte le message suivant : « La lutte actuelle se poursuit au nom des grands principes de la liberté et de la vérité. Une seule solution se présente aujourd'hui pour les ouvriers : la solidarité, jusqu'à la fin du conflit. Vous êtes en train de travailler à la libération de la classe ouvrière (...) soyez assurés que votre libération viendra de vous seuls et par vous seuls⁶⁹. » Dans le même ordre d'idée, le 27 juillet, l'évêque de Trois-Rivières, Mgr Georges-Léon Pelletier,

rencontre les grévistes en assemblée, pour leur confirmer sa collaboration et les féliciter de leur conduite responsable.

Je vous trouve en pleine vigueur à la suite de cinq mois de grève. Laissez-moi vous dire ma sympathie profonde, et souhaiter avec vous le règlement prochain de ce pénible conflit. Le règlement à souhaiter doit être juste et équitable, en tenant compte des vertus de justice et de charité. (...) Continuez à être fiers de vous, conduisez-vous toujours de façon intègre, comme des chrétiens qui ont un véritable sens social. Votre évêque qui vous aime tous a demandé à nos communautés religieuses du diocèse de prier pour le règlement de cette grève. C'est ainsi que les organismes mis dans les mains des ouvriers par l'Église deviendront des facteurs de solidarité et de paix chrétienne dans notre société⁷⁰.

Au cours de cette assemblée, Jean Marchand prend la parole et prononce un vif plaidoyer en faveur de la solidarité ouvrière. Il atteste que la grève entre dans sa phase finale. Tout en reconnaissant assister à l'une des plus dures bagarres syndicales dans la province, Marchand dira :

Il est normal qu'après tant de privations nos ouvriers soient affaiblis et qu'ils songent à retourner au travail, mais pourquoi iraient-ils ruiner ces mois de souffrance en acceptant un compromis qui ne les protège pas ? La situation deviendra tragique si les ouvriers eux-mêmes brisent leur grève légale. La misère n'excuse pas leur trahison. Que ceux qui ne se sentent pas la force de résister jusqu'au bout s'exilent plutôt que de trahir leurs frères. Il faut absolument éviter la destruction du syndicat du textile de Louiseville⁷¹.

Le bilan des poursuites judiciaires continue de s'alourdir en cette fin de juillet. Dix officiers de l'ATC (employés supérieurs et contremaîtres) sont accusés, en Cour supérieure, d'avoir désobéi à une injonction interdisant tout acte d'intimidation dans le but de favoriser le retour au travail des employés et leur faire abandonner leur syndicat. Les actes reprochés se sont déroulés entre le 19 et le 23 juillet.

Toujours à la fin de juillet, fort des appuis qui lui sont signifiés et devant la réduction de sa marge de manœuvre, le Syndicat demande à la Compagnie de négocier publiquement afin de discuter du règlement du conflit. Cette première offre concrète fait suite à l'intervention de Mgr Pelletier. L'espoir, toujours présent, est alimenté par la

⁶⁹ *Le Nouvelliste*, 25 juillet 1952, p. 1.

⁷⁰ *Le Nouvelliste*, 28 juillet 1952, p. 8.

⁷¹ *Le Devoir*, 25 juillet 1952, p. 3.

démission de l'industriel Marc Carrière, engagé récemment par la Compagnie, à titre d'assistant du président de l'ATC, Paul-Emile Collette. Cette démission est réclamée par la Compagnie elle-même en raison de propos qu'auraient tenus Carrière de nature à provoquer les grévistes, au cours de son bref passage en tant que médiateur⁷². La Compagnie mentionne qu'elle n'a jamais autorisé de telles déclarations.

Cette attente d'un règlement prochain est présente dans une allocution tenue le 24 juillet, par Jean Marchand, qui déclare : « Il ne reste plus longtemps avant d'atteindre notre but. Vos sacrifices ne seront pas inutiles ; resserrez-vous les coudes pour franchir la dernière étape. Nous serons contents d'avoir aidé à réaliser à Louiseville une société plus heureuse parce que plus humaine⁷³. » Il ajoute, pour démontrer que les ouvriers sont conscients de leur choix et pour faire contrepoids aux allégations de manipulation dont seraient victimes les grévistes : « On vous a dit que vos chefs n'étaient pas des gens responsables ; eh bien, si chacun de vous n'avait pas pensé que cette situation est un problème personnel, il n'y aurait pas eu de grève. On ne tient pas en grève 800 personnes, on n'accumule pas les sacrifices par des beaux discours⁷⁴. »

Les appels à l'unité, au calme et à la solidarité se multiplient. Cela s'explique par le fait que deux cents employés travaillent à l'usine. La recrudescence dans l'embauche est grandement attribuable à la campagne publique de recrutement à laquelle se livre la Compagnie dans les journaux. Le 7 août, elle fait paraître dans *L'Écho* une publicité qui stipule : « Hommes et femmes demandés, avec ou sans expérience en textile pour position d'avenir dans une importante industrie opérant à Louiseville. -Bon salaire -

⁷² Le Syndicat prétend que lors d'assemblées il a incité les employés de bureau, les contremaîtres et les employés réguliers à convaincre les grévistes de retourner à l'usine. Ces commentaires intransigeants envers certains grévistes et le Syndicat, démontrent son manque de respect des ouvriers. Carrière s'était fait connaître lors de la grève à Lachute en 1947 où il fut soupçonné d'utiliser des méthodes déloyales.

⁷³ *L'Écho de Louiseville*, 31 juillet 1952, p. 11

⁷⁴ *L'Écho de Louiseville*, 31 juillet 1952, p. 11.

Bonnes conditions de travail -Plan de retraite entièrement payé par la Compagnie⁷⁵. »

Cette publicité de la Compagnie fait l'objet d'une réponse du Syndicat qui mentionne :

Le syndicat national catholique du textile de Louiseville tient à rappeler aux lecteurs (...) que les ouvriers de Louiseville sont en grève depuis 5 mois pour la défense de leurs droits fondamentaux : que les Hautes Autorités religieuses de Louiseville et du Diocèse ont conseillé aux ouvriers de Louiseville de se tenir unis; que la Compagnie tente de vaincre la résistance courageuse de ses ouvriers en faisant appel à la main-d'œuvre extérieure. Tous les travailleurs sont instantanément priés de ne pas tomber dans le piège de la Compagnie et de s'abstenir d'aller prendre la place des ouvriers de Louiseville dont la grève est parfaitement légale⁷⁶.

Donc, du côté syndical on craint de plus en plus la désunion. Jean Marchand, tout en étant conscient de l'urgence d'un règlement, continue de maintenir espoir et conscientisation chez les travailleurs dans la lutte qu'ils mènent. Malgré tout, le prolongement de la grève menace d'effrayer la motivation des troupes. Marchand prétend : « La Compagnie veut repartir ses opérations, avec la force économique très grande que vous avez en mains, considérez que vous êtes en période finale. Si vous restez en bloc, on pourra négocier. (...) Vous êtes responsables du climat social pour des années à venir⁷⁷. » D'autres rappellent la justesse de la cause et le fait que les grévistes ont une responsabilité envers tout le mouvement ouvrier. M. Légaré, de Rimouski, affirme que : « La CTCC a les yeux rivés à Louiseville ; tous sont édifiés de votre ténacité. La province de Québec vous regarde ; vous rendez service aux autres syndicats qui auront à lutter dans l'avenir ; vous donnez là une leçon de grand courage⁷⁸. » Pourtant, le 3 août, après les récentes négociations, la Compagnie déclare qu'il n'y a aucune possibilité d'entente dans la grève.

Face à l'impasse, le 11 août, les autorités syndicales demandent le retrait de la Police provinciale au nom des ouvriers grévistes, lors d'une réunion régulière du Conseil

⁷⁵ *L'Écho de Louiseville*, 7 août 1952, p. 8.

⁷⁶ *Le Nouvelliste*, 14 août 1952, p. 13.

⁷⁷ *L'Écho de Louiseville*, 7 août 1952, p. 11.

⁷⁸ *L'Écho de Louiseville*, 7 août 1952, p. 11.

de ville. Devant une foule record, le groupe demande au maire St-Jean de se prononcer sur la situation. En réponse, le Conseil adopte une résolution :

Aux fins de regretter l'attitude, les méthodes et la propagande de l'Associated Textiles of Canada Limited, dans la présente grève, et que demande lui soit faite de considérer le bien-être des ouvriers de Louiseville et d'apporter un règlement prochain de cette grève qui sévit malheureusement depuis trop longtemps, et que copie de cette résolution soit envoyée à monsieur Émile Collette, président de l'Associated Textiles, et à l'honorable ministre du travail, Antonio Barrette⁷⁹.

Par contre, le Conseil étudie la demande du Syndicat, avant de se réunir en assemblée spéciale d'une durée de vingt minutes, le 13 août. En considérant qu'il n'a pas juridiction pour décréter le renvoi de la police, une seconde résolution est adoptée (avec dissidence) priant l'honorable Antoine Rivard d'ordonner à la Police provinciale de limiter son travail à la protection des biens de l'ATC. La foule nombreuse n'ayant pu prendre place dans la salle, manifeste bruyamment dans les corridors et sur le parterre de l'hôtel de ville.

Cette période est également l'occasion de faire le bilan des négociations avec la présentation d'une proposition de la Compagnie. Celle-ci demande le changement de l'exécutif et de l'agent d'affaires du Syndicat, la présentation de tous les employés, une fois la grève terminée, au bureau d'enregistrement, et le maintien des procédures judiciaires en cours. Par contre, elle ne peut confirmer l'octroi de la rétroactivité et demande la signature d'un contrat de deux ans. Il n'est plus question d'atelier fermé, ni de retenue syndicale. En revanche, les négociations se compliquent grandement avec l'affirmation de l'ATC à l'effet que tous les employés engagés à l'usine garderont leur emploi advenant un règlement. La Compagnie affirme même, «qu'elle verra à leur accorder toute la protection et les avantages auxquels ils ont droit⁸⁰. » Cet élément devient instantanément le point central des négociations, celui qui compromet les chances

⁷⁹ Ville de Louiseville, *Procès verbal*, 11 août 1952.

⁸⁰ *Le Nouvelliste*, 19 août 1952, p. 3.

d'en arriver à une entente. Ces propositions sont rejetées quelques jours plus tard (24 août) par la partie syndicale.

Dans la nuit du 23 au 24 août, survient une agression chez deux grévistes, Roland Paulhus (un des directeurs du syndicat local) et Roland Baribeau, demeurant tous deux sur la rue Sainte-Élizabeth. Des coups de feu sont tirés chez Baribeau, tandis que six individus causent du vandalisme et attaquent deux femmes dans la première maison. À la fin de la même semaine, des individus saccagent une maison où habitent M. Achille Marcotte, ainsi que quatre de ses enfants, tous employés à l'ATC. Aucune arrestation ne permet d'établir la responsabilité de ces actes de violence.

Malgré la mésentente qui règne dans les deux camps, les négociations se poursuivent à Québec, avec Mgr Pelletier comme conciliateur, à la fin du mois d'août. La Compagnie consent à donner une compensation équitable aux travailleurs en proportion de ses moyens. Un boni d'incitation au retour au travail est consenti, soit le don d'une somme de cent quarante dollars à tous les employés présentement au travail et l'ajout de cent vingt dollars à tous ceux qui entreront à l'usine avant 15 heures, le 22 septembre.

En dépit de ces quelques rapprochements, Jean Marchand déclare, dimanche le 31 août, trouver l'attitude de l'ATC scandaleuse. Originaire des États-Unis, elle vient s'attaquer ouvertement au droit de syndicalisation, chose qu'elle ne serait pas autorisée de faire dans son pays. Par conséquent, Marchand s'insurge contre le peu d'intérêt réservé au sort des opprimés par la partie patronale. Selon lui :

Il y a eu plus d'humanité dans la grève de l'amiante, de la part de la Compagnie, que dans celle de Louiseville. Ici, c'est ce que j'ai vu de pire. On se souvient pourquoi les conflits ouvriers peuvent parfois prendre une tournure violente. C'est parce qu'on a créé ici (...) une attitude antisyndicale. La loi a reconnu l'organisation syndicale en 1944, mais certains employeurs ne la reconnaissent pas. Ce que veut l'Associated Textiles of Canada, ce n'est pas des conditions convenables pour opérer mais de détruire le syndicat⁸¹.

⁸¹ *Le Nouvelliste*, 2 septembre 1952, p. 3.

Le secrétaire général de la CTCC enjoint les parties à traiter de bonne foi : « Sur les cents et les piastres on peut négocier, mais jamais sur la tête d'un syndicat.(...) Avant même la grève de Louiseville, la Compagnie avait tenté d'inclure des clauses de représailles dans le contrat. C'est pour cela que la grève a éclaté. (...) Je lance ce soir un appel à la Compagnie et aux autorités. Nous sommes prêts à tout oublier. On va recommencer en neuf.⁸². » Il termine, comme si la justesse de la cause était garante de réussite : « Mais je crois qu'elle est gagnée, la grève. Il est impossible que tant de misère ne porte pas de fruits⁸³. »

Or, la tension continue d'être vive sur les lignes de piquetage où chaque jour quelque deux cents contre-grévistes entrent au travail, sous les huées et injures des piqueteurs et des sympathisants qu'ils qualifient de "traîtres", "vendus", "rats", etc. Certains employés se cachent le visage et semblent nerveux au sortir de l'usine. Quelques-uns doivent être escortés par les policiers dans les rues de la ville pour arriver sans problème à leur demeure. Le 16 septembre, deux jeunes grévistes sont bousculés par une automobile qui traverse la ligne de piquetage momentanément brisée, lors de la sortie des briseurs de grève. Les policiers, dont le quartier général est installé à l'intérieur de l'usine, interviennent devant une foule de cinq cents personnes.

La CTCC, réunie en congrès à Shawinigan au milieu de septembre, «déclare sa solidarité avec les grévistes de Louiseville et signale à la province la dangereuse tension qui règne dans cette ville⁸⁴. » En réunion, le 16 septembre, Gérard Picard, président de la CTCC, prononce une apologie en faveur des grévistes :

⁸² *Le Nouvelliste*, 2 septembre 1952, p. 3.

⁸³ *Le Nouvelliste*, 2 septembre 1952, p. 3.

⁸⁴ *Le Devoir*, 25 septembre 1952, p. 4.

Ce scandale [dit-il] qui se continue à Louiseville, cette situation où ceux qui sont censés être les gardiens de l'ordre protègent de véritable désordre parce qu'on a refusé d'appliquer la justice en notre faveur, n'ont pas ébranlé votre résistance depuis le début de la grève. C'est ainsi que vous irez jusqu'au bout, jusqu'à la victoire. (...) Tous les travailleurs vous admirent, ils savent que tous les progrès sociaux n'ont été accomplis depuis un demi-siècle qu'à coups de grèves, non parce que vous l'avez voulu mais à cause d'une injustice sociale. (...) La CTCC, vous appuie et est sûre que la grève va se terminer par l'obtention de ce que vous demandez⁸⁵.

Milieu septembre, signe que la tension est de plus en plus perceptible, la cour refuse le cautionnement à quatorze grévistes qui comparaissent sous des accusations d'avoir menacé des personnes, troublé la paix, résisté à la police et causé des dommages à l'usine. En agissant ainsi, le juge Lucien Comeau «veut mettre un terme au régime de terreur qui semble s'ériger en système à Louiseville⁸⁶.» En signe d'impartialité, il mentionne qu'il en serait venu à la même décision qu'il se soit agi de l'ATC ou du Syndicat.

Lors d'une réunion spéciale du Conseil de ville, le 24 septembre, après l'action du Syndicat, c'est au tour des hommes d'affaires et des professionnels de Louiseville d'intervenir officiellement dans la grève qui perdure depuis maintenant six mois. Ils réclament le retrait de la Police provinciale de la ville ou la limitation de son travail à la protection de l'usine. Ils demandent que l'on tente l'impossible afin d'en arriver à un règlement, à la satisfaction des citoyens, car la structure économique de la ville se trouve fragilisée depuis le déclenchement de l'arrêt de travail. À cet effet, une séance du Conseil de ville du 27 octobre, nous apprend que la perception des taxes a été presque nulle depuis le début de la grève⁸⁷. Une somme de trois mille dollars empruntée par la ville est due le 1^{er} novembre 1952. Le Conseil demande à la Commission municipale de Québec la permission d'emprunter cette somme à la Banque Canadienne Nationale. Il juge que la

⁸⁵ *Le Nouvelliste*, 17 septembre 1952, p. 1.

⁸⁶ *Le Nouvelliste*, 18 septembre 1952, p. 1.

⁸⁷ Ville de Louiseville, *Procès verbal*, 27 octobre 1952.

grève en est la responsable. Il est décidé que deux requêtes circulent chez les marchands et professionnels de la ville, une première étant destinée à Marc-Aurèle de l'ATC, l'autre au député Caron et la ville de Louiseville. Une centaine de signatures sont recueillies.

Dans un autre ordre d'idée, la question du droit de circulation des piqueteurs se retrouve devant les tribunaux, fin septembre. En effet, l'ATC veut l'émission d'un mandat contre le Syndicat, et contre Alfred et Thérèse Picotte, voisins de l'usine. Ces derniers auraient convenu de mettre la maison et le terrain situés en face de l'usine à la disposition des grévistes pour le piquetage, ce à quoi la Compagnie s'oppose.

À partir du mois d'octobre, il se produit une escalade dans les actes de violence qui culminera avec la lecture de l'Acte d'émeute, en décembre. Le trois octobre, les grévistes réunis en assemblée, rejettent en partie les dernières offres de la Compagnie avant de se diriger à l'usine pour la sortie de trois cents briseurs de grève. Policiers et grévistes deviennent plus agités au moment où les deux à trois cents grévistes sont rejoints par une centaine d'ouvriers (de syndicats affiliés à la CTCC) en provenance de Shawinigan, Trois-Rivières et Montréal venus apporter leur sympathie. Les agents grimpent sur le toit de l'usine armés de bombes lacrymogènes. Lentement, le groupe de grévistes et de sympathisants se resserre. Les insultes et la provocation se font plus franches. Alors, les grévistes auraient saisi des pierres qu'ils auraient lancées sur les policiers et l'usine. Des coups de feu sont tirés par la police. Un sympathisant, Aurèle Duhaime, est atteint à la cuisse. On procède à son arrestation ainsi qu'à celle de deux autres grévistes. Les chefs ouvriers interviennent et annoncent une réunion immédiate au local du Syndicat. Au cours de celle-ci, les syndiqués venus de l'extérieur prennent la parole. Une centaine de grévistes décident de parader dans les rues de la ville et de se rendre à la résidence du député Caron. Des projectiles sont lancés et des vitres volent en

éclats. Des maisons appartenant à des briseurs de grève subissent le même sort. Sur leur chemin, les grévistes renversent une automobile appartenant à un employé de l'ATC. Les habitants de deux maisons avoisinantes ripostent en tirant des coups de feu. Paniquée, la foule se disperse, il est 19h30. Dans la soirée, la police patrouille dans les rues de la ville afin de faire respecter le calme. Le piquetage est temporairement suspendu. Le journal *Le Nouvelliste* conclut en avançant que «ces événements, peu rassurants, marquent une autre étape, étape malheureuse dans la grève de Louiseville qui sévit depuis près de huit mois à l'Associated Textiles⁸⁸.» Une fois de plus, la gravité des faits alerte l'opinion publique.

Peu après, Gaston Bourbonnière (de la CTCC) tente d'expliquer les actes de vandalisme des grévistes. Selon lui :

Nos gens sont excédés. Depuis sept mois ils tiennent sans broncher et en s'efforçant de rester calmes. Mais, imaginez leurs sentiments quand ils voient les scabs qui sont venus des villes environnantes pour leur voler leurs emplois. La présence de la police provinciale surtout les exaspère. Le Conseil de ville, les hommes d'affaires, les ouvriers, tout le monde demande que la police s'en aille. Elle reste toujours et la terreur règne à Louiseville⁸⁹.

En date du mois d'octobre, les travailleurs (briseurs de grève) sont au nombre de trois cents. Généralement, on estime qu'ils proviennent des villes environnantes et qu'une proportion importante serait composée de fils de cultivateurs. Pour Fernand Dansereau, du journal *Le Devoir* : «Ceux qui ne viennent pas voir de près peuvent difficilement comprendre le malaise général que provoque une grève de sept mois⁹⁰.»

Comme le clergé défend des principes d'ordre moral, de justice et de paix sociale, il n'approuve pas les gestes de violence posés par les grévistes. Aussi, devant ces incidents, le curé Donat Baril tient-il des propos prudents. Selon lui, en dépit de la provocation : «Il faut observer les lois morales. Il faut toujours respecter la propriété et

⁸⁸ *Le Nouvelliste*, 4 octobre 1952, p. 1.

⁸⁹ *Le Devoir*, 4 octobre 1952, p. 1.

⁹⁰ *Le Devoir*, 6 octobre 1952, p. 3.

la personne d'autrui. (...) Les ouvriers doivent avoir la sympathie du public. Ils l'ont d'ailleurs dans une bonne mesure. Mais ils l'auraient plus s'ils ne faisaient pas de bêtises⁹¹. » Par contre, le clergé juge les demandes ouvrières justes. À preuve, après les événements de décembre 1952, il montrera plus de fermeté dans ses propos.

Les jours qui suivent confirment le caractère définitif des positions des deux opposants. Le 6 octobre, les dirigeants de la Compagnie annoncent que : « Vu les graves incidents survenus à Louiseville ces jours derniers, la Compagnie Associated Textiles se voit dans l'obligation de rompre les négociations⁹². » Ils pensent que « l'opinion publique saine comprendra que la compagnie ne peut plus traiter avec ces gens qui se moquent aussi cyniquement de la loi et pour qui la fin semble justifier tous les moyens⁹³. » En agissant ainsi, la Compagnie se retire du tribunal d'honneur institué par Mgr Georges-Léon Pelletier.

René Gosselin, président de la Fédération nationale du textile, avance que: « La Compagnie en déclarant qu'elle rompt les négociations, fait une farce grossière, ayant été personnellement à même de négocier avec ces gens, je puis déclarer aujourd'hui qu'ils n'ont jamais négocier [sic] de bonne foi, en posant des conditions indécentes pour un règlement de grève légale⁹⁴ ».

Les propos de Gosselin font réagir la Compagnie, qui allègue que les grévistes auraient ignoré les offres de règlement. Dans une déclaration, l'ATC soutient que le 15 septembre, Mgr Pelletier proposa un règlement que la Compagnie accepta, mais que les chefs syndicaux refusèrent, peut-être même sans l'avoir présenté aux ouvriers. Elle

⁹¹ *Le Devoir*, 6 octobre 1952, p. 3.

⁹² *Le Devoir*, 7 octobre 1952, p. 1.

⁹³ *Le Devoir*, 7 octobre 1952, p. 1.

⁹⁴ *Le Nouvelliste*, 9 octobre 1952, p. 24.

termine en disant : « C'est pourquoi, nous lançons un nouvel appel à tous nos anciens employés et les invitons à revenir au travail. Nous voulons la liberté pour tous, dans le cadre des lois. Nous prétendons avoir droit, comme tout le monde, à cette liberté⁹⁵. » Gosselin réplique à l'Associated Textiles of Canada qu'au cours des négociations, elle a fait des contre-propositions empreintes de représailles contre les grévistes. Il s'adresse à la Compagnie en ces termes :

Messieurs de la Compagnie vous donnez là par ce simple fait un échantillon de ce que vous êtes. Il y a une grève qui dure depuis plus de sept mois, il y a de la misère terrible à Louiseville, dont vous êtes la cause directe. Parce qu'un incident se produit, lequel incident démontre que les ouvriers sont fatigués, qu'il peut arriver d'une journée à l'autre d'autres incidents regrettables, vous rompez les négociations. Mais si la Compagnie était de bonne foi, elle hâterait les négociations et les incidents du 3 octobre au lieu de briser les négociations ça aurait dû les hâter, et dès le lendemain (...). Messieurs de la Compagnie en déclarant que vous rompez les négociations, vous nous indiquez que vous êtes de la catégorie des patrons qui engendrent le communisme en laissant persister l'injustice, alors que ce serait si facile de régler ce conflit si vous aviez mis seulement la moitié de la bonne volonté que les ouvriers y ont démontré⁹⁶.

Au mois de novembre, la Compagnie, maintenant en mesure d'évaluer les dommages causés à l'usine par l'occupation illégale des grévistes, réclame 243 030,40 dollars au Syndicat. En prévision de l'hiver, celui-ci procède à l'achat de deux terres afin de permettre aux grévistes de s'alimenter en bois de chauffage. Au milieu du mois, Gérard Picard annonce que le premier ministre Duplessis est prêt à intervenir et à organiser une rencontre entre les parties. Dans le même ordre d'idée, des télégrammes du curé Baril demandant un règlement de la grève, signés par dix-sept marchands de la ville, sont envoyés à Maurice Duplessis, à Antonio Barrette et au chef de l'opposition, Georges Marler. Fin novembre, le premier ministre est saisi du dossier. Toutefois, un télégramme de l'ATC au ministre Barrette rapporte que «500 ouvriers travaillent [à l'usine] et dans un mois environ [la production sera] normale⁹⁷. » La Compagnie dispose

⁹⁵ *Le Nouvelliste*, 10 octobre 1952, p. 1

⁹⁶ *Le Nouvelliste*, 16 octobre 1952, p. 12.

⁹⁷ Archives CSN, Correspondance du ministre du Travail, Antonio Barrette à Gérard Picard, 27 novembre 1952.

donc de la force de travail nécessaire pour fonctionner régulièrement. Nous pouvons mettre en doute son intérêt à poursuivre les négociations.

Début décembre, les parties sont convoquées séparément à la demande de l'ATC, au bureau du ministre Barrette, à Québec. La Compagnie maintient sa proposition. Donc, aucun contrat ne serait signé avant trois mois, car elle se réserve le droit de connaître le sentiment de ses employés. De plus, elle ne peut confirmer le réengagement de tous ses anciens employés. Les négociations achoppent à nouveau. Une lettre du ministre Barrette adressée au curé Donat Baril rend compte de l'impasse des pourparlers et d'une certaine renonciation de Barrette, qui écrit:

De nouvelles négociations sont en cours, mais je crois vraiment que si une entente intervenait entre les deux parties, qui exigerait le renvoi d'un groupe ou de la totalité des nouveaux employés à l'Associated Textiles, ce serait de nature à créer un mal plus grand que celui qui existe déjà, et je me demande vraiment, sachant l'intérêt que vous portez au règlement du conflit et l'intervention de son Excellence Monseigneur Pelletier. S'il n'y aurait pas là- en plus d'un véritable danger d'une petite guerre civile, des éléments suffisant à former un schisme, ou, du moins, des troubles dont nous ne verrons jamais la fin⁹⁸.

Confirmant son impuissance, il conclut en ces termes : « Rendu à ce point, j'ai l'impression que ma médiation ne peut servir à grand chose⁹⁹. »

La tension est omniprésente, lundi le 8 décembre, quand les briseurs de grève voient deux cents piqueteurs barrer leur chemin afin de les dissuader de retourner au travail. Les quelques bousculades nécessitent l'intervention de la force policière, renforcée par la présence d'un nouveau détachement arrivé dans la journée. Le soir, une assemblée se tient au cours de laquelle Jean Marchand prend la parole. On note la présence de syndiqués de Joliette, Granby, Cap-de-la-Madeleine, Shawinigan, Trois-Rivières et Grand-Mère venus témoigner de leur solidarité. Marchand analyse ainsi la tournure des événements :

⁹⁸Archives CSN , Correspondance du ministre du Travail, Antonio Barrette, 10 décembre 1952.

⁹⁹Archives CSN , Correspondance du ministre du Travail, Antonio Barrette, 10 décembre 1952.

On nous reproche (...) d'avoir fait de la grève une question de politique. Me Germain Caron est venu à une assemblée pour déclarer que notre grève est légale. Après les élections tout a changé : on la déclare maintenant illégale. Nous avons entrepris toutes les démarches possibles. Il n'y a pas de sacrifice que nous n'ayons pas faits mais la compagnie veut que la population de Louiseville soit à sa merci pour 25 ans à venir. Mais il ne faut pas que cela se produise. Nous reconnaissons que, dans cette tragique situation, la législation est déficiente et qu'elle joue en faveur des grands contre les petits. (...) Le nouvel employé qui a deux mois de service est plus récompensé que celui qui a donné toute sa vie (...) et la loi protège mieux les bâtisses que les ouvriers. Le désordre organisé existe chez nous et nous protestons¹⁰⁰.

Il termine en disant : «Il ne reste qu'une chose à faire : expulser les étrangers de l'usine par des moyens honnêtes avant de reprendre les négociations¹⁰¹. » L'assemblée se termine par un défilé dans les rues de la ville.

Plus tard dans la nuit, un autobus stationné à l'arrière de l'hôtel Château Louise est dynamité. L'explosion, en plus de détruire le véhicule, brise quelque deux cents vitres des bâtisses de l'entourage. L'incident ne fait aucun blessé en dépit du fait qu'un gardien se trouvait à environ cinquante pieds du véhicule. Certains prétendent que les grévistes ont conclu, en voyant le chauffeur de l'autobus discuter avec des policiers, que l'autobus était destiné au transport des non-grévistes (ce qui n'était pas le cas) et de ce fait ont voulu le détruire. D'autres stipulent que cet incident est un coup monté, avec pour objectif de donner aux grévistes un rôle "d'agresseur", alors que les responsables pourraient bien être du côté patronal. Toutefois, l'agent Benoît établit un lien entre ce dynamitage et celui, quelques jours auparavant, d'un transformateur dans la cour de l'ATC. Plus encore, il faut peu de temps pour que l'incident de l'autobus soit directement associé aux propos tenus par Marchand, la veille. Devant l'énorme tension, ce dernier se voit dans l'obligation de clarifier ses déclarations. Il appert qu'il ne fallait pas voir dans son discours un appel à la violence, mais une adresse à l'endroit des briseurs de grève de ne pas retourner au travail.

¹⁰⁰ *Le Devoir*, 9 décembre 1952, p. 3.

¹⁰¹ *Le Devoir*, 9 décembre 1952, p. 3.

Le 11 décembre 1952 s'avère une journée d'une violence et de répression considérables. Tôt le matin (vers 6 h), la police décide de disperser une foule de trois cents personnes en formation de parade. L'incident dégénère en bagarre générale. Des policiers, positionnés sur le toit de l'usine avant l'arrivée des grévistes, lancent des bombes lacrymogènes dans le but de disperser la foule. Ils sont appuyés par une quarantaine de policiers. Certains, une fois sortis de l'usine, frappent les manifestants à coups de matraques. Vers 6 h 20, l'agent Benoît procède à la lecture de l'Acte d'émeute aux portes de l'usine, après que le juge Omer Rinfret lui ait donné l'ordre verbal de le faire¹⁰². Dans le chaos, le groupe de manifestants retraite au local du Syndicat. Les policiers se mettent à la poursuite des grévistes et procèdent à quelques arrestations en cours de route. Au local du Syndicat, divers incidents surviennent. Les grévistes auraient bombardé de balles de neige une autopatrouille arrivée sur place. Les policiers tirent des coups de feu. Des renforts arrivent et dans la bagarre, six personnes sont blessées dont une gravement, soit Adrien Dumas, de Granby. Ce dernier reçoit un projectile de revolver en pleine figure. Le curé mandaté sur les lieux lui donne même les derniers sacrements. Le local du Syndicat est envahi par la force policière qui procède à plus de vingt-cinq arrestations pour vagabondage et attroupement illégal. Seize des détenus se verront refuser leur cautionnement. Trois des prévenus sont passibles d'un emprisonnement à vie. Le policier Benoît explique que la loi d'émeute vient d'être proclamée. Cette mesure d'urgence nécessite le dispersement de tout rassemblement dans les trente minutes. Les détenus sont acheminés vers Montréal pour interrogation et identification et les blessés, à Trois-Rivières.

¹⁰² L'Acte va comme suit : « Notre souverain Seigneur le Roi (la Reine) enjoint et commande à tous ceux qui sont ici présents de se disperser immédiatement et de retourner paisiblement à leur domicile ou à leurs occupations légitimes, sous peine d'être déclarés coupables d'une infraction qui peut être punie de l'emprisonnement à perpétuité. Dieu sauve la Reine. *Le Nouvelliste*, 12 décembre 1952, p. 1.

La journée se déroule dans la nervosité et le chaos. Le Syndicat éprouve de la difficulté à retracer les grévistes arrêtés afin de leur procurer une défense convenable. Certains individus sont appréhendés uniquement parce qu'ils circulent dans les rues de la ville. Quelques-uns de ces derniers déclarent ignorer totalement les événements qui se sont produits plus tôt, ainsi que la proclamation de la loi de l'émeute. Selon *Le Devoir* : « Un grand nombre de personnes déclarent avoir vu la police maltraiter des grévistes, des sympathisants et des purs étrangers (...). Il semble que le moindre prétexte ait servi à des violences et la population est révoltée¹⁰³. » Deux Louisevillois, non-employés à l'ATC, songent à intenter une action en dommage contre la Police provinciale pour avoir été matraqués sans raison. Le Syndicat déclare même que les policiers ont tenté d'abattre l'agent d'affaires Raymond Gagnon (une balle a traversé son chapeau) : plusieurs coups de feu lui étaient réservés, notamment ceux qui ont atteint Dumas.

L'agent Benoît tient une conférence de presse afin d'expliquer l'intervention de la police, l'Acte d'émeute et ses implications pour la population louisevilloise. Selon lui, la situation a dégénéré car les grévistes ont refusé de se disperser après la lecture de l'Acte d'émeute. Il soutient que ceux-ci chahutaient, chantaient à tue-tête et faisaient du piquetage illégalement.

Selon le curé Donat Baril, «la population de Louiseville est affolée¹⁰⁴. » Toute personne qui tente de sortir ou d'entrer à Louiseville est interrogée. Elle doit donner, outre son identité, la justification de ses allées et venues. Des journalistes se déplacent seulement s'ils sont munis de sauf-conduits. Il n'en faut pas plus pour qu'un large mouvement de solidarité s'organise.

¹⁰³ *Le Devoir*, 12 décembre 1952, p. 1.

¹⁰⁴ *Le Devoir*, 11 décembre 1952, p. 1.

Le lendemain (12 décembre), étant donné la gravité des événements à Louiseville, le premier ministre Duplessis est questionné à l'Assemblée législative par Georges Marler, de l'opposition. Le premier ministre déclare, malgré la proximité de Louiseville avec son comté et du fait que la grève perdure depuis des mois: « Je ne suis pas bien au courant des derniers événements qui se sont déroulés. Je sais que la grève dure depuis 9 mois mais je ne connais pas tous les détails. Ce que je sais, c'est que les désordres qui se déroulent à Louiseville ne sont pas justifiables¹⁰⁵. » Selon le premier ministre, il est donc primordial que l'ordre soit respecté dans la province afin de lui faire conserver sa bonne réputation.

Devant cette situation, le curé Baril pose un dur jugement envers la Compagnie. Il affirme en parlant de l'engagement des briseurs de grève en remplacement des réguliers, il se «commet actuellement à Louiseville, une grave injustice sociale. (...) Il est contraire au bien commun qu'une industrie étrangère vienne s'établir dans notre province, embauche des ouvriers locaux et s'adonne à des abus que l'autorité civile ne saurait tolérer¹⁰⁶. » Selon lui, les propos tenus par la direction de la Compagnie à l'effet de détruire le Syndicat, peu importe le prix à payer ou le temps à prendre démontre leur mauvaise foi. Le curé s'insurge également contre ce qu'il qualifie de tactiques de délais de la Compagnie qui tarde toujours à répondre au Syndicat. Plus tard, Donat Baril a l'opportunité de dénoncer violemment l'attitude de la Compagnie, de même que la mise en vigueur de l'Acte d'émeute qu'il estime être «un incident regrettable, une erreur de jugement de la part de tous ceux qui en sont responsables. Louiseville se dirige vers le désastre si cette grève n'est pas réglée bientôt. Il n'y aura plus de place pour nos propres

¹⁰⁵ *Le Devoir*, 12 décembre 1952, p. 1.

¹⁰⁶ *Le Nouvelliste*, 12 décembre 1952, p. 1.

ouvriers si l'on ne congédie pas ces hommes¹⁰⁷. » Le curé juge qu'on n'a pas laissé le temps aux ouvriers de se disperser avant de procéder à des arrestations sommaires. De même, il admet que : « Les ouvriers peuvent avoir tiré quelques balles de neige, mais c'est une bien pauvre arme contre des fusils et des bâtons¹⁰⁸. » Il reconnaît les efforts du ministre Barrette mais «ne veux en dire autant de la Compagnie. Il semble bien qu'elle veut faire périr le Syndicat¹⁰⁹. »

À la suite de ces événements, l'exécutif de la CTCC tient une réunion d'urgence, pour examiner l'opportunité d'un arrêt général de travail à travers le Québec. Ce dernier aurait une double finalité : assurer à la grève un règlement prochain et protester contre l'intervention de la Police provinciale dont la répression envers les grévistes est inacceptable. Le conseil plénier convient de discuter de ce point à l'occasion d'une rencontre, dimanche le 21 décembre, à Québec. En revanche, l'exécutif lance un appel à tous ses corps affiliés, aux cent mille membres qu'il regroupe afin de l'appuyer dans ses protestations contre les attitudes de la Police provinciale. Par la même occasion, il réclame l'intervention du premier ministre pour mettre fin à l'arrêt de travail. Le ministre du Travail convoque les parties pour une autre série de négociations, en spécifiant qu'il ne saurait être question d'imposer un règlement.

En attendant, la proclamation de l'Acte d'émeute entrave les activités du comité chargé du secours aux grévistes. En effet, la Police provinciale exige que les chefs syndicaux soient accompagnés d'agents lors de la distribution des vivres ou argent, ce à quoi ils se refusent. Aussi, la confusion continue de régner au sujet de l'Acte lui-même et

¹⁰⁷ *Le Nouvelliste*, 17 décembre 1952, p. 1.

¹⁰⁸ *Le Travail*, 19 décembre 1952, p. 3.

¹⁰⁹ *Le Nouvelliste*, 17 décembre 1952, p. 1.

de ses conséquences. Le piquetage cesse conformément à la loi contre les attroupements.

À la veille du temps des Fêtes, le chiffre d'affaires des marchands décline. À ce moment, 508 ouvriers, dont 149 anciens syndiqués travaillent à l'usine.

Par suite de l'appel de la CTCC, une réunion a lieu le 15 décembre, à Shawinigan, au cours de laquelle deux mille ouvriers affirment leur solidarité avec les grévistes de Louiseville. Ils votent en faveur d'un arrêt général de travail dans la province. Marchand donne le ton :

Nous n'acceptons pas que les policiers provinciaux profitent de la protection que leur assure leur gouvernement pour abattre impunément d'honnêtes travailleurs. Nous ne dénonçons pas la police parce que cela nous plaît mais, parce qu'elle a entrepris de façon sanglante de briser une grève légale dont tout le monde a reconnu la justice, voire même le ministre du travail [sic]. Nous n'admettrons pas qu'on entrave arbitrairement notre droit d'association. Ça fait dix ans qu'on essaie de nous tuer. Nous avons survécu et nous survivrons parce que les travailleurs ont besoin de justice. Nous croyons que l'ordre doit être maintenu et que c'est la fonction du gouvernement de faire respecter le bien commun. (...) Toutes les forces combinées du capitalisme, du gouvernement et de leurs polices ne pourront avoir raison de notre détermination d'obtenir justice pour la classe ouvrière¹¹⁰

Pour René Gosselin : « Ce qu'il y a de plus tragique, c'est justement que ce soit dans la province de Québec, la plus catholique du monde, qu'on ait à déplorer tels scandales. (...) Pourquoi retarde-t-il [le gouvernement] l'avènement de la justice ? Pourquoi favorise-t-il un régime capitaliste vicieux ? Faudra-t-il qu'il y ait des cadavres d'ouvriers pour que l'opinion publique oblige le gouvernement à revenir au bien commun ?¹¹¹ » Aussi, Philippe Girard, organisateur de la CTCC, déclare à Montréal, le 17 décembre :

Si nous ne prenons pas les moyens pour nous défendre, nous aurons bientôt à pleurer sur des cadavres de travailleurs. Nous avons a [sic] lutter contre une coalition de la finance, de la politique et de la police. (...) C'est pour cela qu'il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas simplement de régler le différend de Louiseville, mais aussi de mettre un terme à l'utilisation de la matraque. (...) Je suis opposé à la violence. Mais le cas de Louiseville est typique. Il s'agit de décider si on va

¹¹⁰ *Le Devoir*, 16 décembre 1952, p. 3.

¹¹¹ *Le Devoir*, 16 décembre 1952, p. 3.

laisser un gouvernement décharger ces [sic] revolvers contre une honnête et paisible population de Canadien français¹¹².

De telles réunions doivent avoir lieu à travers la province au cours des semaines à venir pour marquer la solidarité des travailleurs avec les grévistes de Louiseville. De sorte, le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, Sorel, Granby, Sherbrooke et Asbestos emboîtent le pas. À ce dernier endroit, caractérisé de point culminant par Fernand Dansereau, envoyé spécial du journal *Le Devoir*, un constat se dégage. Selon lui : « Il est une chose qu'on est en mesure d'affirmer, après avoir assisté à la plupart des assemblées qui ont eu lieu cette semaine dans les divers centres du Québec : les travailleurs sont véritablement exaspérés. Partout les assemblées ont été enthousiastes et tumultueuses, les discours extrêmement violents, les décisions radicales¹¹³. » À preuve, le communiqué d'Asbestos (19 décembre) démontre bien que les travailleurs n'ont pas oublié. Cet exemple donne le ton, il est typique des autres centres où les travailleurs se sont prononcés. En voici la portée :

Réunis en grande assemblée d'urgence à Asbestos: 1) protestent énergiquement contre la police [sic] provinciale qui a osé répété [sic] à Louiseville, mais avec plus de sadisme, les actes criminels qu'elle avait posés à Asbestos en 1949 ; 2) considèrent que ces brutalités faites sous le couvert de l'autorité gouvernementale portent atteinte aux droits les plus sacrés des citoyens et sont de nature à créer dans la province un climat favorable à la propagande communiste ; 3) exigent le retrait immédiat des forts-à-bras de la police [sic] provinciale qui terrorisent actuellement la population de Louiseville ; 4) avertissent les autorités qu'ils ne toléreront pas que les négociations se poursuivent indéfiniment après avoir vu les travailleurs de Louiseville endurer pendant de si longs mois les souffrances d'une grève pourtant juste et légale ; 5) affirment leur détermination d'arrêter le travail si cela devenait nécessaire pour amener à Louiseville le règlement honnête et juste que l'opinion publique réclame à grands cris¹¹⁴.

Une fois le calme revenu, l'application des mesures de l'Acte d'émeute est plus souple. De sorte, les gens circulent dans les rues avec moins de crainte. Par contre, le

¹¹² *Le Devoir*, 18 décembre 1952, p. 1.

¹¹³ *Le Devoir*, 20 décembre 1952, p. 1.

¹¹⁴ *Le Devoir*, 20 décembre 1952, p. 1.

Syndicat et les grévistes sont toujours dans l'impossibilité de se réunir. La plupart demeurent terrés à la maison craignant d'autres arrestations. La police annonce la découverte de détonateurs de dynamite et rouleaux de mèches lors d'une perquisition au local du Syndicat. Ces accusations sont réfutées par les directeurs de la CTCC qui spécifient que les policiers en possession de leur local lors de ces trouvailles ont pu procéder à la mise en place de ces objets.

Le 19 décembre, l'Acte d'émeute est levé et le Syndicat peut reprendre son local. Des syndiqués se rendent en grand nombre à une assemblée, la première depuis les événements du 11 décembre. Bourbonnière déclare : « Nous avons été isolés (...) par la police [sic] provinciale de celui qui gouverne la province et qui est contre les ouvriers. Rien ne peut nous ébranler. Ni le premier ministre, ni sa police n'ont réussi. La salle comble qu'il y a ici ce soir prouve que ce n'est pas la police et ses coups de matraque qui va [sic] nous ébranler¹¹⁵. » Le possible recours à l'arrêt de travail est annoncé aux cinq cents grévistes et sympathisants, provoquant une explosion de joie.

Philippe Girard, organisateur à la CTCC, réaffirme la raison d'être du syndicalisme catholique, fatigué d'être associé au communisme :

Que l'on ne s'y méprenne pas quand nous dénonçons le régime actuel, ce n'est pas parce que nous sommes communistes, loin de là. Nous réprouvons le communisme et sa doctrine. Notre programme à nous c'est la doctrine sociale de l'église. Mais que l'on sache une fois pour toutes que nous ne nous limiterons pas à prêcher cette doctrine. Nous l'instaurerons chez nous, coûte que coûte¹¹⁶.

Raymond Couture, organisateur de la CTCC, explique : « Il a fallu qu'Albert Dumas [sic] reçoive une balle dans la nuque pour que les honnêtes gens se réveillent de leur trop long sommeil et commencent à s'inquiéter des injustices qui vous affligen

¹¹⁵ *Le Nouvelliste*, 20 décembre 1952, p. 10.

¹¹⁶ *La Presse*, 18 décembre 1952, p. 3.

depuis 10 mois. On peut dire en ce sens que vous êtes des martyrs¹¹⁷. » Pour Dansereau, du journal *Le Devoir* : « De telles paroles, rapportées froidement dans un journal, peuvent sembler un peu ridicules, mais (...) à Louiseville, certaines gens pleuraient en les écoutant¹¹⁸. » Il ajoute que la réunion avait une extraordinaire qualité humaine : « Ces gens depuis dix mois ont faits [sic] d'incroyables sacrifices pour une cause dans laquelle ils ont foi. Ils ont vécu récemment la plus tragique aventure. C'était la première fois (...) qu'ils se retrouvaient après les heures de terreur passées sous le régime de l'émeute¹¹⁹. »

Le comité plénier de la CTCC tient une rencontre le 21 décembre. Les deux cents chefs ouvriers présents décident : « Le principe d'un arrêt de travail général en laissant à l'exécutif de la CTCC et à un comité groupant les représentants des différents conseils centraux et fédérations le soin d'en fixer les modalités. L'arrêt de travail devra avoir lieu dans le plus bref délai si les motifs existants persistent¹²⁰. » Le comité adopte cette position en alléguant que l'attitude antisyndicale du gouvernement menace le bien commun. Lors de cette réunion d'une durée de sept heures, il est également convenu de demander au ministre fédéral de la justice, Stuart Garson, de constituer une enquête royale sur les circonstances entourant la lecture de l'Acte d'émeute. Pour la CTCC, le recours pour la deuxième fois à cette mesure en moins de quatre ans, l'impose. Aussi, la CTCC revendique le retrait immédiat de la Police provinciale et l'émission de mandat d'arrestation contre l'agent Benoît. Finalement, elle souhaite que les syndicats affiliés accordent leur appui au comité, dans la poursuite des négociations. Elle lance un appel au

¹¹⁷ *Le Devoir*, 22 décembre 1952, p. 3.

¹¹⁸ *Le Devoir*, 22 décembre 1952, p. 3.

¹¹⁹ *Le Devoir*, 22 décembre 1952, p. 3.

¹²⁰ *Le Devoir*, 22 décembre 1952, p. 3.

patronat du pays afin de l'inviter à désavouer publiquement la politique du gouvernement du Québec.

Du 20 au 23 décembre se tient une série de rencontres entre les deux parties et le ministre Barrette. Celui-ci soumet pour fin d'étude une formule sur le retour au travail tenant compte du nombre actuel d'employés à l'usine et de celui de grévistes sans emploi. La proposition du ministre prévoit l'engagement de trois cents grévistes dans un délai d'un mois et celui des autres dans les dix semaines qui suivent. Selon cette entente, la Compagnie sacrifierait cent employés et le Syndicat, cent grévistes. Ainsi, pour le ministre, il n'est pas question de victoire pour l'un ou l'autre. Le Syndicat suggère de soumettre les points litigieux (sauf celui du retour au travail des grévistes) à un arbitre unique dont la décision serait finale. La Compagnie refuse et présente une contre-proposition dans laquelle elle se déclare prête à embaucher deux cents grévistes qui composeraient une deuxième équipe dès le printemps. Cette offre est à son tour rejetée par le Syndicat.

Ainsi, le 23 décembre, les représentants de la Compagnie, Messieurs Collette et J.B. Germain (officier des relations industrielles) annoncent l'impossibilité d'accepter intégralement la proposition du ministre. Ce geste signifie du même souffle la rupture des négociations. En respectant cet accord, la Compagnie aurait d'ici le premier mai, mille ouvriers à son emploi, elle qui fonctionne présentement avec une seule équipe de travail. L'ATC désigne la situation dans l'industrie du textile comme responsable. Elle exprime : « Après avoir été dépossédée de son usine pendant cinq mois par les grévistes, [l'entreprise] a réussi à recommencer graduellement ses opérations, et elle a actuellement 508 ouvriers à son emploi. À ces 508 ouvriers, venus l'aider dans des conditions extrêmement difficiles, la Compagnie a donné sa parole d'honneur qu'elle ne les

congédierait pas, advenant un règlement de la grève. Ils font partie maintenant de son personnel¹²¹. » La Compagnie estime que la grève lui a fait perdre jusqu'à maintenant la somme d'un million de dollars. Elle se décharge de l'échec de cette autre médiation et désire attirer «l'attention sur le fait que ce n'est pas elle qui a pris la responsabilité tragique de déclarer cette grève catastrophique, et elle tient à rappeler (...) qu'elle a offert la plus haute augmentation de salaire offerte dans l'industrie textile du Québec, au cours de l'année 1952¹²². »

Quant à elle, la CTCC dénonce et blâme l'attitude de la Compagnie, tout en lui attribuant l'entièvre responsabilité de cet autre revers. Selon elle, il est évident que :

L'examen de tous les faits qui ont précédé la grève de Louiseville indique que la compagnie Associated Textiles a tout mis en œuvre pour provoquer la cessation du travail et en profiter pour détruire le syndicat. Normalement, si les relations avaient été simplement bonnes, les employés n'auraient pas eu recours à la grève étant donné la situation économique précaire, à ce moment, dans l'industrie textile. Mais les provocations de la compagnie pendant près d'une année ont exaspéré les travailleurs et ne leur laissaient pas d'autres recours¹²³.

En ce temps des Fêtes, les chefs ouvriers sont aussi préoccupés par les enfants (environ huit cents) des nombreuses familles des grévistes. La réception de quelque mille cinq cents cadeaux venus de tous les coins du pays et même des États-Unis s'avère une autre démonstration de solidarité. Des magasins tel que Dupuis et Frères contribuent à donner à la fête un air de réjouissance. Or, un don de l'Union internationale du bois d'Amérique (affiliée au Congress of Industrial Organizations (CIO)) prend une dimension particulière. L'Union, elle-même en grève depuis quelques mois à Durham (Durham Furniture Co) montre son appui aux grévistes de Louiseville en partageant avec eux les cadeaux qu'elle a elle-même reçus.

¹²¹ *Le Nouvelliste*, 24 décembre 1952, p. 1.

¹²² *Le Nouvelliste*, 24 décembre 1952, p. 64

¹²³ *Le Nouvelliste*, 24 décembre 1952, p. 64.

À ce moment, la menace d'un arrêt général de travail s'intensifie. Gérard Picard en précise certaines implications. Il sera d'une longueur déterminée, ne touchera pas les industries essentielles et fonctionnera par rotation. Un arrêt général de travail aura pour effet de paralyser les petits centres industriels de la province, où la CTCC regroupe le plus grand nombre de ses membres, tels qu'Arvida, Shawinigan, Sorel, Thetford, Asbestos, Granby, etc. On estime à quelque quatre-vingt dix mille le nombre d'ouvriers touchés par une telle décision.

Le dimanche 28 décembre, devant mille personnes, Picard déclare, plus décidé que jamais à aller de l'avant :

Si le gouvernement ne bouge pas, la CTCC réunira son comité de grève. Et si c'est le seul recours qui nous reste, nous n'hésiterons pas un seul instant. (...) Que le gouvernement comprenne que les travailleurs n'exigent pas tellement. Mais lorsqu'on tente de les affamer ils attendent de l'État qu'il intervienne afin de les protéger. Si l'État ne le fait pas, il manque à son rôle et alors les travailleurs se voient dans l'obligation de se défendre eux-mêmes.¹²⁴

Les chefs syndicaux jugent le temps venu pour les détenteurs du pouvoir de se situer face aux ouvriers du Québec. À cet effet, Picard ajoute : « Le président général de cette compagnie, M. Haskell, de New-York, a déjà dit qu'il mâterait nos ouvriers même s'il devait lui en coûter un million de dollars. (...) La Compagnie a souhaité la grève, elle l'a fait durer, et maintenant, elle refuse d'y mettre fin. Elle est la seule responsable de la situation. (...) Nous voulons savoir une fois pour toutes où loge la justice sociale dans la province de Québec¹²⁵. »

Or, tous ne voient pas d'un bon œil le possible recours à un arrêt général de travail. L'Association canadienne des manufacturiers et l'Association professionnelle des industriels (API) demandent à la CTCC de ne pas procéder. L'API lance un appel

¹²⁴ *Le Devoir*, 29 décembre 1952, p. 1.

¹²⁵ *Le Nouvelliste*, 29 décembre 1952, p. 3.

pressant aux forces sociales dans le but de faire tous les efforts possibles en faveur d'un règlement de conflit à Louiseville. Elle enjoint l'ATC d'accepter ses responsabilités envers la population ouvrière.

Les Créditistes de la province de Québec font également savoir qu'ils s'opposent à la grève générale. Louis Even explique : « [Recourir] à une grève générale, parce qu'une grève locale ne se règle pas, c'est étendre le problème ; c'est faire souffrir des familles. C'est aussi aligner toute la classe ouvrière contre la classe patronale¹²⁶. » Le journal *L'Action catholique* tient la même argumentation. Il allègue que la grève générale serait d'une efficacité douteuse. Le journal questionne également le droit des syndicats d'étendre un arrêt de travail : « La grève des salaires d'une entreprise ne suppose pas une lutte des classes comme telle¹²⁷. »

En revanche, partout dans la province et même à l'étranger, les protestations se multiplient face au sort des travailleurs de Louiseville. Le mouvement prend de l'ampleur : la ville de Québec (23 000 syndiqués), de Joliette (2 000), de Victoriaville (2 000) approuvent sans restriction la CTCC. De plus, la Fédération des travailleurs du textile de France et des pays d'outre-mer qui regroupent six cent mille membres appuient la CTCC.

¹²⁶ *L'Action catholique*, 27 janvier 1953, p. 3.

¹²⁷ *L'Action catholique*, 9 janvier 1953, p. 4.

1.4 : Le dénouement du conflit

Le 13 janvier, la CTCC met en branle les procédures menant à l'arrêt général de travail en convoquant son comité de stratégie, pour le samedi 17 janvier.

Le lendemain, 14 janvier, la grève fait l'objet d'un débat à l'Assemblée législative. Selon *Le Nouvelliste* : « Le débat longtemps attendu sur la motion Ledoux, au sujet de la grève de Louiseville, s'est déroulé (...) à l'Assemblée législative dans une atmosphère tendue et avec une violence inconnue depuis de nombreuses années¹²⁸. »

Premier à prendre la parole, Gaston Ledoux, député de Shefford et ancien président de la Fédération nationale du textile, demande une motion sur la production de la correspondance sur la grève. Il prononce un réquisitoire sur la justesse de la cause des ouvriers. À l'aide de statistiques, Ledoux démontre que les ouvriers de Louiseville sont les moins privilégiés au Québec. Dans son discours, il avance que : « La police [sic] provinciale (...) protège les employeurs qui violent la loi des relations ouvrières, qui ne se gênent pas pour dire qu'ils tueront le syndicat et emploieront les moyens pour le faire¹²⁹. » En accord avec Ledoux, Lafrance, député de Richmond, mène plus loin le débat en tentant une comparaison entre la stratégie du gouvernement à Asbestos et à Louiseville : « À de rares exceptions près, la police a toujours protégé les puissantes compagnies ; elle a protégé les briseurs de grève ; le gouvernement en la matière a prostitué son autorité : Il a trahi sa mission de gardien du bien commun et défenseur des droits du peuple de chez nous. Car la police [sic] provinciale est aux ordres du gouvernement et dépend directement du procureur-général¹³⁰. »

¹²⁸ *Le Nouvelliste*, 15 janvier 1953, p. 1.

¹²⁹ *Le Nouvelliste*, 15 janvier 1953, p. 13.

¹³⁰ *Le Nouvelliste*, 15 janvier 1953, p. 13.

À son tour, le ministre Barrette envenime la discussion. Il va jusqu'à affirmer : « Il n'y avait aucune raison de faire cette grève. Quand j'ai obtenu une augmentation de 12 cents l'heure, la grève aurait dû être réglée, mais il est tout de suite survenu une autre demande du Syndicat réclamant que l'on tienne compte de l'indice du coût de la vie¹³¹. »

Le débat prend fin avec le discours de Maurice Duplessis. Dans un premier temps, celui-ci explique le prolongement de la grève à l'Associated Textiles en raison du fait que « certaines gens ont fait durer la grève parce que le comté de Maskinongé est voisin du comté de Trois-Rivières et qu'on voulait embêter le premier ministre. C'est une grève politique sur le dos des ouvriers, des mères de familles¹³². » Par conséquent, l'ordre doit régner car, « il n'y a pas d'anarchie catholique ou religieuse. Il n'y a pas de place pour l'anarchie dans la province de Québec et c'est dans le respect de l'ordre que se trouvent les meilleures garanties de prospérité pour notre province¹³³. » Ainsi, dans la conception que Duplessis se fait de la grève, la Police provinciale est justifiée d'intervenir pour atteindre cet objectif car « le droit de grève ne confère pas le droit de se livrer au sabotage et au crime¹³⁴. » Il conclut en brandissant le spectre du communisme comme explication à la grève. Selon lui, ce n'est pas tant l'ouvrier qu'il faut blâmer, car la plupart sont d'excellents citoyens. Cependant, certains chefs ouvriers appliqueraient volontairement ou non le programme de Tim Buck et de Fred Rose¹³⁵. Duplessis précise : « Nous ne serons pas les complices de ces gens-là et nous attirons l'attention de la population saine sur les dangers que court actuellement le sain mouvement ouvrier dans cette province¹³⁶. »

¹³¹ *Le Nouvelliste*, 15 janvier 1953, p. 25.

¹³² *Le Nouvelliste*, 15 janvier 1953, p. 25.

¹³³ *Le Nouvelliste*, 15 janvier 1953, p. 25.

¹³⁴ *Le Nouvelliste*, 15 janvier 1953, p. 25

¹³⁵ Tim Buck et Fred Rose sont deux communistes. Ils sont connus pour l'utilisation de méthodes extrêmes pour des visées révolutionnaires au Canada dans les années quarante.

¹³⁶ *Le Nouvelliste*, 15 janvier 1953, p. 25.

La CTCC met peu de temps à réagir. Elle produit une longue déclaration dans laquelle elle dénonce l'esprit de vengeance du gouvernement : « La CTCC, tout comme la majorité des citoyens de la province, a été profondément déçue de l'attitude des représentants du gouvernement dans le cours du débat à l'Assemblée législative¹³⁷. » Dans l'analyse à laquelle elle procède, la CTCC regrette surtout que la Compagnie ne reçoive aucun blâme. Aussi, elle dénonce le discours laissant supposer que la grève est menée illégalement et réfute toute influence communiste. Elle allègue que la grève ne s'est pas voulue politique. Malgré sa profonde désillusion, la CTCC se déclare «prêtee à mettre ses griefs de côté, et à coopérer avec les autorités dans l'intérêt de la paix sociale¹³⁸. »

Or, nous pouvons juger efficacement des conséquences de cette journée lors de la convocation quelques jours plus tard, du comité de stratégie. Malgré le large mouvement de protestation enclenché partout dans la province depuis les événements du 11 décembre, la CTCC renonce à l'arrêt général de travail. Ce spectaculaire revirement est devenu, selon elle, nécessité «après étude des derniers développements survenus, et en particulier de l'intervention du premier ministre à l'Assemblée législative, le 14 janvier¹³⁹. » La CTCC est d'avis que l'arrêt de travail, s'il devait avoir lieu, serait dénaturé de son vrai sens. Elle en vient à cette conclusion après avoir jugé de l'attitude du premier ministre, de l'opinion qu'il se faisait de la grève et du syndicalisme en général.

En faisant sienne, en sa qualité de chef du gouvernement, la cause de l'Associated Textiles, M. Duplessis oblige la CTCC à s'engager contre son gré dans une grève purement politique qui entraînerait des conséquences désastreuses pour la province. Une telle grève, en effet, prendrait le caractère d'une lutte à finir entre le mouvement syndical et le gouvernement provincial, alors que l'arrêt général de travail, tel qu'envisagé par la CTCC, devrait être limité quant à sa durée et ne devait constituer qu'une protestation publique contre la violation des droits syndicaux¹⁴⁰.

¹³⁷ *Le Devoir*, 17 janvier 1953, p. 3.

¹³⁸ *Le Devoir*, 17 janvier 1953, p. 3.

¹³⁹ *Le Devoir*, 19 janvier 1953, p. 1.

¹⁴⁰ *Le Devoir*, 19 janvier 1953, p. 1.

À ce moment, il se dégage des discours du gouvernement et du patronat plus que des similitudes : ils sont une répétition l'un de l'autre. Ce phénomène est perceptible dans les discours en Chambre le 14 janvier 1953, ainsi que dans les publicités à laquelle se livre la Compagnie dans les journaux, à cette même époque.

Dans un premier temps, l'énoncé d'une "grève politique" est évoquée en Chambre. À cet effet, le député Germain Caron déclare qu'au début de la grève il «croyai [t] alors en la sincérité du syndicat local. Il était à cette époque très difficile de voir le jeu politique qui ne faisait que se dessiner dans l'ombre¹⁴¹. » Il poursuit en accusant notamment les libéraux de s'être servis de la grève pour faire élire des députés. Il donne l'exemple de Gaston Ledoux, ancien président de la Fédération du textile, actuellement député libéral dans Shefford. Son discours vise également Avelin Dalcourt, le candidat libéral dans Maskinongé, pour qui les membres du Syndicat de Louiseville «ont bataillé ouvertement¹⁴². » D'après le député, en agissant ainsi les dirigeants de la grève ont empêché son règlement. De même, pour l'Associated Textiles of Canada : « Quand on examine froidement la déclaration de la grève de Louiseville, en face d'une telle erreur de jugement, on cherche une explication plausible, et la seule qui tienne, c'est que les chefs syndicaux avaient décidé de s'engager à fond dans la politique¹⁴³. »

Aussi, les représentants du gouvernement font reposer le blâme de cette grève sur des officiers syndicaux étrangers. Ils maintiennent que : « Malheureusement, il s'est trouvé une poignée de têtes chaudes, qui dirigées, inspirées et conseillées par des "étrangers" ont réussi à conduire notre syndicat local au désastre¹⁴⁴. » Également, la

¹⁴¹ *Le Nouvelliste*, 15 janvier 1953, p. 18.

¹⁴² *Le Nouvelliste*, 15 janvier 1953, p. 18.

¹⁴³ *Le Nouvelliste*, 23 janvier 1953, p. 10.

¹⁴⁴ *Le Nouvelliste*, 15 janvier 1953, p. 1.

Compagnie ATC prétend que : « Nous ne voulons pas accabler plus que de raison tous les officiers du syndicat de Louiseville, car eux aussi, ont été les victimes de chefs syndicaux étrangers, ceux de la Fédération nationale catholique du textile inc., de Granby, et ceux de la CTCC, de Montréal¹⁴⁵. »

Notons également une même vision quant à l'illégalité de la conduite de la grève. Selon le ministre Antonio Barrette : « [La] grève était légale au moment de sa déclaration, mais elle ne l'est pas restée longtemps¹⁴⁶. » Tandis que la Compagnie affirme : « Cette grève extraordinaire, conduite de façon illégale et criminelle, a placé la Compagnie dans un état de légitime défense mais elle s'est défendue en respectant les lois de sa province¹⁴⁷. »

Il y a également concordance dans le discours par rapport au communisme. Le premier ministre Maurice Duplessis juge qu'à Louiseville il s'est commis des actes criminels comme ceux que Buck et Rose, deux communistes, ont posés. De son côté, la Compagnie, maintient que le recours à une enquête permettra de révéler que « des syndicats catholiques peuvent continuer à porter ce non, alors qu'ils se conduisent comme des véritables communistes¹⁴⁸. »

Donc, les députés ou ministres qui se déclaraient du côté de l'ouvrier et du Syndicat, adoptent désormais, en mars 1952, un comportement différent. Ces exemples démontrent en effet une réelle concordance idéologique entre le gouvernement et le patronat. Les intérêts politiques et économiques ont conjointement uni leurs forces dans une lutte où chacun d'entre eux poursuivait des objectifs de maintien de leur pouvoir respectif. Ainsi, les ouvriers se sont butés à l'opposition des deux ordres, le politique

¹⁴⁵ *Le Nouvelliste*, 23 janvier 1953, p. 10.

¹⁴⁶ *Le Nouvelliste*, 15 janvier 1953, p. 13.

¹⁴⁷ *Le Nouvelliste*, 26 janvier 1953, p. 8.

¹⁴⁸ *Le Nouvelliste*, 26 janvier 1953, p. 8.

et l'économique dont les visées permettaient une coalition plus ou moins formelle. Ces discours, en raison de leurs portées, ont certainement influencé l'attitude des syndicats. À ce moment précis, il semble improbable qu'advienne un règlement de la grève et les chefs syndicaux l'ont compris.

La fin du mois de janvier voit la tenue d'une élection municipale dans la ville de Louiseville. À cet effet, les journaux parlent de l'élection "surprise" ou "dramatique" de Germain Caron. Quelques minutes avant l'expiration du délai pour la mise en candidature, le député du comté fournit un bulletin de présentation afin de briguer le poste à la mairie. Parmi les dix citoyens ayant signé son bulletin figure le nom du maire sortant, Raoul St-Jean.

Le dimanche 8 février se tient pour la première fois une réunion secrète des grévistes. Avant celle-ci, les dirigeants de la CTCC rencontrent le curé Donat Baril. En regard de la situation, le Syndicat national du textile annonce aux grévistes qu'il ne leur retirera pas leur titre de membres du Syndicat en cas de retour au travail. Ainsi, il leur accorde l'entièvre liberté de réintégrer leur poste. Cette décision marque la fin de la grève d'une durée de onze mois pour les grévistes de l'ATC.

Au lendemain de cette assemblée, le retour des ouvriers à l'ATC sème la confusion. La grève prend fin sans qu'aucun règlement ne soit intervenu. *Le Nouvelliste* stipule : « La grève de Louiseville est finie, même si aucun règlement officiel ne sanctionne cette situation. C'est le fait le plus clair dans la situation actuellement très confuse à Louiseville¹⁴⁹. » Le peu d'espoir d'un règlement à court terme et de la signature d'une convention collective équitable, conjugué aux sacrifices déjà consentis,

¹⁴⁹ *Le Nouvelliste*, 10 février 1953, p. 7.

ont amené le Syndicat à endosser cette position. Tant chez les officiers syndicaux que chez les ouvriers, l'évidence se fait jour : la grève est perdue.

Les ouvriers sont embauchés sur une base individuelle. Aucun contrat ne sera signé avant trois mois. Le curé Baril commente en ces termes la fin de la grève :

Ce qui fait la force d'un syndicat, c'est la conviction qui anime ses membres. Or cette conviction est plus que jamais ancrée dans le cœur de nos syndiqués. C'est pourquoi l'on peut dire, au risque de scandaliser, que les syndiqués de Louiseville sont plus raffermis que jamais. (...) Les syndicats me paraissent avoir agi avec sagesse en permettant à leurs membres de retourner au travail, après onze mois de grève. L'endurance humaine a des limites, et il vient un temps où la nécessité commande de prendre de nouvelles orientations. (...) Il faut que la population se rende bien compte que c'est pour leur survie que les syndicats ont lutté avec une si admirable persévérance. Les intéressés savent fort bien que ce n'est pas la question de salaire qui est actuellement en jeu. Celle-ci a été réglée il y a plus de six mois¹⁵⁰.

Au cours des semaines suivantes, le rythme de travail revient peu à peu à la normale à l'ATC. Quelques centaines d'ouvriers sont toujours sans emplois. Début mars, des policiers sont encore présents, dans le but de garantir la paix. Les poursuites judiciaires sont maintenues et le tribunal, notamment en mai 1953, entend les causes de plusieurs grévistes. Devant les condamnations, le Syndicat n'émet pas de commentaires.

À la demande de la CTCC, en octobre 1953, l'agent d'affaires Raymond Gagnon, indique dans un rapport de ses activités que l'ATC emploie environ 780 ouvriers (selon lui, les statistiques présentent une marge d'erreur de 10 à 15 %). De ce nombre, 350 sont des grévistes de retour au travail, 125 d'anciens employés (briseurs de grève), 305 seraient de nouveaux employés (briseurs de grève). Aussi, 245 anciens ouvriers de l'usine travailleraient ailleurs, 30 seraient sans emploi¹⁵¹. D'après Gagnon, la production régulière serait rétablie. Toutefois, il mentionne que la qualité de cette dernière ferait

¹⁵⁰ *L'Écho de Louiseville*, 19 février 1953, p. 2.

¹⁵¹ Archives CSN, Rapport d'activités de Raymond Gagnon, 26 octobre 1953.

problème, de sorte qu'un pourcentage élevé de la production de septembre aurait été refusée et retournée.

En raison de l'embauche importante de briseurs de grève, les anciens employés ne constituent plus une majorité suffisante pour justifier le maintien du Syndicat. Les travailleurs de l'Associated Textiles of Canada perdent donc leur accréditation syndicale et ne pourront s'en prévaloir que près de vingt ans plus tard. Par conséquent, une lettre du 29 décembre 1953 de la CTCC confirme la fin du contrat de Raymond Gagnon. La CTCC en vient à cette décision «étant donné la situation extrêmement précaire des finances de la CTCC et étant donné, d'autre part, qu'il ne semble y avoir aucun espoir que le Syndicat du Textile de Louiseville se remette sur pied (...)»¹⁵².

Ainsi se termine la plus longue grève de l'histoire de Louiseville. Plusieurs questions restent sans réponses. Nous n'avons pas trouvé d'explications à la participation importante de syndicalistes en provenance de Granby et Montréal, par exemple. Les témoins rencontrés prétendent que ces derniers ont joué un rôle important dans l'arrêt de travail (lors du déclenchement de la grève et dans son organisation), compte tenu que les travailleurs de l'ATC ne semblaient pas démontrer une volonté ferme d'entrer et de soutenir la grève. Aussi, le conflit a été marqué de plusieurs actes de vandalisme. Nous n'avons pas été en mesure de déterminer les responsables de ces délits. À cet effet, il serait pertinent de questionner la possibilité que certains d'entre eux aient été commis par la partie même qui en fut victime et ce, dans un but de justifier les accusations de toutes sortes, et la répression.

¹⁵² Archives CSN, Correspondance de Gérard Picard, 29 décembre 1953.

CHAPITRE 2

RÉACTIONS, INTERPRÉTATIONS ET MÉMOIRES

2.1 La grève : Un événement médiatique dans la presse écrite.

L'analyse d'une grève nécessite la prise en compte de différents aspects économiques, sociaux, politiques, etc. Ainsi, comme l'écrit Michèle Perrot : «Ce n'est pas seulement l'ouvrier qu'elle nous présente, mais, comme en un miroir, le patronat, l'État, l'opinion confrontée à lui. La grève est une relation dynamique¹. »

La grève à l'Associated Textiles of Canada de Louiseville n'est pas un modèle unique. Les chercheurs ayant montré un intérêt pour cet aspect de l'histoire des travailleurs pourront en attester². Bon nombre de conflits patronal-ouvriers au cours de cette période ont connu un déroulement analogue. Mais en dépit de similitudes facilement identifiables, il demeure que chaque conflit possède sa spécificité.

Ce chapitre s'intéresse aux interprétations de la grève, d'abord à l'intérieur de la presse écrite à différents niveaux : local, régional et national, puis dans la littérature sur le mouvement ouvrier. Une partie est également consacrée à la définition des concepts de mémoire commune et de mémoire collective, deux thèmes à la base de notre travail. Nous distinguons ces derniers et situons notre recherche à l'intérieur d'un cadre théorique.

¹ Guy Caire, *La grève ouvrière*, Paris, Éditions Ouvrières, 1978, p. 106.

² Plusieurs conflits présentent un même pattern, notamment par rapport au déroulement de la grève, aux procédures de négociations, à l'escalade de la violence et la réaction du gouvernement. Voir à cet effet, Serge Laurin, *Histoire des Laurentides*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, Collection Les Régions du Québec ; 3, 1989, p. 653-664, Pierre Elliott Trudeau, (dir.) *La grève de l'amianté*, Montréal, Cité Libre, 1956, 430 p. et La Confédération des Syndicats Nationaux « La grève de Murdochville » dans *Histoire du mouvement ouvrier au Québec 1825-1976, 150 ans de luttes*, Québec, Centrale de l'enseignement du Québec, 1979, p. 194-195.

C'est à Lachute (1947) et plus encore à Asbestos (1949) que les journaux prennent véritablement position lors d'arrêts de travail. Le problème des travailleurs se révèle une préoccupation sociétale. En ce sens, les journaux contribuent à la diffusion des demandes syndicales et patronales. Les organisateurs des deux parties s'en servent également afin de convaincre et manipuler l'opinion publique. De même, les divers journalistes utilisent les éditoriaux pour faire part de leur position et interprétation de la grève, et plus généralement du monde syndical. Pour Jean Mehling : « Il en est des grèves comme de toute manifestation humaine : elles prennent la couleur qu'on désire leur donner ; elles ont la teinte des sympathies personnelles ; elles sont décrites par les journalistes en fonction des tendances de leur journal³. » Conséquemment, les journaux deviennent des acteurs participant au conflit.

La presse écrite s'avère une source importante pour reconstituer le déroulement d'un conflit ouvrier. Plus encore, elle demeure un indicateur des différentes perceptions et représentations par rapport aux ouvriers, dans la société canadienne-française de l'époque. Les journaux se révèlent donc des véhicules d'idées et de valeurs.

2.1.1 La grève dans la presse locale

L'Écho de Louiseville est un hebdomadaire publié le jeudi. Par conséquent, le journal doit composer avec des heures de tombée moins flexibles. Par sa position de journal local, *L'Écho* se trouve engagé dans la grève. La direction en use comme tribune d'intervention en faveur d'un règlement, ou afin de se situer face au conflit. De la sorte, en décembre 1951, l'éditorialiste Paul Vanasse explique dans un commentaire: « La

³ Jean Mehling, *Analyse socioéconomique d'une grève*, Montréal, Éditions Beauchemin, 1963, p. 14.

grève est un malheur ; même légale, même juste, elle ne donne ordinairement pas de grands résultats. Ce qui est certain, c'est qu'une grève fait toujours souffrir l'ouvrier⁴. » Puis, il ajoute : « Il n'est pas dans notre rôle, ni dans celui du journal de prendre parti. Ce qui est toutefois dans nos attributions : c'est de souhaiter qu'il n'y ait pas de grève chez nous⁵. »

Le journal vit le conflit de l'intérieur et se sent concerné par les conséquences du prolongement de la grève. Avant tout, c'est de la ville dont il est le porte-parole, qu'il destine ses craintes. Aussi, le 13 mars 1952, *L'Écho* intervient en lançant un appel aux hommes d'affaires de Louiseville, qui, par leur autorité, peuvent sauver la communauté : « Dans le conflit grave qui sévit actuellement à Louiseville, c'est à nos hommes publics de prendre leurs responsabilités. Toutes leurs responsabilités⁶. » Dès mai 1952, la direction de *L'Écho* spécifie qu'une grève qui se prolonge finit par ne plus être profitable à personne, les gains étant anéantis.

Le journal local traduit le pouls de la ville. Sa position, plus émotive, se répercute, entre autres, dans le choix des termes employés pour désigner la grève. En parlant de la possibilité que le premier ministre Duplessis intervienne pour régler le conflit, le journal stipule qu'il faut l'espérer car «dans les circonstances, cruelle serait cette rumeur⁷. » De plus, le 28 août 1952, lorsque des actes de vandalisme sont commis chez deux habitants de la ville, le journal titre : « Vive indignation chez notre paisible population⁸. »

⁴ *L'Écho de Louiseville*, 13 décembre 1951, p. 1.

⁵ *L'Écho de Louiseville*, 13 décembre 1951, p. 1.

⁶ *L'Écho de Louiseville*, 13 mars 1952, p. 1.

⁷ *L'Écho de Louiseville*, 13 novembre 1952, p. 1.

⁸ *L'Écho de Louiseville*, 28 août 1952, p. 1.

Les thèmes les plus souvent abordés sont l'espoir lors des négociations et la solidarité. Ainsi, le journal fonde beaucoup d'espérance quant à la fin prochaine de la grève⁹. Dans un même ordre d'idée, le journal remarque les efforts et la participation de la communauté envers ses grévistes et la félicite de son esprit de solidarité. À cet effet, le journal publie, à la demande du Syndicat, une liste de donateurs au fonds des grévistes. Les noms des syndicats, individus, associations et commerçants y figurent, de même que la nature des dons (argent ou vivres). Par exemple, une liste consultée le 10 avril 1952 nous informe que les montants alloués varient de 10 cents à 1 000 dollars.

Le journal se fait rassurant concernant le climat dans la ville et rapporte le calme qui y règne. Mais parce qu'il est partie prenante en faveur de la ville, il lui arrive d'être victime de son rapport de proximité avec l'événement. Cela produit trois effets : une anticipation faussée des faits à venir, l'alimentation de rumeurs et un silence sur certains événements.

D'abord, l'anticipation est la conséquence directe du manque de détachement et de recul. Par exemple, en juillet 1952, au milieu même de l'arrêt de travail, *L'Écho* titre : « Fin de la longue grève de Louiseville¹⁰. »

Ensuite, des rumeurs loufoques circulant dans la ville seront récupérées et alimentées par le journal. C'est ainsi qu'en décembre 1952, la possibilité d'une intervention de l'armée est annoncée après qu'un soldat en uniforme ait été aperçu dans la ville¹¹.

⁹ Voici quelques titres en faisant foi : « Espoir de règlement à l'horizon », 7 août 1952, p. 1. « La grève serait-elle enfin réglée ? », 21 août 1952, p. 1. de même que « Un pas vers un accord à Louiseville », 4 septembre 1952, p. 1.

¹⁰ *L'Écho de Louiseville*, 31 juillet 1952, p. 1.

¹¹ *L'Écho de Louiseville*, 18 décembre 1952, p. 37.

La proximité avec l'événement s'exprime également par un silence volontaire. À cet effet, l'épisode de l'émeute du 3 octobre 1952 est assez révélateur. Fait étonnant, lorsque surviennent les événements relatifs à cette journée (violence, saccage, coups de feu) le journal adopte une position surprenante en restant totalement silencieux. Nous pouvons questionner ce silence volontaire et demander s'il pourrait être la conséquence d'influences extérieures. Nous croyons davantage que le journal est dépassé par les événements. Par son attitude, il démontre le désir de ne pas commenter le déroulement violent de cette journée. En revanche, malgré le choc imposé par les faits, le journal conserve le devoir d'informer les citoyens de la ville. Il n'a pas l'excuse d'être loin de l'action. Voici la manière dont il aborde la nouvelle dans la publication du 9 octobre 1952 :

Après 7 mois, la grève avec ses misères, ses étapes successives, dont la dernière pénible, dure toujours. Marquée au début d'incidents mineurs, voici qu'elle prenait vendredi soir, le 3 octobre, une tournure consternante, laissant prévoir des développements prochains plus graves. Louiseville vit depuis 7 mois des jours de véritable terreur, inconciliable avec son climat habituel, des jours déplorables que les citoyens ne méritent pas de vivre. Vendredi soir, la population a été plus que servie. N'infligeons aucun détails aux fidèles lecteurs de *L'Écho*. Dans une petite ville au passé tranquille la fusillade de vendredi soir était vraiment sinistre. Pour qui est né à Louiseville, ce fut plutôt un rêve. Réalité bouleversante après coup¹².

Le contraste avec sa position généralement rassurante est frappant. Plus encore, le journal ne reparlera de cet événement que le 11 décembre. Le saccage de deux maisons de grévistes, le 14 août, mène au même constat.

Des semaines durant, le journal rapporte peu ou pas de nouvelles. Aussi, des incidents identifiés comme des faits divers à l'intérieur de certains journaux, peuvent être abordés à la "une" dans *L'Écho* (ex : vandalisme d'une maison). Il est évident qu'au niveau local, ces événements rares rompent avec le quotidien. Pour un journal extérieur, ils sont peu pertinents.

¹² *L'Écho de Louiseville*, 9 octobre 1952, p. 1.

2.1.2 La grève dans la presse régionale.

Au niveau régional, le quotidien *Le Nouvelliste* s'avère une source d'informations précieuse. Il s'attarde aux faits dans des articles assez détaillés. Par contre, nous n'avons pas retrouvé d'éditoriaux faisant mention de la grève. La rédaction ne prend donc pas officiellement parti et intervient à peu de reprises. Une exception : le 12 décembre, peu après les événements conduisant à la lecture de l'Acte d'émeute. *Le Nouvelliste* statue, en mentionnant ne pas avoir l'intention de faire le partage des responsabilités : « Que chacun retrouve au plus tôt son calme et son sang froid ! (...) Louiseville vit actuellement les moments les plus tragiques de son histoire¹³. » Le quotidien est un des seuls à allouer une place régulière à l'aspect judiciaire. À l'intérieur des sources consultées, il est celui qui présente le plus de documents iconographiques. En dépit d'une proximité moins grande avec l'événement, *Le Nouvelliste* partage son émotion avec la localité de Louiseville. En revanche, il demeure prudent quant aux prévisions concernant la suite du conflit.

The St-Maurice Valley Chronicle, journal anglophone de la Mauricie, présente quant à lui, dans ses éditions, une synthèse des faits par rapport à l'arrêt de travail. La place accordée à l'événement est variable. En effet, le journal paraît plus sensible que *Le Nouvelliste* à l'importance des nouvelles concernant la grève. Il consacre donc plus d'espace à la couverture lors des moments forts de l'arrêt de travail.

Nous pouvons juger de la position du journal dans son éditorial du 18 décembre 1952. Visant les propos tenus par le curé de la ville, Donat Baril, on écrit : « In light of the known facts, it is a little hard to understand why certain persons (who should know better) persist in stating the police action was a social "injustice". Since when does it

¹³ *Le Nouvelliste*, 12 décembre 1952, p. 1.

constitute injustice to quell a riot or restore the peace ?¹⁴ » Plus loin, il continue : « On the other side of the ledger we find that the Louiseville strike has been marred by many previous acts of violence, perpetrated not by the police but by the strikers, acting presumably with the knowledge and consent of their leaders¹⁵. »

À l'intérieur de la parution du 15 janvier 1953, le journal confirme sa position dans un éditorial au titre évocateur « Light on the Louiseville strike ». *The St-Maurice* prétend que : « As a result of the lively debate which took place yesterday in the Quebec Legislature, considerable information not hitherto available to the general public, has now been given regarding the protracted strike at Louiseville¹⁶. » Par conséquent, « much to the surprise of the Liberal deputies who provoked the discussion, their own culpable roles as "agents provocateurs" and exploiters of peaceful workpeople for political purposes have now been demonstrated more clearly than ever before¹⁷. »

La presse francophone semble accorder davantage d'importance à la couverture de l'arrêt de travail. Peut-être est-ce du au fait qu'il s'agit d'un quotidien ?

2.1.3 La grève dans la presse nationale.

Au niveau national, nous avons consulté principalement *Le Devoir*, *The Gazette* (lors de dates importantes, soit pour les mois de mars, juillet, octobre et décembre 1952 ainsi que janvier et février 1953) et la revue *Cité Libre*. Les deux journaux présentent des approches différentes. *The Gazette* offre une vision métropolitaine d'un conflit en région. Cela se traduit par un certain éloignement des faits. Par exemple, le 24 décembre 1952, le

¹⁴ *The St-Maurice Valley Chronicle*, 18 décembre 1952, p. 9.

¹⁵ *The St-Maurice Valley Chronicle*, 18 décembre 1952, p. 9..

¹⁶ *The St-Maurice Valley Chronicle*, 15 janvier 1953, p. 3.

¹⁷ *The St-Maurice Valley Chronicle*, 15 janvier 1953, p. 3.

journal note que la grève se déclare « for higher wages¹⁸ » en omettant la lutte du syndicat pour sa survie. La plupart des événements importants relativement à l'arrêt de travail sont relatés, mais l'importance est dictée selon les moments forts de la grève.

Nous avons retrouvé un seul éditorial dans les numéros que nous avons dépouillés, soit le 20 janvier 1953 : « A fresh start in Louiseville¹⁹ ». Le journal accueille alors favorablement la décision de la CTCC de ne pas déclencher un arrêt général de travail. Il avance que : « Officials of the Canadian Catholic Confederation of Labor will gain in stature in the eyes of their fellow citizens for their decision to abandon the idea of a general strike²⁰. »

Quant à lui, *Le Devoir* met en relation la grève de Louiseville avec le syndicalisme à travers la province. Le quotidien affiche ouvertement son parti pris pour l'ouvrier. Par exemple, le 22 juillet 1952, *Le Devoir* titre : « On tente vainement de briser la grève²¹. » Il dépêche sur les lieux un envoyé spécial, Fernand Dansereau. Près des ouvriers, celui-ci rapporte les événements dans un style descriptif. En parlant de la réouverture de l'usine et de la police, il prétend que : « Celle-ci avait caché ses bâtons, mais surveillait de très près le groupe des piqueteurs (...). Ces nouveaux développements sont les premiers indices qui permettent de prévoir de quelle façon le gouvernement, à la suite d'une campagne électorale orageuse, entend régler les problèmes ouvriers dans la province de Québec²². »

La Police provinciale est aussi critiquée sévèrement et identifiée comme une des responsables du climat à Louiseville, entre autres par Gérard Fillion:

¹⁸ *The Gazette*, 24 décembre 1952, p. 1.

¹⁹ *The Gazette*, 20 janvier 1953, p. 8.

²⁰ *The Gazette*, 20 janvier 1953, p. 8.

²¹ *Le Devoir*, 22 juillet 1952, p. 1.

²² *Le Devoir*, 22 juillet 1952, p. 1.

Tous les journalistes qui ont séjourné à Louiseville depuis le 11 décembre sont unanimes à affirmer que la police provinciale s'est conduite de façon dégoûtante, qu'elle pouvait maintenir l'ordre en usant de persuasion, que le recours à la loi de l'émeute était une machination pour pouvoir briser la grève et terroriser la population de Louiseville. Ils ne l'ont pas tous écrit, parce que les journalistes de nos jours peuvent rarement écrire ce qu'ils pensent ; mais tous, dans les conversations privées, ne se gênent pas pour accuser la Police provinciale d'attentat²³.

Les divers chroniqueurs expriment leur position à l'intérieur d'éditoriaux. Quatre d'entre eux ont particulièrement retenu notre attention soit : « Un Asbestos, c'est assez²⁴ », «la justice sociale à la pointe du revolver²⁵ », «les événements de Louiseville s'éclaircissent²⁶ » et «qui fait le jeu des communistes?²⁷ » Ainsi, pour André Laurendeau, l'élection de juillet 1952 s'avère une date primordiale, les grévistes ayant donné leur appui à l'opposition. Dans cette optique, l'envoi de renfort de la Police provinciale, au lendemain de l'élection, marque le commencement des incidents :

Le gouvernement provincial a envenimé comme à plaisir ces conflits où il s'associait à l'injustice. On l'a vu jadis à Lachute et à Valleyfield, puis chez les instituteurs de Montréal, puis à Asbestos et Thetford. Les semences de haine, d'amertume et d'aigreur qu'il y a laissées, ne témoignent pas de son sens des responsabilités sociales. C'en est assez, nous semble-t-il. Nous ne voulons pas, et personne ne veut que Louiseville devienne un nouvel Asbestos²⁸.

Laurendeau admet la nécessité de la grève. Pour lui : «.Une défaite vaut mieux qu'un prétendu arrangement où le groupe devrait froidement sacrifier une partie de ses membres²⁹. » En revanche, les propos de ce dernier sont nuancés par Gérard Fillion qui croit, après la lecture de l'Acte d'émeute, que la grève de Louiseville «a peut-être été déclarée un peu à la légère³⁰. » Celui-ci ne remet pas en cause la justesse de ce moyen, mais l'inopportunité du recours à la grève en mars 1952.

La Compagnie ATC et le premier ministre Duplessis sont quant à eux jugés durement par les interviewés. En considérant la répression dont furent victimes les

²³ *Le Devoir*, 23 décembre 1952, p. 4.

²⁴ *Le Devoir*, 16 octobre 1952, p. 4.

²⁵ *Le Devoir*, 13 décembre 1952, p. 4.

²⁶ *Le Devoir*, 23 décembre 1952, p. 4.

²⁷ *Le Devoir*, 21 janvier 1953, p. 4.

²⁸ *Le Devoir*, 15 octobre 1952, p. 4.

²⁹ *Le Devoir*, 15 octobre 1952, p. 4.

grévistes, Fillion écrit : « Dieu veuille que nous n'ayons pas la honte d'avoir dans Québec un premier ministre les mains tachées de sang³¹. »

La position du journal se résume ainsi : « Nous avons à Louiseville la manifestation d'une politique générale qui implique l'exploitation d'une main-d'œuvre docile par le capital étranger³². »

Dans une autre optique, l'apport de Gérard Pelletier dans l'article «refus de confiance au syndicalisme» se révèle particulièrement intéressant. En effet, ce dernier propose une réflexion sur l'incidence du conflit à l'ATC sur la perception du syndicalisme au Québec. Conséquemment, il aborde le poids de la grève dans la mémoire collective. Bien que son analyse se fasse principalement en rapport avec la grève de Louiseville, il mentionne que les constats s'appliquent à une majorité d'arrêts de travail.

La démonstration de Pelletier fait la preuve de ce qu'il appelle le paradoxe de la grève. Selon lui, l'expérience des travailleurs de l'ATC à Louiseville, malgré l'humiliation, la misère qui a amené la reddition totale du syndicat et des ouvriers, a généré une méfiance à l'égard de ces derniers. Pelletier stipule : « Le spectacle d'une lutte inégale où le plus fort, avec la collaboration de l'autorité civile, impose l'injustice aux plus faibles, provoque chez les chrétiens une méfiance accrue à l'endroit de la victime³³. »

Selon lui, le silence sur la lutte des tisserands avant les événements du 11 décembre 1952 prouve que «le bruit des coups de feu tirés sur la foule a réveillé l'opinion³⁴. » En revanche, Pelletier mentionne que la révolte de la population devant le sort des travailleurs de Louiseville fut de courte durée. Par conséquent, cette révolte allait

³⁰ *Le Devoir*, 13 décembre 1952, p. 4.

³¹ *Le Devoir*, 13 décembre 1952, p. 4.

³² *Le Devoir*, 21 janvier 1953, p. 4.

³³ Gérard Pelletier, « Refus de confiance au syndicalisme », *Cité Libre*, vol. 3, mai 1953, p. 1-9.

faire place à la dénonciation de l'arrêt général de travail proposé par la CTCC, de sorte que «trois semaines plus tard, les tisserands se rendaient sans conditions. L'injustice triomphait. L'affaire était enterrée. La paix régnait de nouveau, "l'ordre" était rétabli. Notre conscience chrétienne collective avait digéré l'événement et n'en éprouvait aucune nausée³⁵. » Pelletier attribue le manque de confiance à l'ignorance du quotidien ouvrier chez les masses catholiques rurales et chez les classes moyennes et bourgeoises.

Cet article fait ressortir le problème capital du sort réservé aux ouvriers grévistes de Louiseville. Selon Pelletier, d'une part les grévistes sont identifiés comme les victimes directes d'un arrêt de travail perdu. D'autre part, il s'agit là d'un paradoxe, ils sont désignés responsables par la population des entraves à la paix publique. Ainsi, la population dirige ses reproches sur eux et non pas sur la Compagnie ou sur le gouvernement.

Pelletier termine en interrogeant les effets à long terme d'un tel constat. Ce faisant, sa conclusion s'inscrit au cœur de notre problématique. Il suppose que la grève des travailleurs de l'ATC sera un jour enseignée aux étudiants comme un exemple de lutte pour la justice, car «un tel événement ne disparaît pas sans laisser de traces. Il en reste fondamentalement un résidu dans la conscience collective³⁶. » Ce postulat est lourd de sens et suppose, en raison de la puissance de l'événement, qu'une mémoire collective devrait exister autour du conflit. Or, tel n'est pas le cas.

Donc, nous avons démontré la couleur que peut prendre un événement, de même que la récupération de la nouvelle, selon la provenance du journal. Ainsi, l'analyse, même brève, des interprétations à l'intérieur de journaux permet d'évaluer les rapports

³⁴ *Ibid.*, p. 1.

³⁵ *Ibid.*, p. 2.

³⁶ *Ibid.*

entre les acteurs sociaux. La prise en compte des interprétations au moment du conflit fait ressortir le sentiment d'un événement douloureux et fort pour les différentes parties en cause. Voyons ce qui en est des interprétations du conflit à plus long terme.

2.2 Le conflit dans l'historiographie du mouvement syndical.

Les quelques interprétations présentées dans la presse écrite montrent la vision au moment du conflit. C'est pourquoi nous avons cherché d'autres éléments interprétatifs à l'intérieur de l'historiographie concernant le mouvement ouvrier. Quoique peu nombreux, ces derniers se révèlent intéressants.

Voyons les travaux de ceux qui se sont intéressés à la question. Trois références ont retenu notre attention : Jacques Rouillard³⁷, Pierre Elliott Trudeau³⁸ et Jean-Paul Lefebvre.³⁹

D'aucuns reconnaissent le caractère particulier de la grève des ouvriers de l'Associated Textiles of Canada. À preuve, Jean-Paul Lefebvre n'hésite pas à qualifier Louiseville de «ville de la vengeance⁴⁰». Il retient deux causes à la répression du gouvernement Duplessis dans cet arrêt de travail. D'abord, l'opposition de la CTCC aux compagnies étrangères, elles-mêmes défendues par le premier ministre, puis les réclamations du syndicat qui ont joué contre les grévistes.

³⁷ Jacques Rouillard, *Histoire de la CSN 1921-1981*, Montréal, Boréal Express, 1981, 335 p, et *Histoire du syndicalisme québécois*, Montréal, Boréal, 1989, 535 p.

³⁸ Pierre Elliott Trudeau, (dir), *La grève de l'amianté*, Montréal, Cité Libre, 1956, 430 p.

³⁹ Jean-Paul Lefebvre, « Louiseville 1952 » dans *En grève ! L'histoire de la CSN et des luttes menées par ses militants de 1937 à 1963*, Montréal, Éditions du Jour, 1963, p. 129-177.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 132.

De son côté, Jacques Rouillard avance que : « Cet épisode tragique constitue un des moments les plus désolants de l'histoire de la CTCC⁴¹. » Selon lui, la grève de Louiseville demeure un des exemples les plus probants de l'abandon des travailleurs par la force économique représentée par l'employeur.

Pour sa part, Pierre Elliott Trudeau se prononce peu sur le cas spécifique de la grève de Louiseville. Toutefois, dans l'analyse de la grève de l'amiante à laquelle il procède, l'auteur évalue les motifs des chefs syndicaux lors du déclenchement d'une grève. Son commentaire s'applique implicitement à la grève à l'ATC. Trudeau mentionne que l'état d'esprit (une relative illusion et une certaine insouciance) lors du début d'une grève indique que syndicat et travailleurs croient à la courte durée de l'arrêt de travail. Une telle atmosphère prouve que les chefs syndicaux n'ont pas prolongé, ni envenimé volontairement la grève.

En regard de l'attitude de la Compagnie Associated Textiles, les auteurs affirment que les ouvriers de Louiseville n'avaient pas d'autres possibilités que de déclencher la grève. Celle-ci est donc perçue comme un geste de légitime défense des intérêts professionnels et économiques des travailleurs. Rouillard spécifie que les ouvriers, en plus de se battre pour une convention collective, revendiquent la reconnaissance du droit collectif de fermer les portes de l'entreprise jusqu'à ce qu'une entente soit conclue. Toutefois, d'après Lefebvre, la lutte se fait à armes inégales⁴².

Par ailleurs, les auteurs analysent peu les conséquences de la prise de position de la CTCC dans la sphère politique durant la grève. Par contre, ils indiquent les conditions impliquant une grève "politique". Leurs vues sur le sujet divergent. Lefebvre statue, en raison de la nature des demandes des ouvriers, que la grève de Louiseville n'est pas une

⁴¹ Jacques Rouillard, *Histoire de la CSN 1921-1981*, op. cit., p. 202.

⁴² Jean-Paul Lefebvre, op. cit., p. 177.

grève politique. Cependant, il note que la politisation d'un conflit est due à l'action gouvernementale.

De son côté, Jacques Rouillard soutient qu'une grève devient politisée lorsque les organisateurs syndicaux tentent par leurs actions de contrer l'antisyndicalisme d'un gouvernement⁴³. Il attribue donc la responsabilité au syndicat et aux travailleurs.

Enfin, Pierre Elliott Trudeau, dans *La grève de l'amiante*, précise les conditions impliquant une grève "politique". D'une part, il faut que des objectifs politiques précis soient visés et d'autre part, la grève doit s'inscrire dans la stratégie d'un parti⁴⁴. En revanche, Trudeau note qu'une grève peut prendre des incidences politiques en raison de son prolongement, attribuable à l'intransigeance du gouvernement.

En somme, dans leur quête de compréhension du conflit, les auteurs présentent différentes interprétations. Pour Jean-Paul Lefebvre, une scission se dessine nettement autour de l'élection provinciale du 16 juillet 1952. Lefebvre affirme qu'après l'élection, le gouvernement provincial adopte un comportement différent et démontre une volonté de mater les ouvriers. À preuve, il mentionne la réouverture de l'usine et l'arrivée d'un nouveau détachement de la Police provinciale quelques jours après l'élection de juillet 1952⁴⁵.

Pour sa part, Rouillard affirme que l'ouverture de l'usine marque le début des actes de violence. Ainsi, l'engagement des briseurs de grève devient le problème central car, selon l'auteur, la loi « n'assigne pas d'obligation sociale aux employeurs⁴⁶. »

Quant aux incidences à court terme du conflit, elles sont abordées par Trudeau. Pour l'auteur, le manque d'unité a fait défaut lors de la grève de Louiseville, ce qui a

⁴³ Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, op. cit., p. 282.

⁴⁴ Idée développée dans *La grève de l'amiante*, op. cit., p. 208.

⁴⁵ Jean-Paul Lefebvre, op. cit., p. 141-146.

⁴⁶ Jacques Rouillard, *Histoire de la CSN 1921-1981*, op. cit., p. 203.

diminué la force du syndicat. Il soutient qu' «en 1952, (...) l'unité ouvrière était rompue et, depuis lors, des défaites ouvrières comme celle de Louiseville ont rassuré le patronat sur la non-invincibilité du mouvement ouvrier.⁴⁷ »

En somme, l'analyse des interprétations du conflit à Louiseville fait ressortir que les prises de position des journaux au moment de la grève, sont nettes et particulièrement tranchées. En effet, les auteurs ayant exprimé leur point de vue, le firent avec dureté et ont émis des jugements sévères. Par la suite, les interprétations sont floues, moins nombreuses, malgré la force des événements.

Il n'existe donc pas d'histoire publique de la grève à Louiseville, seulement quelques interprétations. À Louiseville même, il n'y a pas eu de commémoration du conflit car, après la grève, la population est meurtrie. La grève de l'ATC ne s'est donc pas inscrite dans la mémoire collective québécoise. Ces constats nous questionnent sur le sens de la mémoire à Louiseville. Il devient donc nécessaire d'approfondir ce concept.

Avant de comprendre les raisons expliquant la non-transformation de la mémoire commune en mémoire collective, nous allons définir ces deux concepts et préciser ce qui les distingue.

2.3 La mémoire commune et la mémoire collective

En introduction au présent travail, nous avons cerné le concept de mémoire ainsi que l'évolution de cette notion. Nous avons déterminé comment s'articule la mémoire individuelle. Toutefois, dès que l'on veut comparer les mémoires individuelles et dégager des ruptures et des continuités, nous devons nous situer afin de rendre opérationnelle le

⁴⁷ Pierre Elliott Trudeau, (dir.), *op. cit.*, p. 393.

concept de mémoire collective. Nous avons été confrontée à pareille difficulté à l'intérieur de notre recherche. La réflexion entreprise à ce sujet nous a amené à distinguer mémoire collective et mémoire commune⁴⁸.

D'abord, l'acception du terme mémoire collective et son large usage posent problème. Il nous semble plus pertinent de nuancer la notion de mémoire afin de rendre compte des différences de perception selon l'échelle d'observation : individuelle, groupale et collective. De plus en plus de chercheurs se montrent sensibles à ces distinctions.

Yves Lequin et Jean Métral, à l'intérieur d'une recherche sur les ouvriers givordiens, ont eux aussi été amenés à distinguer mémoire commune et mémoire collective⁴⁹. Toutefois, ils présentent une approche différente de la nôtre dans la manière de rendre opérationnel les deux concepts. Les auteurs étudient la mémoire de deux groupes d'ouvriers, les métallurgistes et les verriers. Ils estiment qu'une mémoire collective est présente chez le groupe des métallurgistes. Toutefois, c'est d'abord à travers les réseaux entre les témoins (les uns faisant appel aux autres pour combler les lacunes de la mémoire) que l'on peut évoquer la mémoire collective. Selon eux, la dynamique entre témoins se révèle un indicateur plus juste de la mémoire collective que la fréquence des éléments du souvenir. Cette dynamique, à travers l'opération éclatée de remémoration, révélerait une forme de sociabilité inconnue. Par contre, chez le groupe de

⁴⁸ On doit le terme mémoire commune à Yves Lequin et Jean Métral à l'intérieur d'un article « À la recherche d'une mémoire collective : les métallurgistes retraités de Givors », *Annales Économies Sociétés Civilisations*, vol 35, no 1, 1980, p. 149-166. Bien que nous ayons retenu le terme, nous ne l'utilisons pas dans le même sens que ces derniers. Les auteurs concluent, après l'étude sur le temps long de deux groupes d'ouvriers, qu'une mémoire collective est présente chez le groupe des métallurgistes. C'est d'abord à travers les réseaux, la dynamique entre les témoins (les uns faisant appel aux autres pour combler les lacunes de la mémoire) que l'on peut évoquer la mémoire collective, plus que dans la fréquence des thèmes abordés. Cette dynamique, selon eux, révèle une forme de sociabilité inconnue à travers l'opération éclatée de remémoration. Par contre, chez le groupe des verriers, on assiste à une décharge, une dépossession. Le réseau de verriers se boucle assez vite sur lui-même. Le réseau d'enquête orale s'épuise naturellement. Pour ces raisons, ils n'ont pas de mémoire collective, mais une mémoire commune.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 149-166.

verriers, nous assistons à une décharge, une dépossession de la mémoire. Ceci amène les auteurs à conclure que le réseau d'informations orales s'épuise naturellement. De la sorte, le réseau de verriers se boucle assez vite sur lui-même. Le groupe n'a donc pas de mémoire collective ; il est pourvu d'une mémoire commune.

Henry Rousso, spécialiste de l'histoire du temps présent, pose le problème de façon concrète. Selon lui : « La mémoire (...) est une reconstruction psychique et intellectuelle qui charrie de fait une représentation sélective du passé, un passé qui n'est jamais celui de l'individu seul, mais d'un individu enserré dans un contexte familial, social, national. À cet égard toute mémoire par définition, est "collective", comme l'a suggéré Maurice Halbwachs⁵⁰. » Or, il spécifie que «si le caractère collectif de toute mémoire individuelle semble aller de soi, en revanche l'idée qu'il existe une "mémoire collective" c'est-à-dire une présence donc une représentation du passé qui soit partagée dans les mêmes termes par toute une collectivité fait encore problème⁵¹. » L'auteur fait donc apparaître le caractère pluriel de la mémoire. À cet effet, il serait plus pertinent de parler des mémoires collectives.

Ainsi, comme l'indique Rousso, il existe un risque de «confondre la partie pour le tout, une critique dont tous les historiens lancés sur ces sujets ont été l'objet : peut-on prétendre saisir l'histoire d'une mémoire nationale par le seul biais de groupes restreints ou de secteurs particulièrement sensibilisés au passé? ⁵² »

En ce sens, Lucille Guilbert affirme que : « Dans une société, les différents groupes participent à la constitution d'une mémoire collective -qu'ils le veuillent ou non. Les groupes qui détiennent un certain pouvoir et un savoir d'une nature qui les distinguent des autres personnes et des autres groupes vont constituer eux aussi une

⁵⁰ Henry Rousso, *Écrire l'histoire du temps présent*, Paris, CSN Éditions, 1993, p. 106.

⁵¹ *Ibid.*

mémoire de leur groupe⁵³. » L'auteure fait la différence entre une mémoire collective regroupant les mémoires de tous les groupes et une mémoire commune, que les groupes eux-mêmes peuvent se constituer. Cette mémoire commune contribue à la constitution de la mémoire collective, cette dernière étant polymorphe.

Ces constats nous questionnent sur les critères nécessaires à l'établissement de la mémoire collective. Pour Henry Rousso, les mémoires sont collectives «à condition qu'elles présentent un caractère récurrent et répétitif, qu'elles concernent un groupe significatif et qu'elles aient un début d'audience dans ce groupe ou hors du groupe⁵⁴. » Cet historien fait lui aussi ressortir l'importance de considérer un groupe significatif. Il ajoute la nécessité de déterminer des traces du souvenir à l'extérieur de ce groupe pour pouvoir utiliser le concept de mémoire collective. Or, pour André Ségal : « Les faits sont collectifs s'ils sont fréquents, durables et intégrés dans une structure⁵⁵. »

Dans cette optique, nous croyons que la mémoire commune renvoie à la mémoire d'un groupe ou d'une classe spécifique. La mémoire ouvrière est pour nous de l'ordre de la mémoire commune. Cette dernière se compose donc d'éléments partagés par un groupe relativement homogène. Il s'agit de la mémoire des acteurs ayant vécu l'événement, soit une mémoire factuelle comportant parfois des aspects mythifiés. Toutefois, la portée ou le retentissement public de la mémoire commune sont restreints. Cette mémoire est généralement transmise oralement, ce qui implique qu'un nombre important d'informations se perd graduellement.

⁵² *Ibid.*, p. 108.

⁵³ Lucille Guilbert, dans Jacques Mathieu, (dir.), *Étude de la construction de la mémoire collective des québécois au XXe siècle, Approches multidisciplinaires*, Cahiers du Célat no 5, Québec, novembre 1986, p. 67.

⁵⁴ Henry Rousso, *op. cit.*, p. 107.

⁵⁵ André Ségal, dans Jacques Mathieu (dir.), *op. cit.*, p. 112.

De son côté, la mémoire collective postule la prise en compte par la collectivité au sens large, telle une nation, un peuple. Elle est également retransmise de génération en génération. En outre, elle bénéficie d'une plus large diffusion sur la place publique. Ainsi, on retrouve des traces de cette mémoire autant chez les acteurs ayant vécu l'événement, que dans la littérature ou sous diverses autres formes. La mémoire collective fait appel à un autre concept, celui de commémoration (célébration, journée dédiée à l'événement, plaque, monument, etc.).

Ce chapitre a fait état de l'intérêt accordé à la grève dans la presse écrite en 1952-1953. Nous avons établi le faible retentissement de la grève sur la place publique et spécialement dans l'historiographie relativement au mouvement syndical. Ces constats préliminaires nous questionnent sur le rapport entre les concepts de mémoire commune et mémoire collective. Le chapitre suivant fait place aux représentations des témoins de la grève à l'ATC. À travers le discours des témoins directement et indirectement impliqués, nous cernerons la mémoire. Conséquemment, nous comprendrons les mécanismes de formation de la mémoire commune, leurs articulations, de même que son rapport avec la mémoire collective.

CHAPITRE 3

MÉMOIRE ET REPRÉSENTATIONS COLLECTIVES DES TÉMOINS DE LA GRÈVE DE LOUISEVILLE.

3.1 Premiers constats

Notre recherche, à travers l'interrogation de témoins directement ou indirectement impliqués, veut vérifier l'existence d'une mémoire commune relativement à la grève de Louiseville. Nous conservons en filigrane l'idée que la mémoire commune ne conduit pas nécessairement à la mémoire collective. Conséquemment, nous serons particulièrement attentive aux rapports dans la ville pendant et après la grève, de même qu'à la perception des témoins et des différents acteurs sociaux ayant participé au conflit.

Afin de définir en quoi consiste la mémoire des témoins de la grève de Louiseville, nous avons accédé aux représentations par le biais d'enquêtes orales. Dans leur recherche sur les ouvriers givordiens, Yves Lequin et Jean Métral valident l'utilisation d'une telle approche en rapportant que : « L'histoire immédiate (...) laisse trop de blancs, quand on la déchiffre à travers les classiques sources écrites ; après qu'eût [sic] été révélé, tant bien que mal, le squelette événementiel de l'histoire des ouvriers (...), il restait trop d'ignorances sur les questions essentielles¹. »

Notre échantillon de témoins se divise en deux grands groupes, soit les témoins directement impliqués dans cette grève et ceux qui furent indirectement impliqués. Le premier groupe est constitué de grévistes ayant tenu jusqu'au bout, de grévistes retournés au travail avant la fin de la grève (briseurs de grève) et du personnel cadre. Le second est formé

¹ Yves Lequin et Jean Métral, « À la recherche d'une mémoire collective ; les métallurgistes retraités de Givors », *Annales Économies Sociétés Civilisations*, vol 35, no 1, 1980, p. 150.

d'individus n'étant pas à l'embauche de l'Associated Textiles, mais qui occupaient, au moment de l'arrêt de travail, des postes dans différents services les mettant en relation avec la population. Tous les témoins devaient avoir résidé à Louiseville pendant la grève. Ce critère devait être respecté par les deux groupes cibles, dans le but de porter une attention particulière aux rapports dans la ville.

Compte tenu de ce type d'enquête et de ses limites, onze entrevues ont été effectuées. Ce nombre présente une assez grande diversité de témoins (genre, poste occupé, etc.) pour constituer un échantillon significatif. Comme le notent Anne Gotman et Alain Blanchet : « La reconstitution de l'échantillon diversifié subit une double contrainte et résulte, en règle générale, du compromis entre la nécessité de contraster au maximum les individus et les situations et, simultanément, d'obtenir des unités d'analyse suffisantes pour être significatives. Diversifier mais non disperser². » Nous croyons, sans avoir atteint le point de saturation, que d'autres entrevues supplémentaires n'auraient pas permis d'ajouter une quantité importante d'informations³.

Des onze personnes qui ont accepté de témoigner, huit sont de sexe masculin, trois de sexe féminin. Le groupe de témoins directement impliqués comprend huit individus âgés entre 16 et 41 ans au moment de la grève, ayant fait leur entrée à l'usine entre 1932 et 1950. Les individus appartenant à ce groupe sont appelés B-C-D-F-G pour les hommes et A-O-U pour les femmes. Quant aux témoins indirectement impliqués, les trois individus étaient âgés entre 27 et 32 ans. Ils sont désignés par les lettres L-M-N (hommes). À l'intérieur du chapitre, les informations concernant les interviewés seront volontairement imprécises. Nous avons agi ainsi dans le but de préserver la confidentialité des sujets. Cette dernière leur a été assurée par

² Anne Gotman et Blanchet Alain, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan, 1992, p. 55.

³ D'après les ethnologues et les anthropologues, le point de saturation se situe entre la 20^e et 30^e entrevues. Voir Jean-Pierre Deslauriers, *Recherche qualitative. Guide pratique*, Montréal, McGraw –

un engagement écrit de notre part, auquel ils ont explicitement tenu (voir formulaires de consentement en annexe). Lorsque des individus seront cités, nous apporterons des précisions générales afin de les situer à l'usine ou dans la ville. Ainsi, le lecteur ne perdra aucune information pertinente.

Les démarches conduisant à la réalisation d'enquêtes orales constituent, à n'en pas douter, une expérience significative. La prise de contact avec les individus concernés et la recherche menant à ces derniers sont les premières étapes qui, déjà, nous renseignent sur la survivance de l'objet de recherche. Dans le présent cas, nous avons constaté que la position de l'interviewer (originaire de la ville) est un facteur influençant l'acceptation de l'entrevue. Ce fait n'est pas dénué d'intérêt, ni de sens. Si l'on accepte ce qu'avancent Jean Métral et Yves Lequin⁴, à savoir que l'utilisation de l'entretien avec pour objectif de saisir la mémoire est, en quelque sorte, une tentative d'effraction, on peut préjuger que le climat de confiance, le fait de parler à quelqu'un "de la place" produit assurément un effet sur l'aisance à se livrer.

Lors des contacts téléphoniques ou des entrevues, la première réaction est généralement réceptive, en dépit d'une méfiance légitime qui disparaît une fois les explications données par l'interviewer concernant la nature de la recherche. Les personnes se livrent franchement, une fois dépassé la phase d'adaptation à l'entrevue. Dans deux cas seulement, des gens craintifs ont dû être rassurés, pour finalement mener à l'acceptation de l'entrevue.

Dès les premiers contacts, nous avons constaté à quel point les sensibilités par rapport à la grève sont encore vives. Ainsi, certains témoins livrent leurs souvenirs comme s'ils appartenaient à un passé récent. Des détails sont relatés avec une telle précision qu'on les

Hill, 1991, p.84 et Daniel Bertaux, «L'approche biographique. Sa validité méthodologiques, ses potentialités », *Cahiers internationaux de sociologie*, 69 (1980) : 209-210.

⁴ Voir Yves Lequin et Jean Métral « À la recherche d'une mémoire collective : les métallurgistes retraités de Givors », *Annales Économies Sociétés Civilisations*, vol 35, no 1, 1980, p. 152.

croirait datés d'hier. La voix, tantôt ironique, tantôt grave, tantôt émue, est rarement neutre. Le non verbal, aussi significatif, est soit songeur, nerveux, sans être détaché. Dès lors, nous avons pris conscience que notre intervention forçait en quelque sorte les individus à porter un jugement sur leur passé, leurs décisions et leurs comportements. De fait, l'émotivité au sens large allait inévitablement se placer à la base des discours.

Dans cette optique, nous avons eu à faire face à la censure. À l'intérieur d'une recherche sur la mémoire, son rôle est important. La censure observée est de deux ordres; elle se manifeste soit par un refus catégorique de parler ou par un silence volontaire (autocensure) concernant certains des aspects de l'arrêt de travail, c'est-à-dire : « une mémoire muette, mais physiquement palpable⁵. » En effet, quelques individus grévistes retournés au travail avant la fin de la grève (briseurs de grève) ont refusé, pour diverses raisons, de participer aux enquêtes. Ils invoquaient soit le souhait de ne pas revenir sur les événements du passé, soit le stress qu'une telle entreprise leur procurerait, soit la crainte de possibles représailles. Cette situation se déroulait toujours comme si l'évocation des souvenirs dérangeait une tranquillité retrouvée. Le refus de parler est lourd de sens et recèle autant de significations que la parole des autres.

De son côté, l'autocensure manifestée par un silence volontaire portant sur certains événements de la grève, s'opère par une sélection des éléments constituant le discours des individus. Elle se différencie de l'oubli. Celui-ci peut être invoqué pour éviter une question mais, habituellement, nous sommes en mesure de les départager. Par exemple, Monsieur B, emprisonné au moment du conflit, déclare ne plus vouloir parler après avoir relaté les événements du 11 décembre 1952, les blessés par balles, l'extrême violence qui n'a

⁵ *Ibid.*, p. 155.

heureusement pas amené la mort d'ouvriers. Même réponse en ce qui concerne une question concernant l'attitude de la Police provinciale dont il a subi les coups de matraques. À cet effet, Monsieur B fait ressortir la face cachée de tout conflit ouvrier : « J'ai su d'un bout à l'autre qu'est-ce que c'est une grève. Quelle propreté qu'il y avait là dedans, quelles saletés. Tous ceux qui ont passé là, il faut pas lever le coin de la couverte parce qu'il y a quelque chose (...) Même moi, personne ne le saura jamais⁶. » Cette même personne a réclamé, à deux occasions, que le magnétophone soit arrêté dans le but de s'exprimer librement. Ce phénomène s'apparente à une crainte de laisser des traces tangibles, ce qui se produit lors d'un témoignage. Il traduit également la peur de représailles, même un demi-siècle après la grève et constitue un autre exemple d'autocensure.

En proposant de cerner la mémoire des témoins de la grève, notre recherche mettra l'accent sur les représentations construites à partir de la réalité. Jacques Mathieu et Jacques Lacoursière spécifient qu'»aux faits, elle associe les sensibilités qui les accompagnent et leur donnent sens⁷. »

Ainsi, pour Denise Jodelet : « Représenter ou se représenter correspond à un acte de pensée par lequel un sujet se rapporte à un objet. Celui-ci peut être aussi bien une personne, une chose, un événement⁸. » Le plus important à considérer selon l'auteure demeure le fait que la représentation est toujours représentation de quelque chose (l'objet) et de quelqu'un (le sujet). Elles est l'expression de ceux qui la forgent (individu ou groupe). Son influence s'avère notable au sein de ces derniers car la représentation sert à maîtriser l'environnement, le contrôler et l'adapter. Elle joue donc un rôle de grande importance. Elle permet d'apporter une définition concrète à un événement ou un objet spécifique : « Elles

⁶ Entrevue réalisée le 19 Juin 2000.

⁷ Jacques Mathieu et Jacques Lacoursière, *Les mémoires québécoises*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1991, p. 6.

⁸ Denise Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, 1989, p. 37.

nous guident dans la façon de nommer et de définir ensemble les différents aspects de notre réalité de tous les jours, dans la façon de les interpréter, statuer sur eux et, le cas échéant, prendre une position à leurs égards et de la défendre⁹. » Les caractéristiques du sujet et de l'objet ont une incidence sur la façon de se représenter. Ainsi, il existe dans ce phénomène une grande part de reconstruction d'un objet. Le terme reconstruction est employé pour rendre compte de l'impossibilité pour les témoins d'aujourd'hui de se replonger exactement dans le même contexte, d'être sous les mêmes influences, de recréer la même réalité vécue et perçue lors de l'expérience initiale. La reconstruction est donc le produit d'une interprétation, le fruit d'une réappropriation de l'objet à qui elle donne de nouvelles significations. Elle se révèle l'expression d'une réalité symbolique, mais réelle. Symbolique, car elle agit en temps que substitut en l'absence ou en l'éloignement de l'objet. Selon Mathieu et Lacoursière, «les représentations symboliques d'une collectivité ont toujours eu plus de force que les réalités factuelles¹⁰. » Une des meilleures façons de les cerner s'effectue par l'approche par les mémoires.

3.2 : La mémoire commune et ses constituantes.

Une mémoire commune des faits autour de la grève de Louiseville est présente et ce sans égard au groupe auquel l'individu appartient. Nous démontrerons dans les pages suivantes que cette mémoire comporte différentes interprétations selon le groupe de témoins. Le discours livré n'est pas linéaire, mais construit selon les temps forts de la grève : son déclenchement, la réouverture de l'usine aux briseurs de grève, la misère, l'Acte d'émeute et la division dans la ville. Autant d'événements marquants constituant la mémoire commune

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Jacques Mathieu et Jacques Lacoursière, *op. cit.*, p. 3.

des témoins. Le discours reste organisé autour de ces points ; ce sont eux que l'on se remémore d'abord. Le souvenir devient plus précis chez les témoins directement impliqués. Voyons dans un premier temps les constituantes de la mémoire.

Élément déclencheur de la grève, la journée du 10 mars 1952 s'avère le seul souvenir partagé exclusivement par les témoins directement impliqués. Événement interne à l'usine, il engage un nombre précis d'individus. Le déclenchement de la grève prend tout le monde par surprise. Dès le départ, la stupéfaction frappe tous les travailleurs. Monsieur B, employé : « C'est arrivé tout d'un coup. Moi-même j'ai resté surpris. (...) C'est arrivé à trois heures de l'après-midi. On changeait de chiffre. Puis là ben, il y a une gang qui a rentré puis qui a dit « Venez-vous en ! venez-vous en ! c'est la grève » (...) « J'ai dit j'ai mon voyage¹¹ ». Les organisateurs syndicaux se dirigent vers les bureaux. Madame O, employée de bureau :

Nous autres c'est un groupe d'hommes qui sont arrivés dans le bureau. C'était pas des gens de Louiseville, du moins c'est ce qu'on nous a dit. Ils étaient très nerveux. Ah ! de vrais bandits. Ils disaient : « Sortez !Puis sortez ! » puis on n'avait presque pas le temps de prendre nos choses. Ah non ! « Allez-vous en ! sortez ! c'est la grève ! Vous avez pas le droit de rester ici. Puis si vous sortez pas on va vous sortir ! ». On avait peur. On s'en attendait pas mais on avait su que dans l'usine c'était la grève et qu'il se passait quelque chose, peut-être vingt minutes, une heure avant. Mais, on pensait pas qu'ils viendraient au bureau. On n'était pas syndiqués¹².

L'effet de surprise s'explique ainsi selon Monsieur G, cadre :

La compagnie (...) croyait presque avec raison que le noyau de leurs employés locaux n'oseraient jamais sortir et aller faire du piquetage. Mais, c'est ce qui est arrivé. (...) Le syndicat l'a compris aussi. Les dirigeants de l'extérieur durant l'après-midi (...) sont entrés un peu de force dans l'usine, ils ont jeté les gens dehors parce qu'ils étaient persuadés que les employés, la majorité, par eux-mêmes, jamais ils n'auraient sorti¹³.

La façon de procéder du Syndicat crée des incidences importantes sur les perceptions des individus. L'agressivité de cette action ponctuant le commencement de la grève saisit la

¹¹ Entrevue réalisée le 19 juin 2000.

¹² Entrevue réalisée le 28 juillet 2000.

¹³ Entrevue réalisée le 27 juillet 2000.

mémoire : il s'agit d'un des premiers éléments abordés en entrevue, à l'unanimité par les témoins directement impliqués.

Les autres constituantes de la mémoire commune impliquent l'ensemble de la population, en raison principalement du prolongement du conflit et des répercussions de ce dernier sur les habitants. Ce sont les conséquences de l'ouverture de l'usine aux briseurs de grève. Les implications relatives à cet événement diffèrent selon les témoins. Ainsi, le personnel cadre se déclare dans l'obligation de retourner au travail. Pour certains, la pression justifie le retour à l'Associated Textiles of Canada, la peur de voir la Compagnie s'installer ailleurs, également.

Deux possibilités s'offrent au groupe des grévistes : rester en grève ou retourner au travail. Un choix entraînant des conséquences, d'une part, dans la vie professionnelle, et d'autre part, dans la vie personnelle de chaque individu. À première vue, le groupe de témoins indirectement impliqués semble être le moins concerné par cet événement. Toutefois, il aura, après la réouverture de l'usine, à se situer face aux choix des autres et le jugement qui en découlera marquera la vie dans la ville.

Pour tous les témoins interrogés, la réouverture de l'Associated Textiles, associée à l'entrée des briseurs de grève et d'une plus grande présence policière marque le commencement de la division à l'usine, dans les familles ainsi que dans la ville. Monsieur D, gréviste :

Ce qui est arrivé, [c'est qu'] il y avait plus de polices. Ça fait que quand les gens [les non grévistes] rentraient là, les syndiqués ont commencé à venir en groupe. La police les attendait. Là ça criait, on était en ville. [Les individus s'inventaient. Pourtant,] c'était des connaissances (...) Le trouble a commencé là. La police a commencé à être plus sévère. C'est là qu'elle a commencé à nous tenir. (...) Avant on s'amusait, on avait de l'agrément. On se connaissait tous. (...) La police a changé, les travailleurs ont changé¹⁴.

¹⁴Entrevue réalisée le 26 juillet 2000.

Après la réouverture de l'usine, selon Monsieur G: « On a vu dans la ville, dans les environs, des familles se diviser, des frères cesser de se parler, des pères et des mères renier un tant soit peu leurs enfants parce qu'ils avaient posé tel ou tel geste soit dans un sens ou dans l'autre. Ce qui a créé énormément de malaises dont les séquelles ont duré très très longtemps¹⁵. » Nous constatons que la pression face au retour au travail s'exerce fortement dans l'entourage du gréviste. S'il réintègre son poste à l'Associated Textiles, il est identifié comme briseur de grève "scab" par les autres grévistes.

Ainsi, l'ensemble des personnes retournées au travail avant la fin de la grève relatent la difficulté d'être associé aux briseurs de grève. Madame O, employée de bureau : « On a été traités de "scabs" au moment où on quittait les lieux du bureau. On se tenait pour entrer ensemble parce qu'il y avait toujours beaucoup de grévistes à l'entrée¹⁶. » Certains se rappellent avoir été la cible d'une partie de la population, en dehors de l'ATC. Monsieur C, briseur de grève : « Dans la ville, si tu allais au théâtre le soir je te garantis que dans les allées, tu mangeais des coups de pieds sur les jambes¹⁷. » D'autres se remémorent avoir été l'objet de toutes sortes d'attaques verbales, de s'être fait lancer multitude d'objets. Peu avouent avoir été victimes de violence physique grave, mais la majorité a entendu des histoires à cet effet ou a vu des individus portant des marques de coups. À ce niveau, l'anecdote tira profit de la rumeur qui l'alimentait. Selon Monsieur F, contremaître : « C'était l'enfer qu'on vivait. C'est l'enfer de vivre comme ça¹⁸. »

Le briseur de grève est aussi jugé par la population en général. Par exemple, Monsieur L, commis de magasin, spécifie : « On en regardait quelques-uns "ça c'est un scab, c'est une famille de scab" mais c'était du bon monde malgré tout. On dit ces gens-là, il faut

¹⁵ Entrevue réalisée le 27 juillet 2000.

¹⁶ Entrevue réalisée le 28 juillet 2000.

¹⁷ Entrevue réalisée le 19 juin 2000.

¹⁸ Entrevue réalisée le 28 juillet 2000.

les comprendre¹⁹. » Cette citation laisse entendre qu'en dépit d'une certaine compréhension de la position du gréviste-briseur de grève, un jugement de valeur étiquette l'individu et la famille de celui ou ceux qui abandonnent la grève. À l'intérieur d'une petite localité, où les rapports sociaux sont tissés serrés, où tous se connaissent, cette situation sème carrément la division.

Ainsi, les rapports dans la ville sont dictés par l'état de grève. Monsieur F, à cause de son poste de contremaître, a été dans l'impossibilité de communiquer avec des grévistes dans des lieux publics. Des agents syndicaux et patronaux s'épiaient et craignaient que des pressions soient exercées sur les employés en vue d'un retour au travail. Monsieur F : « Il ne fallait pas parler. On parlait pas à personne, aux ouvriers qui travaillaient (...) Ça fait qu'on se tenait, nous autres ... chez nous, en partie. On sortait dehors mais ...²⁰ » Chacun avait des motifs de surveiller ses fréquentations. Pourtant, celui que l'on fuyait en dehors de l'usine était un ami, un voisin, un ancien collègue.

Le briseur de grève, quant à lui, comprend la frustration du gréviste, sans pour autant reconsidérer sa décision de retourner au travail. Les individus rencontrés rapportent généralement ne pas avoir voulu brusquer les choses. Ils mentionnent avoir accepté les cris, insultes et bousculades sans répliquer, de crainte d'une escalade de violence. Ils ont fait un choix que leur dictait leur raison. Monsieur C, briseur de grève : « Ceux qui sont pas rentrés et ceux qui sont rentrés plus tard (...), il y avait une grosse frustration. (...) Il y en a eu [qui ont eu] beaucoup de misère²¹. » D'ailleurs, les grévistes semblent juger plus sévèrement les briseurs de grève en provenance de l'extérieur de l'usine que leurs compagnons ayant repris

¹⁹ Entrevue réalisée le 7 juillet 2000.

²⁰ Entrevue réalisée le 28 juillet 2000.

²¹ Entrevue réalisée le 19 juin 2000.

leur emploi. Monsieur D, gréviste, en regard de l'attitude de certains collègues qui reprennent leur emploi : « Ils étaient plus capables de tenir (...). Fallait bien vivre²². »

Or, les relations dans la ville sont longtemps caractérisées par la division, le jugement des autres pour les témoins directement impliqués. Monsieur C, briseur de grève : « Mais il a toujours, il a resté un froid ben longtemps, ben longtemps (...). Ça été long, disons quasiment toute une génération. Les personnes âgées de 50 jusqu'à 60-70 ans, eux autres, c'est fini là. Après cela, c'était les enfants²³. » Certains, à cause de l'incapacité à faire accepter leurs actions et à force de subir la pression sociale ont dû quitter Louiseville.

Les témoins indirectement impliqués n'ont pas la même perception. Ils affirment ne pas avoir perçu de modifications aussi sévères dans la ville. Ces derniers sont plus enclins à noter les conséquences économiques néfastes de la grève lorsqu'on leur demande de considérer la manière dont la ville se sort du conflit. Monsieur M, commerçant : « On a perdu beaucoup de population. Des familles s'en sont allées parce que leur gagne-pain était à Drummondville, Valleyfield (...). C'était ben difficile à remonter l'économie à Louiseville²⁴. »

La réouverture de l'usine aux briseurs de grève menace donc la solidarité dans la ville. Les individus identifiés comme briseurs de grève le seront pour plusieurs années. Il s'agit là d'une preuve que la solidarité ne peut être brisée sans craindre une certaine forme d'exclusion sociale dans la ville. L'acte de "scaber" change les relations à l'intérieur de la ville. Afin de juger de la force de cette brisure, Monsieur G, cadre, établit un parallèle comme figure de symbole : « C'était un peu comme quand il y avait eu le massacre des Saints Innocents, que les gens avaient des croix de cendre vis-à-vis de certains foyers de juifs qui

²² Entrevue réalisée le 26 juillet 2000.

²³ Entrevue réalisée le 19 juin 2000.

²⁴ Entrevue réalisée le 28 juillet 2000.

appartenaient pas à telle ou telle religion. C'était un peu comme ça, identifié, tu passais sur telle rue, "hé ! c'est un rat !" ²⁵. »

Tous les individus, sauf les briseurs de grève, sont d'avis que la réouverture de l'usine se veut un geste de provocation à l'égard des grévistes. À preuve, Madame O explique qu'au début il n'y avait pas de travail au bureau ; ses collègues et elle emportaient lecture et jeux. Toutefois, Monsieur G affirme : « Rien n'empêche que durant ce temps là, de plus en plus, l'usine se remplissait peut-être pas de compétence mais d'êtres humains (...) qui donnaient l'impression aux grévistes que c'était peut-être dangereux pour eux de continuer à militer en grève²⁶. »

Or, l'expérience de grève à Louiseville imprègne profondément les grévistes et la population. La cicatrice laissée par les événements dépasse le cadre professionnel pour laisser une marque dans la vie personnelle des individus. L'incidence de la grève sur l'ensemble des sphères touchant l'individu est évidente. Selon Monsieur B : « C'est vrai qu'il est resté quelque chose. Moi, je me promène dans la rue et j'ai rien en arrière de moi. Mais celui [le briseur de grève] qui a fait ça, lui, il y a quelque chose qui le suit²⁷. » Ainsi, les relations après la grève restent difficiles, froides. À cet effet, Monsieur C, briseur de grève, parle des autres ouvriers à son endroit :

Quand ils se parlaient entre eux "Ah, ça c'est un maudit scab ! Là, c'est un rat, un cr... de rat dans le temps de la grève". On l'a senti d'une manière c'était plus de la même façon, tu sais. Parce quand tout le monde se connaît comme faut, là, (...) se parle, s'envoie la main, c'était pas mal fini. (...) Il y en a beaucoup qui ont eu de la misère épouvantable. Ah oui ! Beaucoup, beaucoup, beaucoup de misère²⁸.

La majorité des gens lors de la grève étaient au commencement de leur vie professionnelle. Cette époque coïncide généralement avec le début de l'âge adulte, donc, du

²⁵ Entrevue réalisée le 27 juillet 2000.

²⁶ Entrevue réalisée le 27 juillet 2000.

²⁷ Entrevue réalisée le 19 juin 2000.

²⁸ Entrevue réalisée le 19 juin 2000.

mariage, de l'établissement de la famille, de l'aménagement d'un foyer, d'une résidence. Par exemple, Monsieur D, seize ans lors du conflit, affirme: « Moi, ça été une expérience de débutant de travail. Je n'oublierai jamais ça. Je ne peux pas oublier ça parce que, je rentre sur le marché du travail. Je ne connais rien, l'ignorance presque complète. (...) Ça n'a pas de sens. Je rentre dans une grève. Je connais pas le syndicalisme ²⁹. »

Ainsi, bien avant que le conflit prenne fin, en février 1953, les conséquences sont perceptibles dans la population de Louiseville. Tous les témoins s'entendent sur les difficultés avec lesquelles la ville doit composer au niveau tant social qu'économique. Les témoins directement impliqués y sont plus particulièrement sensibles, de même qu'aux relations au sein de l'usine au lendemain de la grève.

La proclamation de l'Acte d'émeute demeure un autre élément partagé par les groupes. Il est pertinent de noter que la plupart des événements de la grève ne pouvaient être datés par les témoins. La journée du 11 décembre 1952 en est un exemple. À cet effet, il se produit d'ailleurs un curieux phénomène : les témoins ont tendance à rattacher les événements violents uniquement à la journée de la lecture de l'Acte d'émeute. Dans les faits, certains sont survenus à un autre moment de la grève.

Les témoins directement impliqués (les employés de bureau, cadre) et témoins indirectement impliqués se souviennent d'abord de quelle façon leur quotidien a été dérangé, de même que les conséquences personnelles engendrées par l'Acte d'émeute. Ainsi, Monsieur F, contremaître, se remémore avoir dû changer son trajet afin de se rendre au travail. Monsieur L, gérant d'un magasin, relate pour sa part une plus grande surveillance policière, le fait que toute la population de Louiseville est devenue tout à coup suspecte. Les

²⁹ Entrevue réalisée le 26 juillet 2000.

travailleurs de l'usine apportent plus de précisions. Laissons quelques témoins exprimer leurs expériences. Monsieur G, employé cadre :

Tout d'un coup il y a eu trois cents, quatre cents personnes dans les deux camps. En face des barrières un certain nombre qui tentait de rentrer, un certain nombre qui tentait de les empêcher d'entrer et la Police provinciale a attendu quelques minutes là. Ils ont tombé dans le tas même, à coups de revolver, pas tirer direct sur les personnes, mais pour faire peur, tirer en l'air. Il y avait même une mitrailleuse d'installée sur un coin de l'édifice. Ils s'en sont jamais servi³⁰.

Monsieur D, gréviste, âgé de 16 ans :

La journée de l'émeute, je suis parti le matin avec les grévistes. Je suis venu à la Textile avec une pancarte (...) Il y avait des étrangers, il y avait ben des étrangers ce matin là (...). Il y avait de la police. Quand je suis arrivé là, de ce que je me rappelle, il y avait un cordon de police dans l'entrée de la Textile (...). Puis là, ce qui est arrivé, c'est que là, naturellement, les grévistes se sont avancés. Là, ça a commencé à vouloir se chamailler. Puis là, à un moment donné, ils ont commencé à lancer du gaz lacrymogène pour disperser les gens. [On a] eu peur. (...) J'ai traversé la patinoire du collège dans l'eau, aux genoux. (...) On entendait tirer, c'était probablement des détonations, [est-ce que c'était du gaz lacrymogène ?] des vraies balles ? (...) C'est là que j'ai eu peur. (...) Moi, je me suis en revenu à la salle du syndicat. (...). Il y en a qui ont raconté qu'il y en avait qui s'étaient fait ramasser. Quand on est arrivé là bas, la police est venue faire la ramasse à la salle du syndicat. Ils ont vidé la salle (...). Moi, j'ai réussi à me sauver chez un voisin. Puis là, mon père, [gréviste] il était rendu chez nous. Moi, je n'étais pas rentré. Il pensait que j'étais ramassé. Chez nous, il était après tout casser. (...) Ben, la police se promenait autour de la salle du syndicat (...). Ça s'est calmé ; là, j'ai sorti, j'ai passé au travers, je me suis en venu chez nous³¹.

Quelques individus remettent même en question la lecture de l'Acte d'émeute. Aucun n'en fut témoin. Ce fait démontre la faible confiance accordée aux autorités chargées de faire respecter la loi.

Pour certains, cette journée s'avère une expérience qui, encore aujourd'hui, comporte des conséquences. Monsieur B, gréviste, rapporte :

J'ai été ramassé par la police puis j'ai fait un stage de 24 heures à l'hôtel Picard à Trois-Rivières [la prison]. [J'ai] été assommé à coups de matraque. Je me souviens que M. ... a tombé par-dessus moi, puis c'est lui qui a fini de manger la claque, à coups de bâton, il en a mangé une maudite. Je me souviens quand je me suis réveillé dans le panier à salade, je me touchais et puis j'avais les mains pleines de sang. (...) On était tous sur les nerfs, toute la maudite gang (...)³².

Pour sa participation aux événements du 11 décembre, Monsieur B dut composer avec un casier judiciaire, et ne fut pas réengagé à l'usine, sort généralement réservé aux

³⁰ Entrevue réalisée le 27 juillet 2000.

³¹ Entrevue réalisée le 26 juillet 2000.

ouvriers dans la même situation que lui. Malgré tout, Monsieur B réaffirme la foi et la conviction ayant dicté son attitude au moment de l'arrêt de travail : «Tu sais, on parle toujours en général. Jusqu'à temps que tu sois mort, tu te dis toujours : "Je suis utile à quelque chose" (...). On croit toujours dans notre cause, on pense toujours qu'on va gagner quelque chose. J'ai jamais pensé que j'avais fait une erreur. Ce que j'ai fait, je l'ai fait à ma pleine volonté³³. »

À cet effet, deux témoins occupant des emplois dans des postes supérieurs ont confirmé l'existence d'une "liste noire" de plusieurs dizaines de noms de grévistes qui, comme cet individu, avaient pris une part active dans la grève. Il s'agissait souvent d'hommes d'expérience, dont la Compagnie a préféré se priver malgré les demandes des contremaîtres et celles des ouvriers grévistes concernés, de les engager. L'ordre, peut-être informel, était de ne les reprendre sous aucune considération. Cette liste perdura plusieurs années après la grève dans les bureaux de l'ATC, avant d'être finalement détruite.

L'étude des discours sur la mémoire fait souvent apparaître un ou plusieurs mythes. Il devient alors difficile de démêler le réel de l'imaginaire. Pour les témoins, il ne semble pas primordial de statuer sur la véracité de ces éléments mythifiés. Par exemple, la présence policière a fait l'objet de rumeurs. Écoutons Monsieur N :

Ils ont fait venir la Police provinciale. La Police provinciale habituellement, c'est habillé en jaune-brun. Nous autres, ils étaient habillés en bleu. Là, on se disait : "Je ne sais pas ce qui se passe ici". Peut-être que c'est pas vrai là, on disait que c'était des forcenés de Saint-Vincent de Paul qui avaient été costumés, qu'ils envoyoyaient à Louiseville. Puis là, ils ont dit " vous pouvez tuer, vous pouvez faire n'importe quoi, vous êtes déjà en prison, vous risquez rien"³⁴.

Nous avions déjà eu écho de telles hypothèses. Certains spécifient que plusieurs policiers portaient des uniformes trop grands, ce qui eut pour conséquence de confirmer

³² Entrevue réalisée le 19 juin 2000

³³ Entrevue réalisée le 19 juin 2000.

³⁴ Entrevue réalisée le 27 juillet 2000.

la perception des individus et de conforter la rumeur. Ces aspects mythifiés ont une force appréciable dans les croyances populaires. Par leur côté spectaculaire et fantaisiste, ils s'inscrivent dans la mémoire des gens et lui apportent une couleur propre.

En dehors des faits, la misère (plus particulièrement celle des grévistes) est un point partagé par les témoins. Il s'agit d'un sentiment général dans la ville, sentiment qui s'est inscrit dans la mémoire des gens : "grève" égale "misère". Celle-ci apparaît aussi comme le lot des témoins indirectement impliqués. Monsieur N, employé dans une institution financière, se remémore avoir vu des grévistes pleurer dans son bureau. Monsieur M : « Moi, comme commerçant ça m'a touché parce que ça faisait quatre ans que je venais d'ouvrir mon commerce. J'avais pas les moyens. Et puis là, j'ai été obligé de faire du crédit. (...) Une chance qu'on a eu les compagnies [les fournisseurs] qui nous ont supportés. J'avais pas d'argent moi pour être capable, parce que mon crédit avait remonté au top cinq mille piastres dans l'espace de peu de temps³⁵. » Il a vu des comptes de grévistes se fixer à 400-500 dollars en 1952. Il a dû annuler certains de ces derniers et n'a, en aucun cas, refusé des clients : « Ça a coûté des sous mais on a passé au travers. Ça permettait de garder la clientèle³⁶. » La misère se traduit par le manque d'argent, de nourriture, l'obligation de vendre sa maison, de déménager dans une autre ville, mais aussi par la honte, la perte de dignité.

Les femmes sont particulièrement sensibles à la misère. Madame U se rappelle des secours disponibles pour les grévistes : « On est allé [en] chercher, ça nous gênait assez. On est allé chercher cela deux fois. Il fallait se promener avec un sac³⁷. » Dans le même sens, Madame A : « Ils nous appelaient "les poches" parce qu'on allait chercher

³⁵ Entrevue réalisée le 28 juillet 2000.

³⁶ Entrevue réalisée le 28 juillet 2000.

³⁷ Entrevue réalisée le 19 juin 2000.

des poches sur la rue Saint-Jacques. Il y avait une maison, puis ils nous donnaient à manger, des conserves. Ils nous donnaient une facture d'à peu près huit ou neuf piastres pour la viande. Le restant, c'était des conserves, macaronis en boîte, des boîtes de tomates, ça il y en avait des macaronis³⁸. » Elle spécifie : « Moi, j'ai mangé mille piastres que j'avais à la caisse, que je m'étais ramassé de peine et de misère. Je l'ai mangé dans le temps de la grève parce que moi j'étais en pension chez nous. J'en donnais un peu à ma mère³⁹. »

Ce témoignage nous amène à questionner le rôle des femmes dans la grève, en tant que grévistes d'une part, puis épouses et mères de ceux-ci. Certes, notre recherche ne visait pas à répondre à des questions spécifiques portant sur la participation féminine à l'intérieur d'une grève. Toutefois, après les entrevues, nous sommes en mesure de dégager quelques constats. Dans un premier temps, afin de déterminer la perception du rôle de la femme gréviste, il faut se référer à la signification de l'action de "faire la grève". Au quotidien, être en grève se rapporte principalement à faire du piquetage, se rassembler au local du Syndicat, participer aux différents comités, assister aux assemblées. Nous savons qu'un nombre significatif de femmes participaient à ces dernières, mais nous ne possédons pas d'informations quant à l'assiduité de leur présence au local du Syndicat. Par son caractère public d'affirmation d'un état de grève, le piquetage occupe une place importante dans la définition du fait d'être en grève ou d'être gréviste. Or, le piquetage donne l'impression d'être une activité principalement réservée aux hommes. Par contre, d'après Monsieur G, cadre : « [Les femmes] ont été sur les lignes de piquetage, mais encore là, tenant compte de la mentalité qui existait à ce temps

³⁸ Entrevue réalisée le 19 juin 2000.

³⁹ Entrevue réalisée le 19 juin 2000.

là c'était délicat⁴⁰. » Par conséquent, Monsieur B, gréviste, déclare en parlant de sa femme également en grève : « Vois-tu là, elle, elle ne faisait pas la grève. Elle a aidé à faire à manger. Puis d'autres, c'était d'autre chose⁴¹. » Monsieur B juge que selon sa définition de la grève, celle-ci lui apparaît essentiellement masculine. En occupant des activités complémentaires, Madame A participe à la grève mais, pour lui, elle n'est pas gréviste au sens qu'il attribue à ce terme.

Cette situation s'explique par le fait que le rôle des femmes dans la grève est moins visible au premier abord que celui des hommes. Il ne faudrait pas en déduire pour autant qu'elles possédaient peu d'influence. Au contraire, pour Monsieur G : « Il arrivait des situations où un père de famille avec trois-quatre enfants dont l'épouse l'obligeait presque à retourner travailler en dépit de la délicate situation dans laquelle il devait travailler. Rien n'empêche que des mères de familles ou une épouse [pouvait menacer] son époux d'aller gagner de l'argent elle-même, s'il n'avait pas le courage d'aller travailler⁴². »

3.3 Différenciations des représentations

À l'intérieur de la mémoire commune, l'analyse des interprétations du conflit fait apparaître des variantes importantes dans le discours des personnes interrogées. Ainsi, les représentations de la grève diffèrent. L'idée que l'on garde de l'arrêt de travail, quelque cinquante ans plus tard, de ses acteurs, de leur rôle reste personnelle. À cet effet, il serait plus pertinent de parler de pluralité de mémoires.

⁴⁰ Entrevue réalisée le 27 juillet 2000.

⁴¹ Entrevue réalisée le 19 juin 2000.

⁴² Entrevue réalisée le 27 juillet 2000.

L'examen des représentations associées à l'arrêt de travail nous amène à noter différents niveaux de sensibilité par rapport à l'événement. Autant de sensibilité que de témoins, serions-nous tentée d'affirmer. Or, deux niveaux de sensibilité peuvent être recoupés avec les deux groupes de témoins, directement impliqués et indirectement impliqués dans l'événement. Ainsi, pour le groupe des témoins directement impliqués, qui réunit grévistes, briseurs de grève et personnel cadre, l'émotion palpable s'illustre avec force. L'écoute des discours permet de juger d'un rapport plus étroit entre événement et sujet. Par contre, à travers les témoignages des personnes ayant vécu indirectement le conflit, l'émotion, bien que présente, se trouve atténuée par leur rôle de spectateurs plus ou moins participant. En entrevue, les gens se confient avec plus de détachement.

Des divergences sont aussi présentes dans le groupe de témoins directement impliqués. Tous furent touchés assez durement par la grève. Syndiqués ou non, ils ont vécu une situation qui leur a laissé, à n'en pas douter, des séquelles profondes. L'intensité du souvenir, les sensibilités actuelles dépendent du rôle dans la grève, de la participation, des décisions prises par l'individu. Dans le but de comprendre ces différences, il faut trouver, tout en dégageant des constantes, le plus petit dénominateur commun à l'intérieur des groupes. Ainsi, même vécue collectivement, la grève est avant tout ressentie par l'individu. C'est ainsi que s'opère la personnalisation du discours. Les interprétations se multiplient. Voyons de quelle manière s'actualisent ces différences.

Il est important de voir que tous ne s'entendent pas sur les motifs du déclenchement de la grève. Pour la majorité des témoins, la grève se déclenche pour une question de salaire. Ils en viennent à cette conclusion, puisqu'il s'agit de la principale réclamation lors des grèves en général et ce, sans égard à la spécificité du conflit à Louiseville. Seul Monsieur B rapporte le fait que la Compagnie attentait à l'existence du Syndicat. Il

relate : « Ils ont fait une demande [le Syndicat] et puis la Textile a refusé. (...) Là, ils ont fait une autre demande. Ils avaient demandé une augmentation de cinq cents. Ils avaient accepté ça. Puis là, ils ont tout signé pour ça. Et puis, à un moment donné, quand c'est venu le temps de signer le contrat officiellement, la Textile a dit : « nous autres on fait plus de retenue syndicale ». En faisant plus la retenue syndicale c'était presque fini, hein ?⁴³ » Cependant, la grande majorité, tel que Monsieur G, affirme :

Moi, je ne crois pas qu'il y avait des menaces réelles de la disparition du syndicat en 52 en autant que la majorité des employés dans l'usine qui aiment à être membre du syndicat qui existait. Il aurait fallu que le syndicat commette des gaffes majeures parce qu'il y avait un pourcentage élevé parmi les employés qui étaient partisans du syndicat et moi je ne vois pas de danger qui existait réellement que le syndicat disparaîsse⁴⁴.

La perception de ce qui amène l'arrêt de travail comporte des incidences sur l'interprétation concernant la suite du conflit. Ceux qui croient (briseurs de grève et personnel cadre) que la grève est déclenchée sur la question salariale ont plus tendance à faire imputer la responsabilité de cette grève à l'intransigeance des demandes du Syndicat et des ouvriers. Tandis que ceux croyant que la Compagnie veut s'en prendre à la sécurité syndicale, désignent les dirigeants comme responsables. Cependant, en bout de ligne les opinions ne sont pas tranchées aussi distinctement. Déjà, nous sommes en mesure de voir que les années ont jeté un voile sur les événements de sorte qu'il est difficile de définir le rôle de chacun. À cet effet, Monsieur G :

On peut dire que 60 % au moins n'étaient pas satisfaits de leurs conditions de travail (...) mais quand même [la Compagnie croyait que] la majorité des gens au travail n'oseraient pas ouvertement exprimer ce qu'ils ou elles ressentaient (...). Quand la Compagnie dirigeante a compris qu'un pourcentage assez élevé d'employés étaient non satisfaits des conditions de travail, mais qui n'oseraient jamais poser des gestes mettant en péril leur emploi. Les dirigeants de l'entreprise, à ce temps là, qui étaient de l'extérieur pour la majorité, se sont dit on va tenter de trouver un terrain d'entente coûtant le moins cher possible tout en tentant en même temps de satisfaire la majorité de nos employés (...). Ça aurait marché, je pense, n'eut été de l'intervention de certains hommes politiques⁴⁵.

⁴³ Entrevue réalisée le 19 juin 2000.

⁴⁴ Entrevue réalisée le 27 juillet 2000.

⁴⁵ Entrevue réalisée le 27 juillet 2000.

Ainsi, Monsieur G évalue que les hommes politiques ont nui à la grève et aux grévistes. Mais qu'en est-il de l'opinion des témoins par rapport au déclenchement de la grève ? Un demi-siècle plus tard, elles sont partagées. Monsieur F, contremaître : « Moi, j'étais contre la grève parce que c'était pas bon. [Les employés] étaient mieux d'accepter ce que la Compagnie donnait. Moi j'ai toujours été contre ça⁴⁶. » Madame O, employée de bureau, nuance :

Je me sentais pas mal en dehors de ça vu qu'on avait pas le syndicat, nous autres. On était pas concernés. Puis, je ne sais pas, on sait jamais qu'est-ce que, vraiment, il se discute sur la table de négociation (...). Tu crois ce qu'on te dit là. Non, moi, je ne peux pas vous dire si j'étais pour ou contre. C'est sûr qu'on est contre une grève. Mais, on est pas contre les employés là, tu sais, qui demandent. On pensait qu'ils leur donneraient au moins une certaine satisfaction à leurs revendications, là⁴⁷.

La question se pose plus en termes d'appui aux ouvriers contre la Compagnie, qu'en termes de justesse de leurs demandes. Monsieur N, employé d'une institution financière : « C'est-à-dire, on était pour les ouvriers. On leur devait rien [aux dirigeants de la Compagnie], c'était des Américains qui étaient propriétaires de ça. Ils exploitaient le monde⁴⁸. » Donc, on est pour l'ouvrier: l'ATC est perçue, par Monsieur L, comme: « une Compagnie sans âme⁴⁹ ».

Toutefois, la dualité des représentations entre grévistes et briseurs de grève s'exprime dans les exemples suivants. D'un côté, Monsieur B, gréviste, explique son opinion face à la grève en termes de devoir, responsabilité et conscience. Selon lui: « Quand ça arrive, il faut que tu le sois. J'aurais pu partir quand ça a été déclaré et puis dire moi je m'en vais travailler ailleurs, arrangez-vous avec votre affaire, mais je voulais être au courant de tout. Je le suis au courant de tout⁵⁰. » À l'inverse, Monsieur C, briseur de grève, avance que le conflit

⁴⁶ Entrevue réalisée le 28 juillet 2000.

⁴⁷ Entrevue réalisée le 28 juillet 2000.

⁴⁸ Entrevue réalisée le 7 juillet 2000.

⁴⁹ Entrevue réalisée le 7 juillet 2000.

⁵⁰ Entrevue réalisée le 19 juin 2000.

a été déclenché presque sans le consentement des ouvriers: « À dire franchement, il y a pas personne qui était pour (...). On se parlait entre nous autres là, et puis, il y avait personne qui était pour la grève, c'est certain⁵¹. »

Fait intéressant: tous les témoins ont la certitude de parler au nom du groupe et de connaître l'opinion de l'autre. Le "je" (car la question se voulait personnelle) devient "nous" dans le discours. Il semble que la défaite du Syndicat a pour effet de produire chez les témoins un discours de légitimation qui, au premier abord, présente des divergences. Le temps aidant, chaque individu a réaménagé sa mémoire en s'appropriant l'objet de façon à rendre cohérente les attitudes qu'il a adoptées lors du conflit. Nous avons avancé que les représentations correspondent à ce but précis. L'étude des perceptions des différents acteurs tend à confirmer cet énoncé⁵².

Généralement, la participation du Syndicat est perçue négativement par les témoins, même les grévistes, sauf un. Il lui est reproché l'exagération de ses demandes, une incapacité à faire des compromis, un manque de jugement. Selon Monsieur C, briseur de grève : « C'était de la maudite " boulshit" le Syndicat, tu sais. C'était de la cochonnerie. (...) Tout le monde s'en est aperçu plus tard. Le Syndicat, ici là, c'était pour se donner de la force, pour ailleurs⁵³ ». Il s'en prend donc aux actions de la CTCC, qui a commis des actes de vandalisme nuisibles aux grévistes. Il prétend que le Syndicat ne prenait pas réellement la défense des travailleurs. Monsieur F, contremaître, abonde ces propos : « J'approuvais pas le genre de travail qu'il faisait. Il voulait pas négocier, il voulait rien faire, il voulait rien savoir (...)⁵⁴. » Selon Madame O, le Syndicat est d'autant plus coupable : « Avec l'expérience qu'il avait eue à Asbestos, il se sentait très fort puis là, on a la preuve qu'ils ont échoué. C'est facile

⁵¹ Entrevue réalisée le 19 juin 2000.

⁵² Se référer aux pages 105-106.

⁵³ Entrevue réalisée le 19 juin 2000.

⁵⁴ Entrevue réalisée le 28 juillet 2000.

de dire qu'ils ont pas fait assez de concessions. Ils ont pas pensé assez aux gens de la ville, les gens qui travaillent. Puis, la Compagnie qui était une américaine ça fait qu'eux autres, ça leur faisait quoi⁵⁵ ? »

Un seul témoin ne partage pas la même opinion. Monsieur B, gréviste, juge le travail du syndicat avec satisfaction : « Ils ont tout fait ce qu'ils ont été capables de faire. On peut pas leur faire des reproches. (...) Pas moi, je suis pas capable, il y en a peut-être d'autres qui vont le dire mais non, ils ont tout fait ce qu'ils ont été capables de faire pour essayer de régler ça, cette affaire là. Puis ça marchait pas⁵⁶. »

Cependant, pour les individus, le Syndicat n'est pas seul à être blâmé. D'autres facteurs doivent également être considérés. Pour Madame O : « Ça s'est détérioré comme grève. On peut mettre un peu de blâme sur le gouvernement aussi, il a dit : "Nettoyez ça !" Duplessis a dit aux Polices provinciales : "Faites du ménage ! (...) vous êtes capables ! (...)"⁵⁷.

La lecture des témoignages sur la grève nous questionne sur la possibilité qu'elle fut décidée de l'extérieur, sans l'accord des travailleurs. Ces éléments nous questionnent sur le sentiment de conscience de classe ouvrière. Bien que ce dernier soit difficile à juger, il appert que des indices de conscience de classe sont présents à Louiseville en 1952. Pour les faire apparaître, il faut chercher à replacer les discours à l'intérieur d'un contexte qui prend en considération le cadre précédent la grève, durant et après cette dernière.

D'abord, pour qu'il y ait grève, il faut avant tout une reconnaissance d'insatisfaction à l'égard des conditions de travail et salariales. À l'Associated Textiles of Canada, les travailleurs avaient spécifié leurs revendications et identifié les éléments réclamant des améliorations dans leurs demandes. Aussi, le vote majoritaire de grève ne laisse pas de doute

⁵⁵ Entrevue réalisée le 28 juillet 2000.

⁵⁶ Entrevue réalisée le 19 juin 2000.

⁵⁷ Entrevue réalisée le 28 juillet 2000.

sur la ferme volonté des employés. En entrevue, certains sont d'avis que le vote à main levée a déformé les résultats réels. Il se peut qu'une telle avenue soit possible, mais l'écart ne serait pas significatif au point de renverser la décision. Une grève ne peut durer qu'en raison de l'homogénéité, soit d'une certaine solidarité et unanimité des travailleurs. Quand les ouvriers retournent au travail, c'est individuellement qu'ils ne peuvent plus lutter. En somme, la décision de retourner au travail est principalement due à des impératifs économiques et familiaux et non en raison d'un manque de solidarité ouvrière envers la cause. Encore une fois, à Louiseville, il semble clair, que le discours des témoins est influencé par le pénible sort réservé aux grévistes.

Les personnes interrogées jugent aussi sévèrement les hommes politiques au pouvoir au moment de la grève. Le député local, Germain Caron, le premier ministre Maurice Duplessis, ainsi que le ministre Antonio Barrette sont les principaux désignés. Tous les témoins reconnaissent la grande responsabilité du gouvernement dans le cas louisevillois. Ils viennent tous à la même conclusion : le gouvernement n'a pas supporté les grévistes.

La thèse de la grève "politique" est appuyée par une majorité de témoins. Par conséquent, selon Monsieur G : « Une grève est politique (...) quand l'employeur peut poser à peu près n'importe quel geste, quand l'employeur peut par tous les moyens [mis] à sa disposition, remplir son usine d'employés aux dépens des grévistes qui sont dans la rue, et puis qu'il se sent supporté par la Police provinciale. (...) Paul Benoît qui dirigeait, prenait les décisions en accord avec la direction de l'usine. Si ce n'est pas ce qu'on appelle une grève politique (...) »⁵⁸. » Monsieur G fait apparaître le trio gouvernement-direction de l'ATC-Police provinciale (d'autres l'ont aussi mentionné) qui a formé, selon lui, une coalition en

⁵⁸ Entrevue réalisée le 27 juillet 2000.

raison du fait que «certains hommes politiques ont rassuré les membres de la direction de l'usine de leur appui éventuel [avant la grève].⁵⁹ »

L'antisyndicalisme de l'Union nationale est également jugé. Les témoins font ressortir l'importance de la politique de Maurice Duplessis en matière de relations ouvrières. Il suffit de noter les différentes législations réduisant le pouvoir des travailleurs, la répression subie par les grévistes durant d'autres conflits. Donc, selon Monsieur N : « Comme partout ailleurs, quand il y avait une grève, le syndicat devait disparaître. Toutes les grèves au Québec, la grande majorité, c'était politique. C'était pour inviter des investisseurs américains à venir investir au Québec⁶⁰. » Les travailleurs se sentent délaissés par le gouvernement, ils jugent ce dernier dans l'impossibilité de comprendre la situation des ouvriers.

La direction de l'ATC se trouve aussi dans le point de mire des témoins. Toutefois, une différence s'établit entre les dirigeants locaux et les propriétaires américains. La position d'exécutant des premiers diffère du pouvoir et de l'intransigeance des seconds, dans la représentation des témoins. Monsieur F, contremaître : « Les patrons, c'était New York qui réglait, qui décidait. Nous autres, nos patrons ici là, nos dirigeants qui nous dirigeaient eux autres, ils auraient aimé mieux que ça se règle mais, qu'est ce que tu voulais (...). La Compagnie, c'était une compagnie américaine. Elle a jamais été ben ben pour le syndicat. (...) Les dirigeants de New York puis ces affaires là eux-autres, puis Montréal, ça leur passait par-dessus la tête, le syndicat⁶¹. » Nous remarquons que la force du pronom "nous" (Canadiens français) s'oppose dans un rapport d'altérité à "eux autres" (Américains) d'une manière manifeste dans cet exemple, comme dans peu d'autres cas. Il sert à établir que les responsables sont à l'extérieur de l'usine, de la ville.

⁵⁹ Entrevue réalisée le 27 juillet 2000.

⁶⁰ Entrevue réalisée le 7 juillet 2000.

⁶¹ Entrevue réalisée le 28 juillet 2000.

Comme les appuis extérieurs s'avèrent inexistantes selon les témoins, nous avons tenté d'établir comment ceux-ci évaluent le travail du conseil de ville et du clergé local. Les témoins caractérisent la participation du premier de presque nulle. Plusieurs avancent que le conseil était associé à l'Union nationale. Le peu d'implication de ce dernier est attribuable, selon les témoins, à la crainte de perdre leur poste.

Nous avons observé un phénomène intéressant quant à l'implication du clergé. Tous s'entendent, à la base, sur l'importance de sa participation. Toutefois, l'action du clergé fait naître des représentations opposées. Pour certains, le curé Donat Baril en prêchant pour l'obéissance aux autorités, s'est fait l'allié du gouvernement. Pour eux, le curé Baril avait les mains liées, il n'était pas libre. Pourtant, les sources consultées nous font découvrir un clergé soutenant les grévistes. Il semblerait que des nuances sont à considérer. En effet, certains témoins ont affirmé que le clergé n'aurait offert qu'un appui verbal. À cet effet, Monsieur B mentionne: « M. Baril, puis l'autre Mgr Pelletier ils sont venus dans la salle pour dire tenez votre bout, vous allez gagner votre point ! Le lendemain matin, Duplessis, il a fait un discours en disant qu'il avait la main haute sur tout, même sur le clergé. Ils ont tous fermé leur gueule. Ils ont fermé leur coffre et on était en train de crever⁶². » Les paroles n'auraient pas été transposées en actions concrètes. Le geste posé par le diocèse de Trois-Rivières, fin 2000, apporte un élément explicatif. Ainsi, le Conseil diocésain, par l'entremise de Monseigneur Martin Veillette, a demandé publiquement pardon pour les erreurs qui ont jalonné l'histoire du diocèse.

Mgr Veillette affirme :

Nous demandons pardon à Dieu pour toutes les fautes envers les pauvres. Nous reconnaissons que ces personnes n'ont pas toujours été respectées dans leur dignité humaine (préjugés, exclusions, condamnations) et qu'elles n'ont pas été accueillies dans leurs valeurs. Nous n'avons pas souvent pris parti clairement pour elles, nous n'avons pas été solidaires pour défendre leurs droits

⁶² Entrevue réalisée le 19 juin 2000.

(exemple : la grève du textile à Louiseville). Quand il était question de justice sociale, n'avons-nous pas préféré être du côté du patronat ou du gouvernement pour sauver d'autres intérêts ? Pensons plus particulièrement à la connivence avec les riches papetières et les textiles⁶³.

Certains, comme Monsieur D évalue à l'opposé : « Nous les jeunes, on disait le clergé il appuyait les grévistes parce qu'en fait les grévistes c'était la majorité des familles de Louiseville là. (...) [Le curé] était obligé d'être du côté du Syndicat⁶⁴. »

Par contre, Mme O rappelle qu'en dehors du curé Baril, il y avait le curé Dionne, en charge des J.O.C. (Jeunesse ouvrière catholique) dans lesquelles elle était engagée : « À cause de son implication auprès des grévistes, (...) [le curé Dionne subit des pressions à Louiseville] par les hauts placés, puis à un moment donné il a changé de paroisse⁶⁵ ». Elle prétend que le curé a vécu les contrecoups de sa participation et qu'il a été dans l'obligation de partir. S'ils ne sont pas d'accords sur le sens à donner à la participation du clergé, tous notent la division qu'elle génère. Monsieur G :

L'église était divisée en deux. Les familles qui étaient en faveur d'un retour au travail d'un côté et Mgr Baril, Donat Baril avait, un dimanche en particulier monté en chair et n'était pas allé avec le dos de la cuillère contre les dirigeants américains comme il les appelait, les dirigeants américains de l'Associated Textiles et ça c'est ce qui a permis encore une plus grande division. Là, il prenait position encore plus ouvertement (...) en faveur d'un groupe. L'autre groupe, qui était peut être moins nombreux, mais plus influent, a commencé à jouer un rôle sournois en empêchant par exemple (...) les réunions au sousbasement en allant jusqu'à tenter de faire comprendre aux dirigeants du clergé local qu'ils avaient le pouvoir d'aller à l'Évêché voir Mgr Pelletier (...). Une population divisée, ça demeure une population divisée. Qu'est-ce qui avait raison dans tout ce conflit qui était devenu politisé à l'extrême ?⁶⁶

Cette perception négative des acteurs de la grève résulte de l'expérience de la défaite. Quelques causes sous-tendent l'élaboration de ces représentations. Dans un premier temps, il est clair que grévistes, travailleurs et population ont vécu un sentiment d'isolement face à la situation. Ils ont l'impression d'avoir été abandonnés par les différents acteurs. En

⁶³ *Le Nouvelliste*, 16 décembre 2000, p. 9.

⁶⁴ Entrevue réalisée le 26 juillet 2000.

l'autre des partis. S'il est un constat que nous pouvons affirmer, c'est qu'il ne devait pas être facile pour les acteurs en place de conjuguer à travers tous les réseaux d'influence qui s'étaient élaborés dans cette grève et qui, graduellement, plaçaient l'ouvrier à l'arrière-plan.

En second lieu, les promesses et les changements d'attitudes des divers représentants ont amené les témoins à conclure qu'ils étaient victimes de la complicité des différentes forces. Cinquante ans après, plusieurs témoins sont amers ou frustrés de leur expérience de grève. Le sentiment général, à l'écoute des discours et à l'analyse à laquelle ils se livrent, produit l'impression que les grévistes ont été dépossédés de leur grève. Ce sentiment est fortement inscrit dans les représentations.

Aussi, à la lecture des sources consultées conduisant à la rédaction du premier chapitre de ce mémoire, nous avions été surprise par la quasi-absence du point de vue des ouvriers. Ces derniers, bien évidemment, étaient représentés par la CTCC et le Syndicat local. Par contre, nous ne pouvions réellement dégager le sentiment de ce groupe. Les sources consultées étaient pour la plupart le fruit d'organisations syndicales. Les discours rapportés par les témoins semblent plutôt se situer en parallèle de ceux établis dans le chapitre précédent. La perception conservée par les témoins diffère donc du discours officiel tenu. Par exemple, la lecture des événements du chapitre un, nous amène à conclure à une participation du clergé en faveur des grévistes. La plupart de ceux-ci croient que le clergé ne leur a pas donné un appui concret. Il existe donc une dichotomie entre les propos venant du clergé et la perception des témoins.

De plus, certains témoins avancent que la grève s'est effectuée sur le dos de l'ouvrier, des familles, de la population, et par conséquent au profit d'hommes politiques ou syndicaux. En ce sens, ils ont l'impression de n'avoir jamais contrôlé les événements, mais

⁶⁵ Entrevue réalisée le 28 juillet 2000.

⁶⁶ Entrevue réalisée le 27 juillet 2000.

d'avoir servi à des fins stratégiques. De cela, ils disent s'en être aperçus plus tard. La désillusion les a amenés à élaborer des représentations cohérentes sur le plan émotionnel par rapport aux acteurs sociaux. Monsieur G explique une opinion partagée par une majorité de témoins :

Des gens ont profité d'eux, ont profité de la faiblesse de l'économie locale parce qu'ils l'avait affaiblie, (...) aussi bien la direction de l'usine comme des autres. Parce que les dirigeants de l'usine, s'ils avaient pesé, comme ils auraient dû, les conséquences des gestes posés, soit de rouvrir l'usine et d'inviter tout simplement des gens à venir y travailler, sans convention collective narguer ou écœurer, priver d'autres gens de leur gagne-pain, c'était malpropre faire ça. Mais, ils le faisaient parce que les politiciens disaient " vas-y"⁶⁷ !

Aujourd'hui, une certaine honte est associée aux événements, attitudes et décisions d'une partie de la population. Selon Monsieur G : « Quand on regarde ça aujourd'hui, quand on regarde ça aussi un an, deux ans, trois ans après et que l'on a vu les résultats là, tout ce qui s'est passé, c'était loin d'être une raison de parader avec des drapeaux et des pancartes^{⁶⁸}. » En effet, tous les témoins affirment que la ville de Louiseville a payé chèrement les conséquences désastreuses d'une grève. En dehors du sort des travailleurs de l'usine ATC, la ville elle-même émerge difficilement de l'événement. Les répercussions économiques sont généralement évoquées par l'ensemble des témoins, quoique les témoins directement impliqués demeurent plus concernés par l'après-grève à l'usine et les conséquences immédiates. En dehors des incidences déjà abordées, deux thèmes s'imposent. Tout d'abord, l'avenir du syndicalisme à l'intérieur d'une usine comme l'Associated Textiles of Canada reste grandement menacé après le conflit. En raison de la défaite du Syndicat et l'abandon de leur accréditation syndicale, plusieurs témoins ont exprimé une méfiance à l'égard des tentatives d'être à nouveau syndiqués. Ensuite, une portion d'individus rapporte qu'une grève médiatisée comme le fut celle de Louiseville amène des conséquences négatives sur les investissements, des années durant. Bien qu'il soit difficile

^{⁶⁷} Entrevue réalisée le 27 juillet 2000.

^{⁶⁸} Entrevue réalisée le 27 juillet 2000.

de déterminer l'incidence de la grève sur le développement économique de Louiseville, l'opinion d'un témoin comme Monsieur G semble être largement partagée :

Dans les années 60, par exemple, on parle plus de grève, la grève est terminée [mais] (...) elle dure encore car, les séquelles sont dans l'air. [Des entreprises extérieures] auraient voulu s'implanter, auraient désiré s'implanter à Louiseville, dans les environs. Puis ils n'ont pas osé en raison des événements qui s'étaient produits Ça, c'est des choses que la ville elle-même et sa population ont payé très cher et paient encore aujourd'hui jusqu'à un certain point⁶⁹.

En 2000, la force de l'événement est toujours perceptible. L'énoncé précédent montre que personne n'a oublié et que le souvenir de la grève de 1952 demeure encore vif. Les gens, en acceptant de parler, en témoignent. En revanche, nous constatons qu'à Louiseville, il y a une volonté manifeste d'oublier, comme l'exprime Monsieur L : « On aime autant oublier, essayer d'oublier ça. C'est des jours noirs, ça⁷⁰. »

Nicole Loraux explique ce phénomène en mentionnant qu'il est parfois souhaitable de mettre un passé trouble entre parenthèse pour mieux vivre⁷¹. Pour elle, il importe de chercher une relative unité à l'intérieur d'un espace à partagé, soit la ville. Nous croyons que cette situation s'est produite à Louiseville. Monsieur G, nous en donne la raison :

Ce n'était pas facile pour n'importe qui avait combattu pendant des mois, puis qui avait fait des sacrifices pendant des mois et qui avait souffert pendant des mois d'anxiété, qui avait souffert physiquement et moralement de se convaincre que c'était fini, d'accepter. Graduellement, on a vu des gens qui avaient été terriblement marqués par les événements redevenir sereins ... retrouver leur dignité⁷².

Or, nous avons constaté qu'en dépit de la volonté de tirer un trait sur les événements, les témoignages confirment la survivance pénible de la grève dans la

⁶⁹ Entrevue réalisée le 27 juillet 2000.

⁷⁰ Entrevue réalisée le 7 juillet 2000.

⁷¹ Tzvetan Todorov, *Les abus de la mémoire*, Arléa, France, 1995, p. 27.

⁷² Entrevue réalisée le 27 juillet 2000.

mémoire de ceux qui l'ont vécue. Comme le souligne Umberto Eco : «La mémoire triomphe toujours parce qu'il est très difficile d'oublier⁷³ ».

⁷³ Umberto Eco, dans Académie universelle des cultures, *Pourquoi se souvenir ?* Paris, Grasset, 1999, p. 10.

CONCLUSION

Pour John Mealing, une grève n'est pas un phénomène à ciel ouvert¹. Selon lui, elle revêt deux aspects: l'un plus ou moins spectaculaire et l'autre caché au profane. Le premier est visible notamment à l'intérieur de la presse écrite, de même que dans la littérature. Il marque le caractère public de l'arrêt de travail, tels que les faits, la position officielle des parties, les actes de violence. En revanche, un second aspect reste à découvrir, ce dernier n'étant pas rendu à travers les sources classiques. Cet aspect révèle une zone d'ombre que l'on trouve dans chaque conflit. Consciente de ce phénomène, nous nourrissons, en abordant notre recherche, l'objectif de diminuer l'écart entre ces deux postulats. Pour ce faire, nous avions appelé les témoins de la grève à rendre compte de leurs expériences. Ainsi, nous proposons de faire le lien entre faits, mémoires et histoire.

Nous avons donc retracé les événements entourant la grève des ouvriers de l'Associated Textiles of Canada de Louiseville. L'arrêt de travail, déclenché le 10 mars 1952 pour la sauvegarde du syndicat local, prit fin le 9 février 1953, sans un règlement officiel. Dès le début, les divers acteurs sociaux, religieux et politiques se sont rangés du côté des grévistes (quelques-uns par des actions concrètes, d'autres par un appui verbal). Les premiers mois se sont déroulés dans un certain calme et dans une atmosphère de relative réjouissance. Or, l'élection provinciale de juillet 1952, de même que la réouverture de l'usine aux briseurs de grève au cours de cette période, ont marqué un changement dans l'attitude gouvernementale et patronale. Ces événements ont joué sur la

¹John Mealing, *Analyse socio-économique d'une grève*, Montréal, Éditions Beauchemin, 1963, 218 p.

dynamique du rapport de force, en confirmant le peu de pouvoir dont disposait le syndicat.

La grève fut ponctuée de quelques temps forts, tous présents dans la deuxième phase du conflit. Dans cette optique, il suffit de mentionner l'arrivée des briseurs de grève en juillet 1952, l'émeute du mois d'octobre, une plus grande présence policière, l'Acte d'émeute en décembre, l'abandon du recours à la grève générale en janvier 1953 et la reprise du travail, un mois plus tard.

Dans le but de comprendre l'importance des faits survenus à Louiseville, nous avons cherché des interprétations du conflit à l'intérieur de la presse écrite et dans l'historiographie du mouvement ouvrier. Dans le premier cas, nous avons démontré que par sa position, les divers journaux sont plus ou moins près de l'arrêt de travail. En second lieu, nous avons répertorié les différentes analyses du conflit dans la littérature sur le mouvement ouvrier. Ces dernières se sont révélées peu nombreuses. En effet, tout en reconnaissant la particularité de la grève de Louiseville, peu d'auteurs se sont attardés à en comprendre les incidences. Les quelques constats établis ne rendaient pas compte du poids de l'expérience de grève des travailleurs à l'ATC, spécialement à long terme.

Ces conclusions ont incité à nous interroger sur le rôle de la mémoire à l'intérieur d'une grève comme celle de Louiseville. Dès lors, nous avons été amenés à distinguer les concepts de mémoire commune et de mémoire collective. Nous avons établi que la mémoire commune réfère au souvenir partagé par un groupe spécifique, relativement homogène et déjà sensibilisé à l'événement. Par ailleurs, nous avons postulé que la mémoire collective renvoie à la mémoire d'un peuple, d'une collectivité dans un sens large. Elle comprend la mémoire des groupes et conséquemment, elle a un caractère pluriel et polymorphe. La mémoire collective accède plus largement à la sphère publique, notamment par la commémoration.

Dans cette optique, nous avons procédé à l'interrogation de deux groupes de témoins directement impliqués et indirectement impliqués dans l'événement, afin de cerner les représentations. Ces dernières nous ont d'abord permis d'éclairer le rapport entre les deux concepts de mémoire et de comprendre les raisons expliquant la non-transformation de la mémoire commune en mémoire collective à Louiseville. Originaire de ce milieu, nous savions qu'une mémoire collective de la grève n'était pas présente dans la ville. L'analyse de l'historiographie a confirmé cette affirmation.

En revanche, assez rapidement, la présence d'une mémoire commune des faits s'est dressée comme une évidence. La répétition dans le souvenir, l'ordre d'apparition des faits dans les discours livrés étaient des indicateurs importants. Cette mémoire correspondait aux temps forts de la grève, de même qu'à la misère des travailleurs et la division dans la communauté. À cet égard, les discours des témoins présentaient une forme de complémentarité.

Toutefois, cela ne rendait pas compte d'un autre phénomène, celui de la pluralité des mémoires, de la multiplication des représentations des témoins, voire de leur antinomie. En effet, les représentations relatives aux acteurs politiques, syndicaux et religieux, ont fait apparaître des différences notables entre les témoins. À plusieurs reprises, nous avons exposé les oppositions dans les discours. De la sorte, chaque témoin offrait une vision personnelle du rapport entretenu avec les différents acteurs sociaux. Nous avons donc conclu que, tout en étant une action collective, la grève, son déroulement et son dénouement ont fini par prendre un caractère individuel important.

Plus généralement, nous avons déterminé un rapport de proximité plus étroit entre le groupe de témoins directement impliqués et l'événement. Toutefois, nous avons constaté des différences à l'intérieur des deux groupes. Ainsi, nous avons noté que le statut des témoins, soit le fait d'avoir vécu le conflit à l'intérieur ou à l'extérieur de

l'usine, l'âge, le rôle à l'usine (ouvrier, contremaître, cadre) et dans la ville (commerçant général, spécialisé, etc.) ainsi que le sexe, sont tous des facteurs susceptibles d'influencer les prises de position.

Un aspect a plus spécifiquement retenu notre attention au cours de notre démonstration. Il s'agit des rapports sociaux dans la ville et à l'intérieur de l'usine lors de la grève. L'analyse démontre que la grève a interféré dans la sphère sociale, en menaçant et minant plus ou moins la solidarité de la communauté. À cet égard, nous avons évalué que la division engendrée par le conflit est de deux ordres. D'une part, nous assistons à une scission dans les rapports entre les travailleurs à l'usine même. La grève imprègne pour longtemps les relations entre les employés des différentes hiérarchies. D'autre part, l'expérience de grève a dépassé le strict cadre du milieu de travail et de l'usine. D'une expérience de travail au départ, elle a, en raison de son prolongement, entraîné des incidences sur la vie personnelle des individus: déménagement, casier judiciaire, exclusion dans la ville, divisions familiales, non-réengagement à l'ATC, misère économique, pressions, etc., attestent de ce fait.

Ainsi, nous avons établi qu'une rupture importante s'est produite dans les rapports sociaux dans la ville. Ce phénomène nous a particulièrement surprise par son ampleur. Aujourd'hui, malgré le fait que la brisure soit atténuée, il faut passer peu de temps avec les témoins pour se rendre compte que les sensibilités sont toujours vives. De même, les questions de l'intervieweure font renaître des sentiments avec lesquels les témoins ont encore de la difficulté à conjuguer.

C'est à ce niveau de l'analyse que nous pouvons tenter d'expliquer l'inexistence d'une mémoire collective. D'abord, il ne s'agit pas d'une négligence ou d'un manque d'intérêt des témoins par rapport aux événements vécus. Le discours livré a son importance puisque, encore aujourd'hui, certains témoins vivent dans la crainte du

jugement des autres. Le refus de parler (la censure ou l'autocensure) est éloquent à ce sujet.

Mais comment expliquer que l'événement ne soit pas inscrit dans la mémoire collective, ni dans la ville, ou ailleurs? En cette période où la commémoration et la mémoire sont des notions populaires, la question demeure entière. Nous pourrions évoquer, injustement, l'expérience de la défaite afin de justifier le non-passage de la mémoire commune en mémoire collective. Des événements semblables dans l'histoire du Québec se sont inscrits dans la mémoire collective. Il suffit de penser à la Conquête de 1760, aux Rébellions de 1837-1838 qui, même associées à des défaites, sont des événements commémorés².

À Louiseville, il y a une volonté manifeste de mettre l'événement de côté. En effet, la frustration par rapport à la grève demeure, cinquante ans plus tard. Les perceptions négatives associées aux différents acteurs de l'arrêt de travail notamment, le confirme. En rejetant les actions des personnes impliquées tant au niveau politique, religieux et syndical, les témoins expriment un important sentiment d'abandon. Ainsi, ils ont l'impression d'avoir été dépossédés de leur expérience de grève.

En effet, ces derniers croient avoir fait les frais de cette expérience. Ils se sentent dépossédés car ils ont perdu plus que le contrôle et le pouvoir lors de l'arrêt de travail. Leurs réclamations de départ ont été reléguées au second plan après l'élection provinciale et la réouverture de l'usine. Les grévistes ont vu leurs moyens de pression être récupérés à de multiples fins par les parties en cause. Après ces dates, la lutte entre les représentants patronal, ceux gouvernemental et syndicaux (plusieurs chefs syndicaux provenaient de l'extérieur, soit de Granby ou Montréal) a occasionné un net recul des

² Commémorer une événement ne veut pas nécessairement dire le célébrer. Il importe de ne pas confondre les deux actions qui impliquent des constats différents.

préoccupations ouvrières. Ceci a eu pour conséquence de briser la légitimité de la cause en laquelle les travailleurs croyaient depuis des mois. Cependant, ils demeuraient les premières victimes de ce conflit. La grève ne leur appartenait plus, et ils en subissaient les conséquences. Dès lors, le climat social s'est détérioré et la division engendrée par le conflit est encore visible dans le discours aujourd'hui.

Selon nous, le peu de traces publiques de cette grève s'explique par le fait que Louiseville est une ville meurtrie par l'expérience de grève. Les souvenirs douloureux ont été exprimés à l'unanimité par les témoins. Pour ces raisons, les habitants réclament le droit au silence. La mémoire n'est pas prise en charge, ce qui implique que la transmission s'effectue de façon informelle. Pour les témoins, il n'est donc pas question de commémorer un événement qu'ils désirent oublier. Il faut noter qu'en dépit de cette volonté de ne pas se souvenir, les témoins, paradoxalement, parlent beaucoup. Ce phénomène peut s'apparenter à un mécanisme de défense, le refoulement d'un événement douloureux.

La grève de 1952-1953 n'est pas un référent identitaire dans la ville et volontairement on rejette son rappel. La mémoire est reléguée aux groupes ayant vécu l'événement. Notre expérience personnelle nous porte à croire que la mémoire des grévistes et habitants de la ville s'effacera à court terme. Après les grévistes, les fils et les filles de grévistes, la troisième génération n'a actuellement qu'une idée parcellaire de la grève. De la sorte, sans jamais avoir accédé à la mémoire collective, le souvenir de la grève s'éteindra probablement avec ses principaux acteurs et témoins.

Le présent travail a donc voulu, dans une large mesure, faire une place aux souvenirs, à l'aspect positif de la mémoire. L'utilisation des représentations comme matériaux de travail nous a permis de jeter un éclairage sur l'expérience de grève dans la

ville. Toutefois, le champ d'études est vaste. Des questions demanderaient d'être approfondies.

À cet effet, le rôle des femmes grévistes mérriterait une attention particulière. Les indicateurs que nous avons été en mesure de dégager en ce sens semblent faire la preuve que leur rôle est dicté selon une vision essentiellement masculine du conflit ouvrier. Étant donné la représentation importante de l'élément féminin à l'intérieur des usines, principalement du textile, leur participation et leur rôle dans la grève devraient être circonscrits.

Plus généralement, nous croyons que d'autres recherches alliant mémoire et histoire du mouvement gréviste devraient être entreprises. Ce faisant, nous pourrions comparer la formation des discours, et ce qui sous-tend l'élaboration de la mémoire commune ou collective. Les incidences de l'expérience de grève dans le développement de la conscience de classe ouvrière s'avère également une avenue pertinente. Avec de tels travaux, nous pourrions déterminer les mécanismes de la formation de la conscience collective, ainsi que son influence sur la société québécoise des années 1940 et 1950.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

Sources écrites

Archives de la Confédération des syndicats nationaux

- Correspondances, télégrammes: généralement, il s'agissait d'échanges entre soit les dirigeants syndicaux de la CTCC et le ministre du Travail Antonio Barrette ou le premier ministre Duplessis, soit entre l'agent d'affaires du syndicat local ou la Fédération Nationale Catholique du textile de Granby et les dirigeants de la CTCC. On pouvait également retrouver des télégrammes de divers syndicats s'adressant à la CTCC. La diverse documentation comprenait également certains projets syndicaux par rapport au règlement de la grève.
- Coupures de presse.
- Projet de brochure, «La grève de Louiseville», CSN, [sans date], 25 p.

Archives de la ville de Louiseville et de la paroisse Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup.

- Procès verbaux du Conseil de ville (1952-1953)

Presse écrite

- *L'Action Catholique* (1953)
- *Le Devoir* (1952-1953)
- *L'Écho de Louiseville* (1952-1953)
- *Le Front ouvrier* (1952)
- *The Gazette* (1952-1953)
- *The Globe and Mail* (1952-1953)
- *Le Nouvelliste* (1952-1953)
- *La Presse* (1952-1953)
- *The Saint-Maurice Valley Chronicle* (1952-1953)
- *Samedi-Dimanche* (1952)
- *Le Travail* (1952-1953)

Recensement Canada 1951.

Sources orales:

Informateurs\trices sélectionnés/es

Numéro d'entrevue	Identification de l'informateur	Poste occupé	Date de l'entrevue	Durée de l'entrevue
Individu A	Femme	Gréviste	19-06-2000	1h15 **
Individu B	Homme	Gréviste	19-06-2000	1h15 **
Individu C	Homme	Briseur de grève*	19-06-2000	55 min **
Individu D	Homme	Gréviste	26-07-2000	35 min
Individu F	Homme	Contremaitre	28-07-2000	50 min
Individu G	Homme	Personnel cadre	27-07-2000	1h30
Individu L	Homme	Commerçant	7-07-2000	1h15 **
Individu M	Homme	Commerçant	28-07-2000	1h15 **
Individu N	Homme	Employé dans un établissement financier	7-07-2000	1h15 **
Individu O	Femme	Employée de bureau	28-07-2000	1h15 **
Individu U	Femme	Briseur de grève*	19-06-2000	55 min **

* À noter que les briseurs de grève sont d'anciens employés en grève retournés au travail.

**À noter que ces entrevues ont été effectuées par groupe de deux personnes.

Documents audiovisuels

- 49, *Un souffle de colère*, (enregistrement vidéo), scénarisation et réalisation: Sophie Bissonnette, réalisation: Claude Cartier, Marcel Simard et l'Office national du film du Canada, Ottawa, Office national du film et Les Films virages, 1996, 1 vidéocassette, 51 min. 30 sec., son, couleur, VHS, français.
- *On est au coton*, (enregistrement vidéo), réalisation: Denys Arcand et l'Office national du film, Montréal, 1970, 1 vidéocassette, 159 min., 5 sec., son, n&b, VHS, français.

OUVRAGES

Ouvrages généraux

1. Ouvrages de référence

BURGUIÈRE, André, (dir.), *Dictionnaire des sciences historiques*, «La mémoire collective», Paris, Presses Universitaires de France, 1986, p. 447-449.

DOLAN, Claire, (dir.), *Événement, identité et histoire*, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1991, 277 p.

INSTITUT D'HISTOIRE DU TEMPS PRÉSENT, *Écrire l'histoire du temps présent*, Paris, CSN Éditions, 1993, 417 p.

KOSELLECK, Reinhart, *L'expérience de l'histoire*, Paris, Gallimard- Le Seuil, 1997, «Collection Hautes Études», 247 p.

ROCHER, Guy, *Introduction à la sociologie générale*, tome II, Montréal, HMH Éditions, 1968, 331 p.

2. Méthodologie

BERTAUX, Daniel, « L'approche biographique. Sa validité méthodologique, ses potentialités », Cahiers internationaux de sociologie, 69 (1980), p. 209-210

BLANCHET, Alain et Anne GOTMAN, *L'enquête et ses méthodes: l'entretien*, Paris, Nathan, 1992, 125 p.

BLANCHET, Alain, *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, Paris, Bordas, 1987, 197 p.

DESLAURIERS, Jean-Pierre, *Recherche qualitative. Guide pratique*, Montréal, Mc Graw-Hill, 1991, 142 p.

POIRIER, Jean, Simone CLAPIER-VALLADON et Paul RAYBAUT, *Les récits de vie: théorie et pratique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1983, «Collection Le sociologue», 238 p.

3. Histoire du Québec

LINTEAU, Paul-André et al., *Histoire du Québec contemporain, le Québec depuis 1930*, tome II, Montréal, Boréal, 1989, 834 p.

4. Monographies

IGARTUA, José E., *Arvida au Saguenay: naissance d'une ville industrielle*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1996, 273 p.

LAPOINTE, Pierre-Louis, *Buckingham ville occupée*, Hull, Éditions Asticou, 1983, 165 p.

LAURIN, Serge, *Histoire des Laurentides*, Institut québécois de recherche sur la

- culture, 1989, «Collection Les régions du Québec», 3, chapitre 15, p. 637-693.
- LESAGE, Germain, *Histoire de Louiseville 1665-1960*, Louiseville, Presbytère de Louiseville, 1961, 450 p.
- LESAGE, Marc, *Microcité: enquête sur l'amour, le travail et le sens de la vie dans une petite ville d'Amérique*, Montréal, Fides, 243 p.
- MOREUX, Colette, *Douceville en Québec: la modernisation d'une tradition*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1982, 454 p.
- [Anonyme], *Le tricentenaire de Louiseville 1665-1965*, Louiseville, Éditions Claude Gagné, 1965, 83 p.

OUVRAGES SPÉCIALISÉS

1. Histoire des travailleurs, mouvement ouvrier:

- BARRY, Francine, *Le travail de la femme au Québec: l'évolution de 1940-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1977, 80 p.
- BÉLANGER, Yves et Robert COMEAU, (dir.), *La CSN, 75 ans d'action syndicale et sociale*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1998, 339 p.
- BERCUSON, David Jay, *Confrontation at Winnipeg: labour, industrial relations, and the general strike*, Montréal, Mc Gill-Queen's University Press, 1974, 227 p.
- BLANCHARD, Gilles, Jérôme DUHAMEL et Éliane BORDES DE CATELA, *Le mémorial du Québec*, Montréal, Éditions du Mémorial, 1979, p. 343-349.
- BRADBURY, Bettina, *Familles ouvrières à Montréal. Âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*, Montréal, Boréal, 1995, 368 p.
- CAIRE, Guy, *La grève ouvrière*, Paris, Éditions Ouvrières, 1978, 223 p.
- CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX, *Histoire du mouvement ouvrier au Québec 1825-1976, 150 ans de luttes*, Québec, Centrale de l'enseignement du Québec, 1979, 235 p.
- COPP, Terry, *Classe ouvrière et pauvreté: les conditions de vie des travailleurs montréalais 1897-1929*, Montréal, Boréal Express, 1978, 231 p.
- COUSINEAU, Jacques, *Réflexions en marge de la grève de l'amiante; contribution critique à une recherche*, Montréal, Institut social populaire, 1958, 79 p.

- DESROSIERS, Richard et Denis HÉROUX, *Les travailleurs québécois et le syndicalisme*, Montréal, Presse de l'Université du Québec, 1973, 156 p.
- DOFNY, Jacques et Paul BERNARD, *Le syndicalisme au Québec: Structure et mouvement*, Ottawa, Imprimeur de la Reine pour le Canada, 1968, 117 p.
- DUMAS, Evelyn, *Dans le sommeil de nos os: Quelques grèves au Québec de 1934-1944*, Montréal, Leméac, 1991, 277 p.
- FAHMY-Eid, Nadia et Lucie PICHÉ, *Si le travail m'était conté... autrement. Les travailleuses de la CTCC-CSN: quelques fragments d'histoire 1921-1976*, Montréal, CSN, 112 p.
- FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC, *La Fédération des Travailleurs du Québec: des milliers d'histoires que façonnent l'histoire*, Montréal, Fédération des Travailleurs du Québec, 1988, 384 p.
- FERLAND, Guy, *Album-souvenir: 1921-1996*: CSN, Montréal, Confédération des Syndicats Nationaux, 1996, 109 p.
- HARVEY, Fernand, *Le mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1980, 330 p.
- JACQUES, Jean-Paul, *Le droit de vivre ne repose pas sur le droit de travailler*, Pointe-aux-Trembles, Éditions Jean-Paul Jacques enr., 1982, 75 p.
- LAMONDE, Yvan, Lucia FERRETTI et Daniel LEBLANC, *La culture ouvrière à Montréal (1880-1920): bilan historiographique*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, «Collection: culture populaire no 1», 1982, 176 p.
- LANTHIER, Pierre et Alain GAMELIN, *L'industrie de la Mauricie: dossier statistique et chronologique. 1870-1976*, Publication du groupe de recherche sur la Mauricie, Université du Québec à Trois-Rivières. 1981, cahier no. 6.
- LAPOINTE, Simon, *L'influence de la gauche catholique française sur l'idéologie de la CTCC-CSN de 1948-1964*, Montréal, RCHTQ, 1996, Études et document numéro 8, p. 271.
- LEBLANC, André et James TWAITES, *Le monde ouvrier au Québec, bibliographie rétrospective*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 1973, 283 p.
- LEFEBVRE, Jean-Paul, «Louiseville 1952» dans *En grève! l'histoire de la CSN et des luttes menées par ses militants de 1937 à 1963*, Montréal, Éditions du Jour, p. 129-177.
- LEQUIN, Yves, *La formation de la classe ouvrière régionale, les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914)*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 573 p.

- LIPTON, Charles, *Histoire du syndicalisme au Canada et au Québec 1827-1959*, Collection «Aspects», no 32, Montréal, Parti Pris, 1976, 500 p.
- MC CULLOUGH, A. B., *L'industrie du textile au Canada: histoire et patrimoine*, Ottawa, Services des parcs, Environnement Canada, 1992, 326 p.
- MEALING, Jean, *Analyse socioéconomique d'une grève*, Montréal, Éditions Beauchemin, 1963, 218 p.
- PÉPIN, Marcel et Michel RIOUX, *La CSN au cœur du Québec*, Montréal, Confédération des syndicats nationaux, 1991, 87 p.
- ROUILLARD, Jacques, *Histoire de la CSN 1921-1981*, Montréal, Boréal Express, 1981, 335 p.
- ROUILLARD, Jacques, *Histoire du syndicalisme québécois*, Montréal, Boréal, 1989, 535 p.
- ST-PIERRE, Jocelyn et Paul BERNIER, *Les travailleurs québécois 1940-1971, chronologie*, Québec, Institut supérieur des sciences humaines, Université Laval, 1974, 190 p.
- TREMBLAY, Louis-Marie, *Le syndicalisme québécois: idéologies de la CSN et de la FTQ 1940-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1972, 286 p.
- TRUDEAU, Pierre Elliott, (dir.), *La grève de l'amiante*, Montréal, Cité Libre, 1956, 430 p.
- TWAITES, James D., *Travail et syndicalisme: naissance et évolution d'une action sociale*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, 405 p.
- VINET, Alain, *La condition féminine en milieu ouvrier*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1977, 222 p.
- 2. Mémoire, mémoire collective et représentations**
- ACADEMIE UNIVERSELLE DES CULTURES, *Pourquoi se souvenir?*, Paris, Grasset, 1999, 316 p.
- BOUTTIER, Michel, André DUMAS et Eric FUCHS, *Les mémoires nécessaires, de Dieu à Auschwitz*, Genève, Labor et Fides, 1996, 93 p.
- CARRUTHERS, Mary, et al., *Lieux ou espaces de la mémoire*, France, Éditions Circé (France) et Ville-Gillet (Lyon), 1997, 123 p.
- COQ, Christian et Jean-Pierre BACOT, *Travail de mémoire 1914-1998. Une nécessité dans un siècle de violence*, Paris, Éditions Autrement, 1999, «Collection

- Mémoires», no 54, 270 p.
- DUMONT, Fernand, *L'avenir de la mémoire*, Québec, Nuit blanche, 1995, 96 p.
- DUMONT, Fernand, *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 1995, 255 p.
- FINLEY, Moses, I. *Mythes, mémoire, histoire*, Paris, Flammarion, 1981,
«Collection Nouvelle Bibliothèque scientifique», 270 p.,
- GASNIER, Thierry, «Le local», dans Pierre Nora, (dir.), *Les lieux de mémoire III*,
Les France, Paris, Gallimard, 1992, p. 462-525.
- HALBWACHS, Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Les Presses
Universitaires de France, 1952, 296 p.
- HALBWACHS, Maurice, *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 2^e édition,
1997, 295 p.
- HOBSBAWN, Eric, et Terence RANGER, Cambridge, *The invention of tradition*,
Cambridge University Press, 1983, 320 p.
- JEWSIEWICKI, Bogumil et Jocelyn LÉTOURNEAU, (dir.), *Constructions
identitaires: questionnements théoriques et études de cas*, Québec, Actes du
Célat, no 6, mai 1992, 137 p.
- JODELET, Denise, (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, Presses Universitaires
de France, 1989, 424 p.
- LE GOFF, Jacques, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1988, «Collection
Folio\ Histoire», 409 p.
- LEQUIN, Yves, «Le métier» dans Pierre Nora (dir.) *Les lieux de mémoire*, 111 Les
France, Paris, Gallimard, 1992, p. 124-419.
- MATHIEU, Jacques et Jacques LACOURSIÈRE, *Les mémoires québécoises*,
Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1991, 383 p.
- MATHIEU, Jacques, (dir.), *La mémoire dans la culture*, Québec, Les Presses de
l'Université Laval, 1995, 344 p.
- MATHIEU, Jacques, (dir.), *Études de la construction de la Mémoire collective des
québécois au XXe siècle*, Approches multidisciplinaires, Cahiers du Célat, no 5,
no 5, Québec, novembre 1986, 320 p.
- NAMER, Gérard, *La commémoration en France de 1945 à nos jours*, Paris,
Éditions l'Harmattan, 1987, 213 p.
- NORA, Pierre, (dir.), *Les lieux de mémoire III*, Les France, Paris, Gallimard, 1984,

ROUSSO, Henri, *La hantise du passé*, Éditions Textuel, Paris, 1998, 143 p.

TODOROV, Tzvetan, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 1995, 61 p.

WATIER, Patrick, *La sociologie et les représentations de l'activité sociale*, Paris, Méridiens Knckieck-Masson, 1996, 205 p.

ARTICLES ET BROCHURES

1. Histoire des travailleurs, mouvement ouvrier

COUSINEAU, Jacques, «L'évolution confessionnelle de la CTCC», *Relations*, 228, (1959), p. 316-320.

DAVID, Hélène, «La grève et le bon Dieu», *Sociologie et sociétés*, 7, 2, (novembre 1975), p. 33-69.

JOHNSTON, Ken, «What the strike did to Louiseville?», *Mac Lean's*, 115, (février 1953), p. 16.

MARCHAND, Jean, «La CSN a quarante ans», *Relations industrielles- Industrial Relations*, 16, 4, (1961), p. 471-474.

PELLETIER, Gérard, «Refus de confiance au syndicalisme», *Cité Libre*, 3, (mai 1953), p. 1-9.

ROUILLARD, Jacques, «Mutation de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (1940-1960)», *RHAF*, 34, 3, (décembre 1980), p. 377-405.

2. Mémoire, mémoire collective et représentations

«La mémoire sociale», *Sociologie et sociétés*, vol XXIX, numéro 2, automne 1997, 182 p.

LEQUIN, Yves et Jean MÉTRAL, «À la recherche d'une mémoire collective: les métallurgistes retraités de Givors», *Annales Économies Sociétés Civilisations*, 35, 1, 1980, p. 149-166.

Communications, «La mémoire et l'oubli», 1989, 49.

MÉMOIRES ET THÈSES

BROUILLETTE, Normand, «*Le déclin industriel de Shawinigan: ses conséquences sur l'organisation de la vie urbaine*», Québec, Université Laval, thèse de maîtrise, 1971, 230 p.

ANNEXE I

Formulaire de consentement

Je fais actuellement une recherche sur une grève survenue à l'Associated Textiles of Canada de Louiseville en 1952. Je m'intéresse particulièrement à la mémoire et aux représentations collectives des grévistes et des individus habitant la ville au moment de la grève. Une dizaine d'entrevues seront réalisées et compilées. Les informateurs et informatrices qui acceptent de livrer leur témoignage le font gratuitement. Toutes les informations personnelles qui pourraient permettre d'identifier les personnes interrogées seront traitées confidentiellement et n'apparaîtront pas dans les publications. Les interviews seront enregistrées et les bandes magnétiques seront conservées de manière à préserver l'identité des informateurs-informatrices.

Isabelle Dupuis

Adresse

Formulaire de consentement 2^e partie

J'ai bien compris les explications de Isabelle Dupuis en ce qui concerne la nature de l'entrevue à accorder.

Je comprends bien que les informations recueillies par Isabelle Dupuis ne serviront qu'à des fins scientifiques et seront éventuellement publiées dans une revue scientifique ou dans un livre.

Je consens à accorder cette entrevue sans aucune rémunération.

J'accepte que l'entrevue soit enregistrée sur bande magnétique, à condition que cette bande soit conservée confidentiellement.

Signature : _____

Date : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

ANNEXE II

Questionnaire du groupe des grévistes et travailleurs

Renseignements complémentaires :

- Nom :
- Année de naissance :
- Date d'entrée à l'usine :
- Poste occupé au moment de la grève :
- État civil, nombre d'enfants :
- Dans la famille : est-ce que d'autres membres travaillent à l'usine ?

Conditions de travail avant la grève :

- Au cours des semaines et des mois précédents la grève, quelle était l'atmosphère au travail ?
- Attitude de l'Associated Textiles of Canada, syndicat et employés, les uns envers les autres : répercussions perceptibles chez les travailleurs.
- Travail deux ou trois jours semaine : vérifier si la production ayant baissée.
- Conditions économiques des travailleurs : salaire moyen.
- Satisfaction à l'égard du Syndicat avant le déclenchement de la grève.
- Rumeur de grève.

Question générale :

- Que se souvient-il de la grève ?

La journée du 10 mars 1952 : déclenchement de la grève

- Expliquez le déroulement.
- À l'usine.
- Assemblées des grévistes.
- climat.

-Était-il au courant de la grève ? Quand ? (grève planifiée, spontanée)

Opinions personnelles quant au déclenchement du conflit

- Le 10 mars, connaître l'opinion personnelle du gréviste par rapport au déclenchement de la grève ; est-il pour ou contre ce moyen de pression ?
- Pourquoi avoir fait la grève, quelles sont les raisons qui ont motivé ce choix ? (les demandes des ouvriers)
- Comment prévoyez-vous la grève ? (déroulement, durée, règlement, etc.).

Les premiers mois du conflit

- Aborder des thèmes tels que la planification et l'organisation de la grève par les grévistes, les assemblées et leurs effets, le piquetage, la situation financière des grévistes, etc.
 - Comment le gréviste trouve-t-il les moyens financiers (logement, enfants, emprunts, dettes, etc.).
 - Dons du Syndicat (argent, nourriture).
- Travaille-t-il ailleurs qu'à l'usine Associated Textiles of Canada ?
- Attitude de l'Associated Textiles of Canada : La Compagnie a-t-elle écrit ? (pressions pour le retour au travail).

Juillet 1952 : réouverture de l'usine

- Retour au travail :est-ce un choix que le gréviste a considéré ou non ?
- Attitudes devant l'embauche de briseurs de grève.

- Climat : solidarité, division entre les grévistes, affaiblissement ou non ?

Octobre 1952 : émeute

- Déroulement des événements.

Décembre 1952 : acte d'émeute

- Déroulement de la journée.
- Participation aux événements par le gréviste interrogé.
- Sentiments face à ce qui se déroule (sentiment d'isolement ? comment le gréviste organise-t-il sa vie sans le secours financier ?, etc.).
- Était-il présent lorsque l'Acte d'émeute a été lu ?

Sur la possibilité d'une grève générale en appui aux grévistes

- Que pense-t-il de l'attitude des autres syndicats, de la population de Louiseville, du mouvement de solidarité ? etc.
- Se sentait-il appuyé ? (par la ville, les habitants, le Syndicat, le curé, etc.).

Le retour au travail en février 1953

- Réaction du gréviste face à la fin de la grève
- Gains, échecs, fin du Syndicat : Quels sont les gains ? les échecs ?
- Quand retourne-t-il au travail ?
- Quel est le sentiment général à l'usine ?
- Comment qualifie-t-il les relations patrons/employés après le retour ?

La vie de famille durant la grève

- Épouse, enfants.
- Division dans la famille.
- Travail à l'extérieur durant le conflit.
- Difficultés financières : nourriture, maison, etc.

Conscience ouvrière

- Comment évaluer le travail du Syndicat et des chefs syndicaux lors de la grève ?
- Que retenir de l'attitude des patrons ?
- La participation des curés, aumôniers et Monseigneur Pelletier : quelle perception le gréviste garde de leur participation : suffisante, favorable ou non.
- La participation du ministre du Travail Barrette, du député Caron : suffisante, favorable ou non.
- Vérifier si le gréviste a changé d'attitude au long de la grève et pourquoi.
- Est-ce que le doute s'est manifesté et à quelle occasion ? Qu'est-ce qui motive à continuer ?
- Y a-t-il eu un ou des points tournants dans la grève ? Si oui, lesquels ?
- Questionner sur le rôle des compagnons dans le maintien de la solidarité dans la grève. Qu'est- ce qui a le plus contribué à la solidarité des grévistes (chefs syndicaux, grévistes, confiance dans la justesse de la cause, etc.)
- Aborder la question de la possible manipulation des grévistes par les chefs syndicaux pour découvrir la perception des grévistes devant ces affirmations. (ex. certains allèguent que les chefs syndicaux ont d'abord servi leurs intérêts dans la grève).
- Liberté des syndiqués à l'égard du syndicat. Ont-il le droit d'exprimer leur point de vue ?
- Questionner la conscience qu'avait les grévistes des conséquences, des effets de la grève, de leurs responsabilités dans le déroulement de celle-ci, du sentiment de pouvoir qu'ils détenaient ou non dans les prises de décisions, du fait que les demandes syndicales reflétaient ou non leurs besoins ou attentes.

- Voir si le gréviste a été impliqué dans des poursuites judiciaires ?
- Croit-il que la responsabilité de la grève est attribuable à des organisateurs syndicaux étrangers ?
- Que pense-t-il de l'attitude du premier ministre Duplessis ?
- Comment décrire les attitudes de la Police provinciale à Louiseville ? Que pense-t-il de leur présence, de la manière dont ils agissaient ?
- L'élection en juillet 1952 a-t-elle eu des effets sur la grève ?
- Comment la ville se sort du conflit ?

Conclusion

- Voir cinquante ans plus tard ce qui reste de la grève dans ses souvenirs, ce qu'il en retient : erreur, referait-il la même chose à la lumière du passé ?
- S'il avait à résumer le conflit en quelques phrases, que dirait-il ?
- À quelle source se renseigne le gréviste ? (local, gréviste, journal, etc.).

ANNEXE III

Questionnaire du groupe des non-grévistes

Renseignements complémentaires :

- Nom :
- Année de naissance :
- Emploi occupé au moment de la grève :
- Familles travaillant à la compagnie au moment de la grève : Liens avec la personne.

Conditions de travail avant la grève :

- Selon l'emploi occupé par le témoin indirect, voir si le chômage partiel à la Compagnie affecte l'économie de la ville ? son secteur d'emploi ? A-t-il eu connaissance des difficultés économiques à cette époque ?
- Rumeur de grève : en avait-il entendu parlé ?
- Conscience ou non des problèmes liés à la signature de la convention collective des employés de la Compagnie :

Question générale :

- Que se souvient-il de la grève ?

La journée du 10 mars 1952 : déclenchement de la grève

- Que retient-il de cette grève ?
- Son déroulement ?
- Implication du témoin ?

Opinions personnelles quant au déclenchement du conflit

- Le 10 mars, connaître l'opinion personnelle de la personne interviewée par rapport au déclenchement de la grève ; est-il pour ou contre ce moyen de pression ?
- Pourquoi avoir fait la grève, quelles sont les raisons motivant ce choix ? (les demandes des ouvriers) . Les connaît-il ?

- Comment prévoit-il la grève ? (déroulement, durée, règlement, etc.).

Les premiers mois du conflit

- Aborder des thèmes tels que l'organisation de la grève par les grévistes, les assemblées et leurs effets, le piquetage, la situation financière des grévistes, etc. Qu'en sait-il ? Y a-t-il participé d'une manière ou d'une autre ?
- Que sait-il de la planification de la grève ?

Juillet 1952 : réouverture de l'usine

- Attitude devant l'embauche de briseurs de grève.

Sur la possibilité d'une grève générale en appui aux grévistes

- Que penser de l'attitude des autres syndicats, de la population de Louiseville, du mouvement de solidarité, etc.
- La ville, les habitants, le Syndicat, ont-il appuyé les grévistes ?

Le retour au travail en février 1953

- Réactions de la personne interviewée face à la fin de la grève.
- Gains, échecs, fin du Syndicat : Quels sont les gains ? les échecs ?

Conscience ouvrière

- Comment évaluer le travail du Syndicat et des chefs syndicaux lors de la grève ?
- Que retenir de l'attitude des patrons ?
- La participation des curés, aumôniers et Monseigneur Pelletier : quelle perception le témoin indirect garde de cette participation : suffisante, favorable ou non.
- Aborder la question de la possible manipulation des grévistes par les chefs syndicaux pour découvrir la perception des personnes indirectement impliquées devant ces affirmations.

- Que se souvient-il des événements violents qui sont survenus ? (émeute, acte d'émeute en décembre 1952).
- Y a-t-il eu un ou des points tournants dans la grève ? Si oui lesquels ?
- Comment la ville se sort-elle du conflit ?

Conclusion

- Voir cinquante ans plus tard ce qui reste de la grève dans ses souvenirs, ce qu'il en retient.
- S'il avait à résumer le conflit en quelques phrases que dirait-il ?
- De quelle manière cette grève l'a-t-elle affecté ?